CANAL DU LOING-CANAL DE BRIARE

Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement, pour les opérations de dragage d'entretien sur 5 ans.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 3 JANVIER 2023 AU 3 FEVRIER 2023

Département du LOIRET – Département de SEINE et MARNE – Département de l'YONNE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

10 mars 2023

Madame Martine RAGEY – Monsieur Michel BADAIRE – Monsieur Michel CARQUIS

Commission désignée par décision du Tribunal Administratif d'Orléans -E22000104/45

1. GENERALITES CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE 5
1.1. VNF 5
1.1.1. Présentation générale 5
1.1.2. L'unité territoriale dont dépend le projet (UHC) 5
1.1.3. Le canal du Loing 8
1.1.4. Le canal de Briare 8

2. L'ENQUETE PUBLIQUE 9
2.1. Objet de l'enquête publique 9
2.2. Le demandeur 10
2.3. Cadre juridique de l'enquête. 10
2.4. Le projet 11
2.4.1. Etat des lieux 11
2.4.2. Enjeux /usages/objectifs 11
2.4.3. Méthode de dragage 12
2.5. Les zones de dragage 13
2.6. Impact du projet 13
2.7. Les scénarios alternatifs 21
2.8. COMPOSITION DU DOSSIER 21
2.9. AVIS FORMULES SUR LE PROJET 22

3. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE 23
3.1. Désignation de la commission d'enquête 23
3.2. Echanges avec le maître d'ouvrage 23
3.3. Durée de l'enquête et organisation des permanences 23
3.4. INFORMATION DU PUBLIC 23

4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE 25
4.1. Bilan de la participation du public 25
4.2. Les observations du public 25
4.3. Les remarques de la commission d'enquête. 30
▶ Sur le dossier 30
▶ Sur la publicité : 30
▶ Sur les observations du public 31
4.4. Clôture de l'enquête 32

5. PIECES ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUÊTE 33

1. GENERALITES CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1. VNF

1.1.1. Présentation générale

Le transport par voie d'eau a été le seul mode de transport de fret significatif pendant des millénaires. Et les implantations humaines montrent bien que notre civilisation est fluviale. Après l'utilisation d'abord des cours d'eau naturels, l'homme va les aménager et même créer des voies artificielles surtout à partir du XVIème siècle. Le réseau français va se développer jusqu'au XIXème siècle, mais ne se modernisera pas suffisamment au XXème.

Voies navigables de France est créé en 1991. L'établissement succède à l'Office National de la Navigation (ONN).

Sa création repose sur la nécessité de reconquérir le réseau fluvial, tant pour l'alimentation en eau des populations, des terres agricoles et du secteur industriel que pour le développement du transport, du tourisme et des loisirs. Le vote de son nouveau statut en 2012 crée au 1er janvier 2013 le nouvel établissement public administratif Voies navigables de France, qui intègre désormais les services de l'État gérant les voies navigables, notamment les anciens services de navigation.

VNF comprend ainsi sept directions territoriales et un siège à Béthune (62).

Les missions

Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale :

Établissement unique qui répond, sur 2 réseaux complémentaires et connectés (réseau transport et réseau tourisme), à 3 grandes missions au service du public :

- Promouvoir la logistique fluviale,
- Concourir à l'aménagement du territoire
- Assurer la gestion globale de l'eau.

La politique de nos voisins, le réseau européen

La politique de l'Union européenne en matière de transport fluvial vise une optimisation de la navigation intérieure, ainsi qu'une meilleure interconnexion avec les autres modes de transports (rail, routier).

Elle encadre notamment les prescriptions techniques des bateaux, les prescriptions sur les énergies polluantes et restrictions des émissions de particules pour les moteurs, les systèmes d'information fluviaux, le transport combiné, et le Réseau Trans-Européen de Transports.

1.1.2. L'unité territoriale dont dépend le projet (UHC)

Le décret n°2007-1760 du 14 décembre 2007 relatif aux régimes d'autorisation et de déclaration au titre de la gestion et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, aux obligations […], à l'entretien et à la restauration des milieux aquatiques […], prévoit que le plan de gestion des dragages d'entretien doit être établi pour des opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau ou d'un canal.

Le plan de gestion est réalisé à l'échelle de l'Unité Hydrographique Cohérente (UHC). A noter que la notion d'UHC n'est pas un concept défini par un règlement ou une circulaire.

L'UHC constitue l'unité territoriale d'organisation et de conduite des chantiers de dragage. L'UHC inclut la portion du ou des bassins versants qui contribue de façon significative aux apports sédimentaires sur la section considérée. L'examen de l'UHC se définit donc à deux niveaux : au niveau de la voie d'eau et au niveau du bassin d'alimentation en sédiments.

La Direction territoriale Centre Bourgogne a défini 8 Unités Hydrographiques Cohérentes.

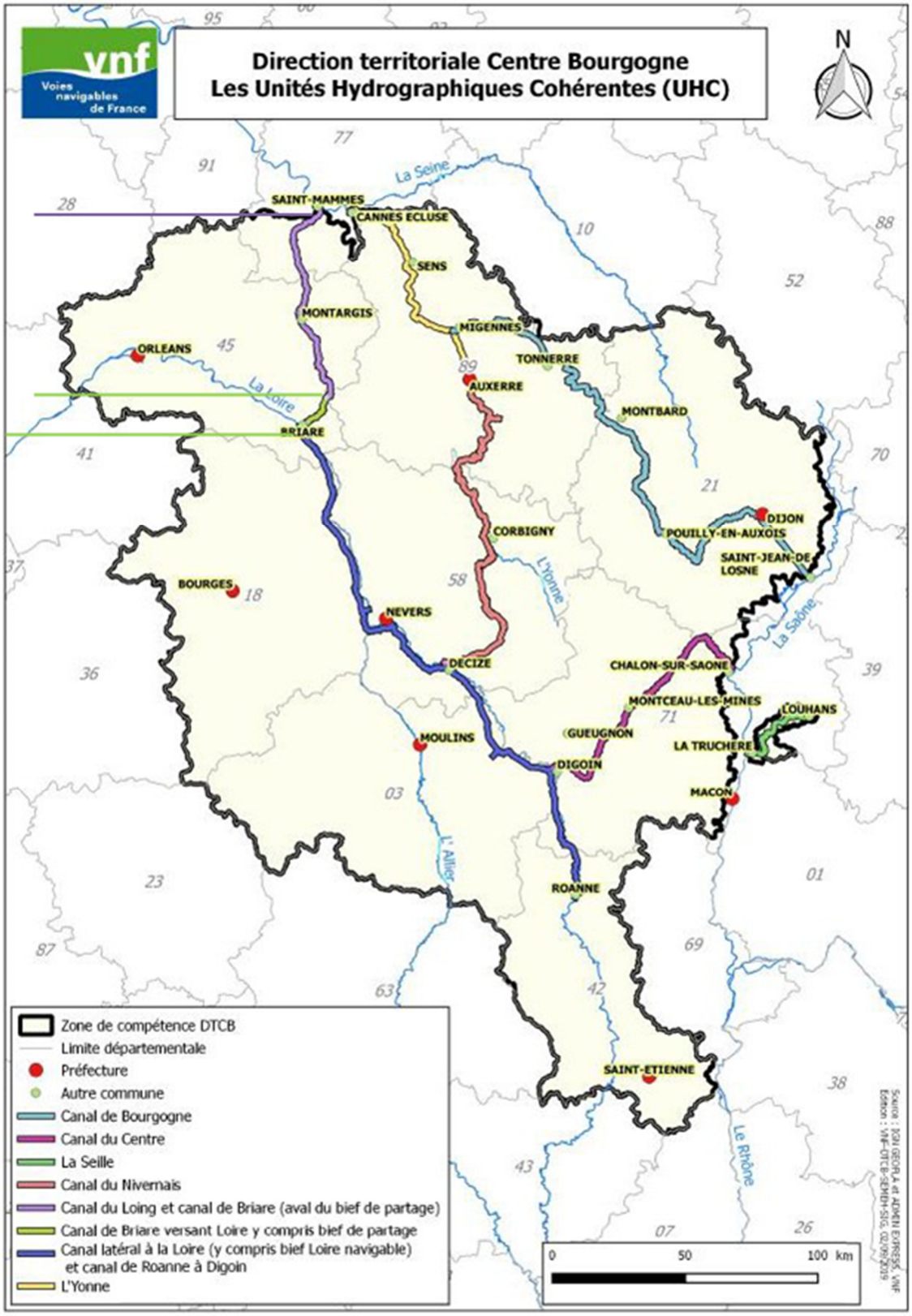

Le projet est localisé dans 3 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Centre et Ile de France) et 3 départements (Loiret, Seine-et-Marne et Yonne).

La présente demande d'autorisation environnementale unique concerne les opérations de dragage et des canaux du Loing et de Briare pour un total 19 zones d'extraction réparties sur les Unités Hydrographiques Cohérentes- UHC N° 1 & UHC N° 2.

L'UHCN° 1 est constitué, du nord au sud, par le canal du Loing depuis sa confluence avec la Seine jusqu'au bief n°1 de Cepoy, et par le canal de Briare depuis l'écluse n°36 des Buges jusqu'à l'écluse n°13 de la Javacière (écluse nord du bief de partage

L'UHC N°2 correspond au versant Loire du canal de Briare depuis l'écluse n°13 de la Javacière jusqu'à l'écluse n°1 de Baraban, bief de partage inclus.

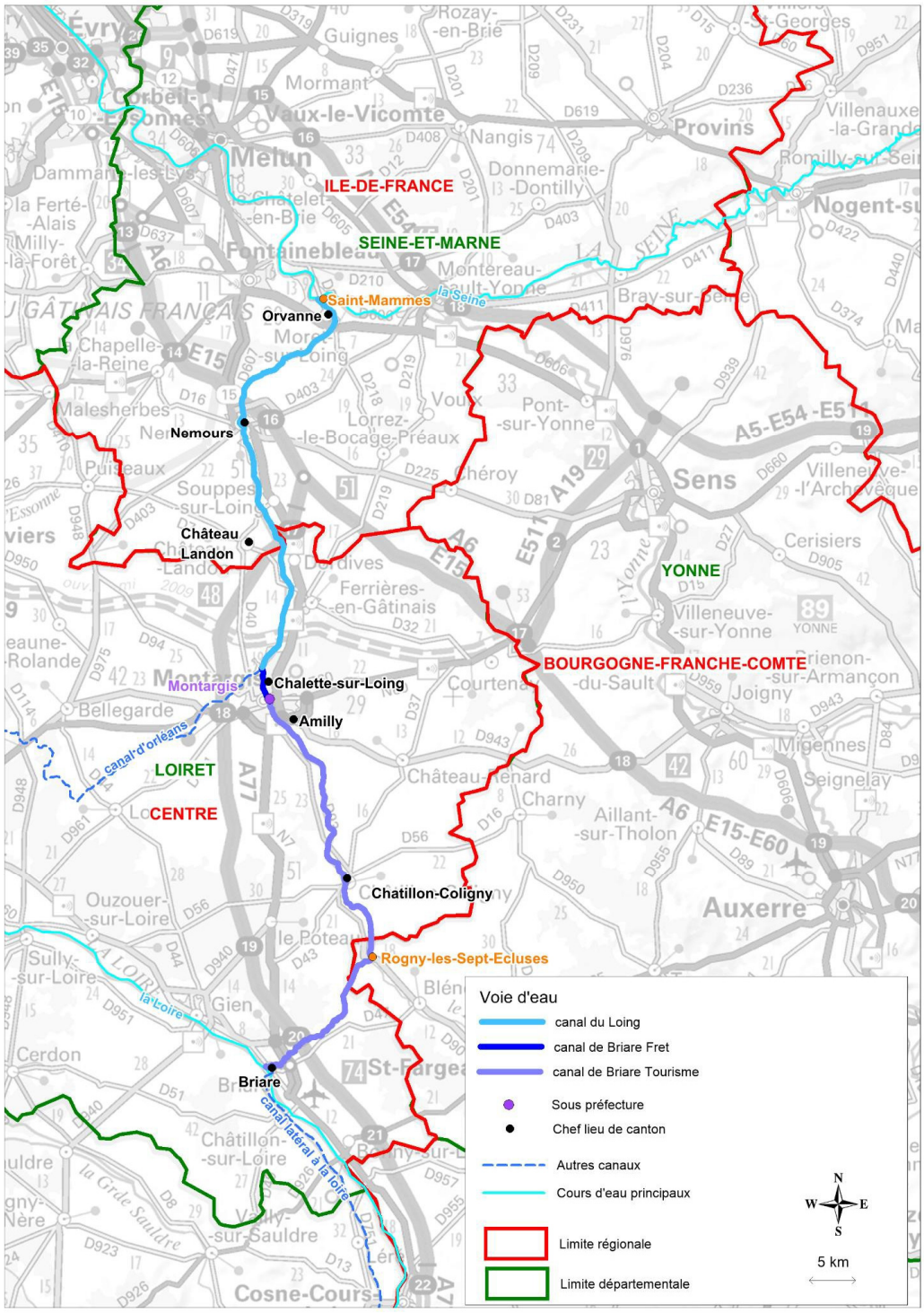

1.1.3. Le canal du Loing

Le canal du Loing est un canal de type canal latéral qui longe le cours du Loing. Ce canal artificiel a un faible débit de l'ordre de 0,3 m3/s lié à son alimentation et aux éclusées.

Construit au XVIII siècle, en raison des difficultés de navigation sur la rivière Le Loing, il emprunte à 8 reprises le lit du cours d'eau.

49 km et 19 écluses, jalonnés de quelques ouvrages remarquables.

1.1.4. Le canal de Briare

L'un des plus anciens canaux de France et le premier de type «canal à bief de partage ». Commencée en 1605, sa construction s'achève en 1642.

57 km et 36 écluses, pour relier le canal du Loing. Il assure la jonction entre deux bassins hydrographiques, le bassin de la Seine et celui de la Loire. Il possède donc un bief sur la ligne de partage des eaux.

Le canal de Briare est un canal de type canal à bief de partage. Ce canal artificiel a un faible débit de l'ordre de 0,3 m3/s lié à son alimentation et aux éclusées.

2. L'ENQUETE PUBLIQUE

2.1. Objet de l'enquête publique

Les opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing, sur le territoire de 13 communes réparties sur les départements du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Yonne :

> Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

sont soumises à autorisation environnementale aux termes des articles L.181-1 alinéa 1 et L.181-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement.

Les portions de canal traversées par des cours d'eau sont, en vertu des dispositions de l'article L215-7.1 du code de l'environnement, assimilées à des cours d'eau. Ainsi, après les études cartographiques réalisées par les préfectures, 11 des 19 zones d'extraction sont, en tout ou partie, considérées comme des cours d'eau.

La présente demande d'autorisation environnementale est faite au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

Rubrique	Intitulé	Nature	Régime	Arrêtés de prescriptions générales
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique				
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	11 des 19 zones d'extraction sont tout ou partie considérées comme un cours d'eau. Les longueurs cumulées sont supérieures à 100 m. Aucun reprofilage de cours d'eau n'est réalisé. L'objectif est uniquement un retour au rectangle de navigation prévu.	Autorisation	Arrêté du 28 novembre 2007
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m2 de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	Le canal du Loing et le canal de Briare sont des canaux artificiels en dehors de certains biefs qui empruntent le lit du Loing ou le lit de la Trézée.	Autorisation	Arrêté du 30 septembre 2014

Rubrique	Intitulé	Nature	Régime	Arrêtés de prescriptions générales
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique				
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m3 (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).	Les volumes de sédiments à draguer sont supérieurs à 2000 m^3.	Autorisation	Arrêté du 30 mai 2008

2.2. Le demandeur

La demande d'autorisation environnementale a été déposée le 14 décembre 2021, complétée le 5 août 2022 par :

Siège social	Direction territoriale
Voies Navigables de France 175 rue Ludovic Boutleux 62408 Béthune SIRET : 130 017 791 00067	Direction territoriale Centre-Bourgogne 1 Chemin Jacques de Baerze 21000 DIJON

2.3. Cadre juridique de l'enquête.

Lorsqu'un projet entre dans une ou plusieurs catégories listées dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, il peut faire l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas.

Bien que le projet soit seulement soumis au cas par cas, le demandeur a choisi, au regard des enjeux environnementaux, de réaliser une étude d'impact.

L'enquête a lieu dans les formes prescrites par les articles R123-1 à R 123-27 du code de l'environnement.

2.4. Le projet

2.4.1. Etat des lieux

- L'historique des opérations de dragage du canal de Briare et du canal du Loing, atteste de l'ancienneté de ces travaux. Les plus récentes datent des années 2015 à 2017. Les plus anciennes remontent aux années 2008/2010. C'est le cas, notamment de l'écluse du Baraban à Briare.

  On constate, pour les opérations les plus anciennes, un volume important de sédiments extraits, sans doute révélateur d'une sédimentation encore plus ancienne.

  Les particules en suspension dans l'eau finissent par s'accumuler, en raison notamment de la faiblesse du courant dans le canal. La situation s'aggrave, lorsque le canal et la rivière se rejoignent en certains tronçons. Sur 19 zones d'extraction, 11 sont assimilables à des cours d'eau. En conséquence, les particules en suspension transportées par les cours d'eau s'ajoutent à celles provenant des bassins versants lorsque le canal est en déblai.

- L'envasement constaté réduit progressivement la profondeur de la voie d'eau, ce qui conduit à augmenter le niveau d'eau pour maintenir le mouillage nécessaire à la navigation. On consomme inévitablement davantage d'eau et on augmente le risque de fragilisation des ouvrages, qui n'ont été construits pour accepter ce niveau d'eau.

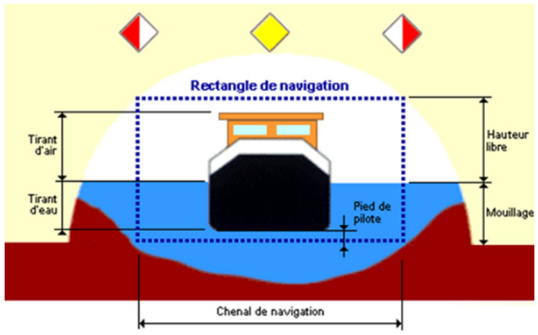

- Les usagers, également signalent les anomalies et les secteurs anormalement envasés.

2.4.2. Enjeux /usages/objectifs

Dans ces conditions, le dragage est une opération indispensable pour extraire les sédiments accumulés au fil du temps.

C'est cette accumulation de sédiments qui réduit progressivement la profondeur de la voie d'eau, et les possibilités de navigation.

Les enjeux justifiant la nécessité de réaliser des opérations de dragage d'entretien sont principalement :

- De type socio-économiques avec la navigation de commerce et de tourisme.

  En effet les canaux du Loing et de Briare sont très fréquentés en raison du transport de marchandises et du tourisme à potentiel de développement.

  Les canaux du Loing et de Briare sont dans un axe fluvial reliant deux grands bassins navigables la Seine et le Rhône. Des trafics peuvent s'inscrire en vue notamment de l'approvisionnement du projet Grand Paris en granulats, compte tenu des ressources du Val de Loire dans ce domaine.

  On estime à 74M€ et 780 emplois, les retombées économiques du trafic de tourisme en région Centre -Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté. Pour les canaux du Loing et de Briare, on est à 13% des retombées du tourisme fluvial de ces régions. On note la navigation de 4 types de bateaux : bateaux privés, locations, bateaux promenade à Briare et péniches-hôtel.

- La sécurité et la pérennité des ouvrages.

  L'augmentation du niveau d'eau, pour garantir le mouillage, risque de fragiliser les digues des canaux, par infiltration des parties hautes moins étanches.

- La gestion de la ressource en eau.

Objectifs

Les travaux de dragage consistent en des opérations d'entretien du réseau navigable avec pour objectif de garantir un mouillage cible, tel que décrit dans le Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF 2020-2029 :

- Canal du Loing : 2,20 m ;
- Canal de Briare « Fret » : 2,20 m ;
- Canal de Braire « Tourisme » : 1,60 m.

Le volume total de sédiments à draguer s'élève à 42 600 m3 pour les 19 zones d'extraction identifiées.

Les zones à draguer correspondent principalement aux zones de confluence et à celles à proximité d'ouvrages.

2.4.3. Méthode de dragage

- Aspects techniques.

  Le mode de dragage « mécanique en eau » a été retenu pour l'ensemble des travaux. Avec cette méthode, il n'y a pas de dissolution des sédiments, qui sont extraits au plus près de leur densité réelle. Des analyses granulométriques ont été réalisées pour vérifier la pertinence de la méthode choisie.

  L'extraction sera réalisée au moyen d'engins flottants équipés d'une pelle hydraulique avec godet de dragage.

  Deux types d'opération de dragage ont été retenues, après les données des campagnes bathymétriques :

  - Opération ponctuelle pour 4 zones d'extraction.
  - Opérations de dragage récurrentes pour tenir compte de la dynamique sédimentaire des cours d'eau à l'origine de la sédimentation dans ces biefs du canal (15 zones).

    Il sera réalisé une opération de dragage par an.

    Pour 2 de ces zones s'ajoutera une opération de dragage ponctuelle d'un volume de sédiments supérieur au volume dragué lors des opérations récurrentes.

- Les sédiments :

  - Nature / Qualité

    Il est clairement indiqué dans le dossier présenté à l'enquête publique, qu'aucune étude sédimentologique, n'ayant été ralisée, on ne peut préciser l'origine des sédiments accumulés dans les canaux.

On ne connaît pas davantage les causes expliquant les accumulations sédimentaires en question. L'analyse reste majoritairement basée sur les données du terrain.

Ruissellement des terres agricoles, des zones boisées, érosion, rejets industriels et urbains, font que les sédiments devant être gérés à terre, sont des déchets au sens de l'article L541-1 du code de l'environnement.

- Caractéristiques

  Les opérations de dragage des canaux concernent des zones à priori non polluées. VNF a respecté et dépassé les recommandations du Ministère en réalisant plus d'un prélèvement par zone, soit au total 25 en 2019 et 2021.

  Les campagnes de prélèvements antérieures (2014/2016) ont permis de compléter les données sur les sédiments à extraire.

  Au total, 53 échantillons ont été exploités, conduisant au classement des sédiments en deux catégories de déchets :

  - Déchet non inerte, non dangereux pour 9 zones soit environ 61% du total.
  - Déchet inerte pour 10 zones soit environ 39% du total.

- Les volumes

  Avec une opération ponctuelle de 6000 m3, c'est le Port de Briare qui représente la plus importante extraction.

  Les opérations récurrentes sont de volumétrie très variables, allant de 200 m3 pour les plus modestes à 500 m3 pour les plus significatives, par an et sur 5 ans.

- Les coûts

  On se contente de donner un prix global à partir du coût au m3, soit 65 € coût moyen d'opérations similaires.

- Le planning

  Les périodes d'entretien sont programmées sur 5 ans de 2023 à 2028.

2.5. Les zones de dragage

Les zones à draguer dans les 5 prochaines années ainsi que les volumes associés, ont été déterminés à partir :

- Des dernières campagnes bathymétriques réalisées par VNF.
- De l'historique des opérations de dragage réalisées.
- Des connaissances de terrain des agents de VNF.

Les motivations, les volumes à extraire et la programmation sont présentés par zone dans un tableau figurant au dossier.

2.6. Impact du projet

Il s'agit de planifier les opérations de dragages sur les canaux de Briare et du Loing sur une période de 5 ans.

Une partie du canal de Briare et le canal du Loing font partie du bassin versant de la « Seine ».

Quant au canal de Briare, versant Loire, il est un élément constitutif du bassin « Loire Bretagne ».

- Le canal du Loing d'une longueur de 49,5 kilomètres présente un dénivelé de 36 mètres.
- Le canal de Briare pour une partie, sur le versant Seine, a une longueur de 39 kilomètres et un dénivelé de 84 mètres.

- Le canal de Briare pour la partie, sur le versant Loire, a une longueur de 17 kilomètres et un dénivelé de 30 mètres.

Le bassin versant

Le SAGE

Les deux canaux ne sont pas concernés, entièrement, par le SAGE « nappe de Beauce » qui comprend les communes situées en rive gauche du canal du Loing ainsi que la section du canal de Briare comprise dans la commune de Chalette-sur-Loing. La partie non précitée n'est pas concernée par un SAGE.

L'étude concerne les masses d'eaux souterraines des craies du Gâtinais Est et les calcaires tertiaires libres de Beauce à l'Ouest. L'état chimique de ces 2 masses d'eau souterraine est médiocre.

Le canal du Loing correspond à la masse d'eau artificielle « canal du Loing », l'état écologique 2015 est bon état. Les paramètres déclassant ne sont pas connus.

Le Loing à partir du confluent avec la Cléry est de niveau moyen en 2015 pour l'état écologique et biologique, de niveau 2 en 2015 pour l'état physico-chimique. Les objectifs sont le bon état écologique en 2021 et le bon état chimique en 2015.

Le canal de Briare correspond à la masse d'eau artificielle dont l'état écologique 2013 est moyen. On ne connaît pas l'état chimique de cette masse d'eau.

Les objectifs étaient le bon potentiel écologique en 2015 et le bon état chimique dans un délai non déterminé.

La Trézée est une masse d'eau naturelle dont les objectifs sont le bon état écologique en 2021 et le bon état chimique dans un délai non défini. En 2007, l'état écologique et l'état chimique de cette masse d'eau étaient bons.

Les risques naturels sont limités :

- L'aléa sismique est faible, le retrait par gonflement des argiles est faible à moyen.
- Le risque remontée de nappe est majoritairement de niveau faible à très faible.

  En bordure immédiate du canal de Briare et du canal du Loing, le risque « remontée de nappe » est de sensibilité très élevée, en raison de la vallée alluviale du Loing.
- Quatre Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) sont identifiés au total. Ils concernent 16 des 19 zones de dragage. La zone d'études n'est pas localisée dans un territoire à risque important d'inondation.

  Plusieurs zones inondables sont identifiées : certaines interceptent les zones de dragages prévues.

Le contexte écologique

L'aire d'étude rapprochée comprend globalement les berges de l'ouvrage avec une bande de 10 m environ.

L'aire d'étude éloignée qui correspond à une zone de 5 km autour de la zone rapprochée, est localisée à proximité de 2 Zones de Protection Spéciale, de 8 Zones Spéciales de Conservation. Au surplus 2 Zones Spéciales de Conservation recoupent l'aire d'étude rapprochée de 3 sites de dragage.

On citera ici :

- « Natura 2000 », trois secteurs de dragage sont localisés à proximité immédiate de la zone « Rivières du Loing et du Lunain » et de la « Carrière de Mocpoix ».
- « ZNIEFF 1» Aucune n'intercepte les zones draguées et 4 sont limitrophes « Les pâtures de Néronville », « Ile de Pont de Souppes et Berges du Loing », « Carrière souterraine de Mocpoix » et « Marais de Souppes-sur-Loing ».
- ZNIEFF 2 ; 3 interceptent les zones draguées : « Vallée du Loing entre Nemours et Dordives », « Etangs, bocage et boisements de l'est de la Puisaye du Loiret » et « Vallée du Loing entre Moret et Saint-Pierre-lès-Nemours ».

Le diagnostic écologique

La flore

191 espèces végétales ont été observées sur les différentes aires d'étude. La richesse floristique de l'aire d'étude est moyenne, Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur les aires d'étude lors des investigations.

Une espèce patrimoniale a été observée dans le canal : l'Hydrocharis morène (Hydrocharis morsus-ranae). Cette espèce est non enracinée. L'herbier présent est donc susceptible de se déplacer.

Les inventaires et l'analyse bibliographique ont également permis de mettre en évidence la présence de 7 espèces exotiques envahissantes, dont 1 espèce aquatique (Elodée du Canada).Les enjeux floristiques sont globalement faibles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, les stations d'Hydrocharis morène constituent des enjeux écologiques et devraient être préservées lors des travaux.

Les insectes

13 espèces d'insectes sont présentes sur l'aire d'étude. La richesse entomologique est faible compte tenu du contexte anthropisé dans lequel est située l'aire d'étude.

Aucune espèce d'insectes considérée comme rare ou menacée en région Centre-Val de Loire et Ile-de-France n'a été observée.

Aucune espèce observée n'est protégée en France ou en région Centre-Val de Loire et Ile-de-France.

Les amphibiens

Une seule espèce a été inventoriée, la Grenouille commune (Pelophylax kl. Esculentus). Il s'agit d'une espèce protégée contre la mutilation à travers. Néanmoins il s'agit d'une espèce très commune, l'enjeu écologique concernant les amphibiens est donc considéré comme faible.

Les reptiles

Une seule espèce a été inventoriée, le Lézard des murailles (Podarcis muralis). Il s'agit d'une espèce protégée pour l'individu, les œufs, les nids et leurs habitats. Néanmoins il s'agit d'une espèce très commune, l'enjeu écologique concernant les reptiles est donc considéré comme faible.

Les poissons et les frayères

Parmi les espèces piscicoles recensées sur les canaux du Loing et le canal de Briare

2 espèces sont considérées comme patrimoniales :

- Le Brochet (Classé vulnérable sur la liste rouge nationale)
- L'Anguille (Classé en danger critique d'extinction sur la liste rouge nationale et classé en Vulnérable en région Centre)

Le canal du Loing et le canal de Briare ne font l'objet d'aucun arrêté frayère. Le Loing est soumis à un arrêté frayère concernant la Lamproie de Planer, le Chabot, la Loche de rivière, la Vandoise, le Brochet et la Bouvière.

Les biefs se confondant avec les rivières naturelles présentent un peuplement piscicole en lien avec la rivière interceptée et de ce fait un peuplement plus diversifié. Toutefois, les habitats aquatiques présents dans ces biefs sont très homogènes et peu favorables à la fraie des espèces ciblées par l'arrêté frayères.

- Les mollusques

Lors des inventaires, 4 espèces de mollusques (Moule zébrée, Corbicule asiatique, un bivalve aquatique de la famille des Sphaeriidae et un bivalve de la famille des Unionidae sur le bief de Fromonville) ont été recensées.

- Les oiseaux

- 3 espèces patrimoniales : le Chevalier Guignette, le Martin pêcheur et la Mouette rieuse
- 15 espèces protégées pour l'individu, ses œufs, son nid : la Rousserolle effarvatte, le Chevalier guignette, la Mésange à longue queue, le Martin-pêcheur d'Europe, le Héron cendré, la Mouette rieuse, la Mésange charbonnière, la Mésange à longue queue, le Moineau domestique, le Pic vert, la Fauvette à tête noire, la Bondrée apivore, la Bouscarle de Cetti, le Gobemouche gris et le Grand corbeau.
- 3 espèces dont la chasse est autorisée : le Canard colvert, le Pigeon ramier, la Poule d'eau.
- 1 espèce exotique envahissante dont l'introduction dans le milieu naturel est interdite : la Bernache du Canada

Les canaux du Loing et de Briare sont des milieux relativement anthropisés et les espèces avifaunistiques rencontrées utilisent notamment ce milieu en zone de chasse et en migration. Le canal ne représente pas un site de nidification pour la majorité des espèces, à l'exception du Martin pêcheur qui est susceptible de se reproduire dans les berges abruptes du canal (milieu non concerné par le dragage).

L'enjeu écologique est donc considéré comme faible sur l'ensemble des zones draguées à l'exception du bief de Buges en raison de la forte probabilité de nidification du Martin pêcheur. La mesure d'adaptation du calendrier d'intervention hors période de nidification et la mise en défense des zones de reproduction potentielle du Martin-pêcheur permettront de limiter les risques d'impact sur l'espèce.

- Les mammifères

Une seule espèce a été inventoriée, le Ragondin (Myocastor coypus). Il s'agit d'une espèce exotique envahissante dont la chasse est autorisée selon l'Arrêté ministériel du 26 juin 1987. La présence d'arbres isolés ou d'alignement d'arbres à cavités sont potentiellement susceptibles d'accueillir des gîtes de chauves-souris arboricoles. Le reste de la zone sert possiblement de zone de chasse pour les chiroptères.

Par conséquent l'enjeu écologique concernant les mammifères est considéré comme faible, mais moyen sur les sites ou des arbres à cavités sont identifiés.

Nom de la zone	Bief	Année de prospection	Enjeux et justification
CB_Bief_Port_Briare	Bief Port de Briare	2021	**Faible**
CB_Bief4_Cognardière	Bief 4 de la Cognardière	2016	Moyen au regard de la présence de mares végétalisées au droit du canal représentant un enjeu pour le groupe des amphibiens et des insectes.
CL_Bief5_Nargis	Bief 5 de Nargis	2016	Moyen au regard de la présence d'arbres isolés à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief6_Courenvaux	Bief 6 de Courenvaux	2016	Faible
CB_Bief7_Ouzouer	Bief 7 d'Ouzouer-sur-Trézée	2016	Moyen au regard de l'alignement d'arbres à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CL_Bief8_Egreville	Bief 8 d'Egreville	2016	Faible
CL_Bief9_Beaumoulin	Bief 9 de Beaumoulin	2019	Moyen au regard de la présence d'herbiers aquatiques pouvant servir de support de ponte ou nurserie pour l'ichtyofaune remarquable
CL_Bief13_Fromonville	Bief 13 de Fromonville	2019	Moyen au regard de la présence d'une espèce patrimoniale : l'Hydrocharis morène
CB_Bief19_Dammarie	Bief 19 de Dammarie-sur-Loing	2016	Moyen au regard de l'alignement d'arbres à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief22_Briquemault	Bief 22 de Briquemault	2019	Moyen au regard de la présence d'arbres isolés à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief23_Gazon	Bief 23 de Gazon	2016	Faible
CB_Bief24-1_Chatillon	Bief 24 de Chatillon-Coligny	2016	Moyen au regard de la présence d'arbres isolés à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief24-2_Chatillon	Bief 24 de Chatillon-Coligny	2016	Faible
CB_Bief25-1_Lepinoy	Bief 25 de Lepinoy	2016	Moyen au regard de la présence de prairies humides
CB_Bief25-2_Lepinoy	Bief 25 de Lepinoy	2016	Moyen au regard de l'alignement d'arbres à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief26_Montbouy	Bief 26 de Montbouy	2016	Faible
CB_Bief34_Reinette	Bief 34 de la Reinette	2016	Moyen au regard de l'alignement d'arbres à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief35_Langlée	Bief 35 de Langlée	2016	Moyen au regard de l'alignement d'arbres à cavités représentant un enjeu pour les chiroptères
CB_Bief36_Buges	Bief 36 de Buges	2016	Fort au regard de la possibilité de nidification du Martin pêcheur (espèce protégée et patrimoniale) dans les berges abruptes

Tableau 28 de l'étude d'impact : Synthèse des enjeux écologiques pour chacun des biefs dragués.

Milieu humain / hygiène / santé / sécurité

✓ Le secteur d'étude est concerné par 4 SCoT :

- Le SCoT de Nemours-Gâtinais, approuvé en 2015 et qui concerne les communes suivantes Château-Landon, Souppes-sur-Loing et Montcourt-Fromonvile.
- Le SCoT du Montargois en Gâtinais, approuvé en 2016 et qui concerne les communes suivantes : Chalette-sur-Loing, Chatillon-Coligny, Dammarie-sur-Loing, Montargis, Montbouy, Nargis et sainte Geneviève-des-Bois.
- Le SCoT du pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, en cours d'approbation, et qui concerne la commune de Rogny-les-Sept-Ecluses.
- Le SCoT du Pays Giennois, approuvé en 2016 et qui concerne les communes de Briare et Ouzouer-sur-Trézée.

✓ Données générales

- *Occupation des sols*

Le territoire d'étude se compose principalement de terres arables (53,22% de la superficie). Les zones urbaines, commerciales et artificialisées occupent moins de 8% du territoire.

- *Risques technologiques*

26 sites sont soumis au régime d'Autorisation. Parmi ces 26 sites, 2 sont SEVESO.

Le canal de Briare n'est pas compris dans un périmètre de PPRT. Aucune zone de dragage n'est donc concernée.

- Sites de la Base de Données sur les Sites et Sols pollués (BASOL)

10 sites BASOL ont été recensés au total dans les communes mouillées par les zones de dragage.

Aucun de ses sites n'est localisé à proximité d'une zone de dragage.

- *Prélèvements d'eau*

Des prélèvements d'eau à usage agricole (pour l'irrigation) et industriels sont réalisés dans le canal de Briare et dans le canal du Loing.

- *Les usages de l'eau superficielle*

Le canal de Briare et le canal du Loing sont utilisés pour du trafic de plaisance (environ 2000 bateaux en 2018) et du trafic de marchandises (150 bateaux en 2018).

Des prélèvements d'eau à usage agricole (pour l'irrigation) et industriels sont réalisés dans le canal de Briare et dans le canal du Loing.

- *Les usages de l'eau souterraine*

29 captages d'alimentation en eau potable ont été recensés au total dans les communes mouillées par les zones de dragage.

- *Environnement sonore*

Au niveau de la zone d'études l'environnement sonore est calme. Seuls, le trafic fluvial, les zones d'activité portuaire, les entreprises bords à voie d'eau, les infrastructures majeures du territoire comme l'A77, l'A6, l'A19,

les routes départementales et les différentes voies ferrées qui longent la voie d'eau ainsi que les ouvrages hydrauliques sont susceptibles de générer du bruit.

Contexte paysager

Le canal de Briare et le canal du Loing traversent différents ensembles paysagers, du Nord au sud :

- L'ensemble paysager du val sous coteau et l'entité du val sous Briare ;
- L'ensemble paysager de la Puisaye ;
- La Puisaye occidentale ;
- L'ensemble « Gâtinais Est » ;
- L'entité paysagère de Montargis ;
- L'ensemble appelé « Vallée ».

Eléments patrimoniaux

Il a été recensé pour l'ensemble des communes mouillées de l'étude :

- 8 sites classés : 1 site intercepte 1 zone de dragage ;

- 6 sites inscrits : 2 sites interceptent 3 zones de dragage.

Protection des monuments historiques

37 monuments historiques ont été recensés au total sur les communes mouillées du projet.

5 monuments historiques ont leur périmètre de protection de 500m qui intercepte une zone de dragage.

Incidence du projet.

Différents types d'effets sont évalués :

- Les effets directs, qui sont liés à l'aménagement et engendrent des conséquences directes sur l'environnement, que ce soit en phase travaux (destruction de milieux par exemple) ou en phase d'exploitation.
- Les effets indirects qui ne résultent pas directement des travaux ou des caractéristiques de l'aménagement mais des conséquences d'évolutions qui peuvent apparaître dans un délai plus ou moins long. Il peut s'agir, par exemple, des conséquences des modifications des conditions d'écoulement.
- Les effets induits c'est-à-dire des impacts associés à un événement ou un élément venant en conséquence de l'aménagement. Par exemple, l'aménagement d'un chemin piétonnier peut engendrer une augmentation de la fréquentation du site (promeneurs, …) qui, par leur présence, peuvent engendrer des perturbations à certaines communautés biologiques.
- Les effets cumulés, qui sont définis par la Commission européenne comme des « changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures ». Le terme « cumulé » fait donc référence à l'évaluation de la somme des effets d'au moins deux projets différents.

Ces différents types d'effets peuvent eux-mêmes être divisés en deux autres catégories :

  - Les effets temporaires, limités dans le temps et réversibles (à plus ou moins brève échéance) une fois que l'évènement ou l'action provoquant ces effets s'arrête. Ces effets sont généralement liés à la phase de travaux.
  - Les effets permanents, irréversibles. Ils peuvent être liés à la phase de travaux, d'entretien et de fonctionnement de l'aménagement.

Synthèse des Incidences sur l'environnement et la santé

Thématique	Impact	Type d'impact et Niveau de cotation	
		En phase travaux	En phase d'exploitation
Milieu physique	Modification de la topographie et de la géologie	**Nul**	**Nul**
	Risque de pollution en phase chantier du sol	**Direct Temporaire Moyen**	**Nul**
	Climatologie	**Négligeable**	**Indirect Permanent Positif**
	Risques naturels	**Nul**	**Nul**
	Alimentation et écoulement des nappes	**Nul**	**Nul**
	Pollution des eaux souterraines	**Direct Temporaire Moyen**	**Nul**
	Hydrosédimentologie	**Nul**	**Nul**
	Conditions d'écoulement des eaux	**Nul**	**Nul**
	Dégradation de la qualité de l'eau (remise en suspension de sédiments, pollution des eaux, pollution accidentelle, départ de fines dans les cours d'eau riverain)	**Direct Temporaire Fort**	**Nul**
Milieu naturel	Dégradation des habitats terrestres et aquatiques	**Direct Temporaire Fort**	**Nul**
Milieu humain	Perturbation temporaire du trafic fluvial	**Direct Temporaire Moyen**	**Nul**
	Augmentation du trafic routier	**Direct Temporaire Moyen**	**Nul**
	Prélèvements d'eau souterraine -> eau potable -> autre usage	**Nul(prise en compte des mesures MISEN)** **Nul**	**Nul** **Nul**
	Activités touristiques / Activités économiques	**Direct Temporaire Moyen**	**Indirect Permanent Positif**
	Urbanisme	**Nul**	**Indirect Permanent Positif**
	Démographie	**Nul**	**Nul**
	Risques technologiques	**Nul**	**Nul**
	Ambiance sonore	**Direct Temporaire Faible**	**Nul**
	Production de déchets	**Direct Temporaire Faible**	**Nul**
	Qualité de l'air	**Direct Temporaire Faible**	**Indirect Permanent Positif**
	Vibrations	**Nul**	**Nul**
	Emissions lumineuses	**Nul**	**Nul**
	Sécurité des personnes	**Direct Temporaire Moyen**	**Nul**
	Nuisances olfactives	**Nul**	**Nul**
Paysage et patrimoine	Paysage	**Nul**	**Nul**
	Patrimoine	**Nul**	**Nul**

2.7. Les scénarios alternatifs

Trois options ont été étudiées par VNF avant de retenir le projet (scénario 2) soumis à enquête publique.

1) Ne pas draguer.

   Très rapidement, on se rend compte que cette option est parfaitement contraire aux missions de l'Etablissement. Ce scénario n'est pas envisageable.

2) Des travaux au minimum pour respecter les mouillages définis par le Contrat d'Objectifs Performance du 30/04/2021.

   Il s'agit surtout d'éviter la « sur cote » hydraulique qui aurait pour effet d'augementer les apports en eau, et de fragiliser les ouvrages, les berges notamment.

   Avec 42 600 m3 à extraire, les travaux sont estimés à 2 769 000 €.

3) Une offre de service partagée, en vue de préserver le trafic existant. Cette offre est basée sur l'offre actuelle pour le canal de Briare. Le trafic de péniches hôtel requiert un mouillage équivalent à celui des péniches de fret.

   Dans ce scénario le volume à extraire augmente de 17%, soit 50 000 m3. Les travaux sont estimés à 3 250 000 €

Pour les scénarios 2 et 3 les incidences sont équivalentes.

Autre réflexion de VNF : comment limiter le dragage ?

Le canal artificiel présente une dynamique hydraulique très différente de celle d'une rivière naturelle. On ne peut donc y réaliser le même type d'action.

Réduire significativement les apports en sédiments est infiniment complexe, en raison notamment de la typologie des ouvrages, des confluences avec les cours d'eau qui drainent les bassins versants amont. On ne sait pas davantage limiter les apports des bassins versants. Les phénomènes pluvieux plus intenses, et le ruissellement qui en résulte augmentent les apports en sédiments.

2.8. COMPOSITION DU DOSSIER

1. Demande d'autorisation environnementale.
2. Arrêté inter préfectoral.
3. Plan de situation.
4. Présentation du projet.
5. Etude d'impact.
6. Dossier d'autorisation environnementale.
7. Fiches incidences canal de Briare numéro 1.
8. Fiches incidences canal de Briare numéro 2.
9. Fiches incidences canal du Loing.
10. Avis de l'Autorité Environnementale.
11. Mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale.

2.9. AVIS FORMULES SUR LE PROJET

Synthèse des recommandations de l'Autorité Environnementale :

L'AE recommande :

- D'identifier et caractériser les carrières concernées avant l'obtention de l'autorisation de curer, pour ne retenir que des carrières présentant le moins de risques de pollution des nappes.
- De réaliser des inventaires de terrain sur les zones d'intervention, en particulier sur le bief de Fromonville et le bief de Lépinoy, afin de lever l'incertitude concernant la présence de la Mulette épaisse.
- D'actualiser l'étude d'impact en prenant en compte les Sdage Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2022-2027.
- De compléter le dossier sur la mise en place du système de mesure et de suivi de la qualité des eaux.
- De compléter le dossier en précisant notamment les phénomènes d'atteinte à la sécurité des ouvrages et de consommation accrue d'eau pour maintenir les objectifs liés à la navigation.
- A VNF de présenter de véritables variantes, le respect du COP ne pouvant justifier le choix du scénario retenu, au regard des enjeux environnementaux. En particulier, elle recommande de présenter et de discuter les hypothèses relatives au-futur envisagé, en l'argumentant sur des prévisions réalistes.
- De préciser dans l'étude d'impact les conditions de mise en œuvre du retour des sédiments dans le milieu naturel sur le Loing et de l'étudier pour le versant Loire.
- A VNF de s'engager sur les périodes de dragage favorables décrites dans ce tableau, de ne pas draguer durant les périodes à proscrire et de préciser ses intentions pour les périodes sensibles.
- De décrire les mesures prises par VNF pour participer à l'objectif du Sdage de restauration de la qualité des masses d'eau.
- De compléter l'étude d'impact en précisant les niveaux sonores tant sur les sites d'extraction que sur les sites de transfert vers la voie terrestre des sédiments.
- D'évaluer l'impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre, et de décrire les opérations visant à réduire cet impact.
- De préciser, le devenir des sédiments, en précisant leur impact sur l'environnement, en particulier en cartographiant les carrières et centres d'enfouissement retenus pour leur stockage.
- À VNF d'évaluer les incidences de leur stockage ou de leur traitement et, le cas échéant, à VNF de proposer des solutions alternatives au dépôt en carrières.

Avis des collectivités :

La commune de Château-Landon a délibéré le 17 janvier 2023 et émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par VNF concernant les opérations de dragage d'entretien sur le canal de Briare et le canal du Loing.

Pour la commune ces travaux sont nécessaires pour permettre la navigation des bateaux.

3. ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

3.1. Désignation de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête ont été désignés par le Tribunal Administratif d'Orléans par décision du 5 septembre 2022. Elle est composée comme suit :

Présidente : Mme Martine RAGEY,

Membres titulaires : M. Michel BADAIRE et M. Michel CARQUIS.

3.2. Echanges avec le maître d'ouvrage

Mardi 13 septembre 2022	Rencontre avec l'autorité organisatrice en Préfecture d'Orléans.
Mardi 22 novembre 2022	Rencontre avec le demandeur dans les locaux de VNF à Montargis et puis visite sur le canal. Visa des pièces du dossier.
Mardi 14 février 2023	Remise du Procès-Verbal des observations à VNF.
Vendredi 3 mars 2023	Réception des réponses au Procès-Verbal des observations.

3.3. Durée de l'enquête et organisation des permanences

L'enquête publique mise en œuvre par l'arrêté inter préfectoral pris par les préfectures du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne le 24 novembre 2022, a été ouverte pendant 32 jours du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 à 17 heures, en mairie des 13 communes concernées par le projet.

La mairie de Montargis est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les commissaires enquêteurs se sont tenus à la disposition et à l'écoute du public au cours des 8 permanences prévues par l'arrêté d'enquête.

Les permanences ont été assurées de la façon suivante.

Mairie	Dates	Horaires
Montargis – 45 Siège de l'enquête	Ouverture - mardi 3 janvier 2023	9h - 12h
	Clôture - vendredi 3 février 2023	14h - 17h
Souppes sur Loing – 77	Mercredi 11 janvier 2023	9h - 12h
	Jeudi 19 janvier 2023	14h - 17h
Briare – 45	Lundi 16 janvier 2023	14h - 17h
	Mardi 24 janvier 2023	9h - 12h
Châtillon-Coligny – 45	Samedi 7 janvier 2023	9h - 12h
	Mardi 31 janvier 2023	14h - 17h

3.4. INFORMATION DU PUBLIC

Les modalités de l'enquête publique sont définies par l'arrêté inter préfectoral du 24 novembre 2022.

Affichage en mairie

L'avis d'enquête a été affiché sur les panneaux extérieurs des mairies 15 jours au moins avant le début de l'enquête, et ce pendant toute la durée de celle-ci. Les avis d'affichage et de dépôt du dossier d'enquête sont annexés à ce rapport.

L'affiche a été installée en 12 emplacements répartis sur l'itinéraire des travaux

Cet affichage sur site a fait l'objet de constats par le maître d'ouvrage. Ces constats sont annexés au présent rapport.

Ecluse d'Ouzouer -Canal de Briare- Commune d'Ouzouer sur Trézée (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:59:01 +01'00'

Avis presse

Mme La Préfète du Loiret a fait publier par voie de presse en annonces légales l'avis au public dans les délais requis, soit :

Titre	1ère parution	2ème parution
La République de Seine et Marne	12 décembre 2022	9 janvier 2023
L'Eclaireur du Gâtinais	14 décembre 2022	4 janvier 2023
La République du Centre	15 décembre 2022	5 janvier 2023
Le Journal de Gien	15 décembre 2022	5 janvier 2023
Terres de Bourgogne	16 décembre 2022	6 janvier 2023
L'Yonne Républicaine 89	15 décembre 2022	5 janvier 2023

Le dossier était consultable :

- Dans les mairies des 13 communes concernées par le projet.
- Sur le site internet de la Préfecture du Loiret.

www.loiret.gouv.fr *(Politiques publiques - Environnement, Eau, Forêt, Chasse, Pêche - Enquêtes publiques / Avis de l'autorité environnementale - Loi sur l'eau - Opérations soumises à autorisation/ Enquête publique)*

Des observations et propositions pouvaient être :

- Formulées lors des permanences d'un commissaire enquêteur à Montargis, Souppes-sur-Loing, Briare ou Châtillon-Coligny,

- Adressées par courrier à la Présidente de la commission d'enquête,
- Déposées sur les registres en mairie
- Transmises au moyen de l'adresse électronique : *ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr*

4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

4.1. Bilan de la participation du public

On note peu de consultation du dossier, en dehors des permanences en mairie. On ne connaît pas les consultations sur le site de la préfecture, car elles ne sont pas enregistrées.

Les avis d'enquête ont fait l'objet de 6 publications presse au total dans les délais requis. Si les affichages en mairie ont été réalisés régulièrement, il ne semble pas que les affichages sur site, assurés par VNF aient été fait avec la même rigueur.

Les canaux, les écluses et les ports sont en général des espaces prisés par les promeneurs, piétons, cyclistes, touristes. Autour de ces lieux l'affichage avait toutes les chances d'attirer l'attention du public.

On ne peut pas lier indiscutablement le peu d'intérêt du public à un manquement sur la publicité de l'enquête. Mais la question reste posée devant une faible participation.

On peut penser que la réalisation des travaux fera davantage réagir le public, directement concerné ou non.

Les observations recueillies se répartissent comme suit :

Mode	Nombre	Numéro d'observation
Sur le site de la Préfecture	3	1 / 2 / 6
Registre de Briare	3	3 / 4 / 5
Registre Montargis	1	7
Registre Montbouy	1	8
Registre Rogny-Les-Sept-Ecluses	1	9

4.2. Les observations du public

4.2.1. Le 23 janvier 2023 – Monsieur Ourseau. Président de l'entente des canaux du Centre France :

Monsieur Ourseau écrit :

« En tant que président d'un collectif visant la défense, la valorisation et la promotion du patrimoine fluvial et accessoirement habitant au bord du canal de Briare, je voulais attirer votre attention sur la nécessité de ces opérations de dragage.

La conservation du patrimoine ne vaut que si, il est maintenu en état. Un canal sans bateau, dû à l'impossibilité de naviguer perd très vite son attrait, qu'il soit patrimonial, touristique ou économique. Les exemples du canal de Berry et du canal d'Orléans en sont des exemples frappant. Une simple visite au début de de la connexion du canal de Briare et du canal d'Orléans à Montargis, vous permettrait de voir les conséquences d'un canal non entretenu. L'attractivité d'un canal navigué n'est plus à démontrer. La fréquentation est plus large qu'un canal laissé à lui-même, délaissé par les cyclotouristes, les randonneurs et même les pêcheurs.

Dans une conjoncture d'évolution climatique et de sa prise de conscience, réduire l'impact de la pollution est indispensable pour notre avenir. Alors conserver un canal en état pour se préparer au retour du fret fluvial me semble incontournable. Merci à vous pour avoir pris de lire ces arguments qui soutiennent la nécessité de dragages périodiques de nos canaux. »

Commentaires :

Monsieur Ourseau attire l'attention de VNF sur 2 points importants :

Sans possibilité de naviguer, le canal n'est plus attractif. Ça peut paraître une évidence, mais pour M. Ourseau c'est fondamental et il évoque les conséquences du non entretien d'un tel ouvrage.

Pour M. Ourseau il faut aussi se préparer au retour du fret fluvial.

Réponse du Maître d'Ouvrage

La nécessité de réaliser les opérations de dragages a été présentée dans le paragraphe 5.2 du DAE. Le canal de Briare constitue en effet un itinéraire touristique reconnu et à haut potentiel de développement. A l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté, les retombées économiques du trafic de tourisme, c'est-à-dire les ressources liées à la présence des activités perçues par les territoires, sont estimées à 74 M€ HT et 780 emplois (source études filières VNF 2020). Les opérations de dragage permettent de maintenir l'attractivité touristique du canal de Briare.

Les opérations de dragage prévues pour les 5 ans à venir ont été dimensionnées afin de rétablir le mouillage défini dans le Contrat d'Objectifs Performance de VNF 2020-2029. Concernant le canal de Briare, il est fixé à 1,60 m pour le canal de Briare « Tourisme » (52,5 km) entre Briare et Montargis et à 2,20 m pour le canal de Briare « Fret » (4,5 km) entre Montargis et le canal du Loing. Le but de la démarche de VNF est une adéquation entre le mouillage proposé et les besoins en fonction des trafics sur les itinéraires.

Toutefois, VNF a bien pris en compte le potentiel de croissance en termes de fréquentation que pourrait représenter le trafic de péniches hôtels sur le canal de Briare « Tourisme », qui nécessite un mouillage équivalent à celui des péniches de fret. Ce scénario a été envisagé dans le dossier (page 149 de l'étude d'impact). La possibilité est ouverte en cas de co-financement de partenaires. De même, le rétablissement d'un mouillage « fret » pourra être examiné au cas par cas, suivants la soutenabilité d'un éventuel projet et avec des cofinancements.

Avis de la commission d'enquête :

VNF rappelle les raisons du projet, dont elle confirme les objectifs. Concernant le « fret », des études et des partenariats sont à réaliser au cas par cas. Lé réponse n'est pas ferme sur ce scénario.

4.2.2. Le 24 janvier 2023 – Monsieur Ourseau, Président de l'entente des canaux du Centre France :

M. Ourseau complète sa précédente intervention sur registre dématérialisé

Un Complément suite à mon mail d'hier et à la réunion à la mairie de ce jour. Nous sommes évidemment très favorables à ce projet qui favorise la navigation sur ces canaux. Le dragage du port de Briare est très attendu.

Nous ne voyons aucune remarque concernant les techniques et méthodologies décrites par la DTCB de VNF. Un regret, le fait que le canal de Briare soit classé "plaisance" en grande partie, interdisant un retour rentable du fret, puisque limitant l'enfoncement des péniches de transport.

Réponse du Maître d'Ouvrage

Cf réponse précédente sur les aspects fret.

Le port de Briare est bien inclus dans le présent dossier avec une fiche d'incidence spécifique (cf la réponse à l'observation ci-après)

Avis de la commission d'enquête :

Réponse satisfaisante qui confirme bien les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale.

4.2.3. Le 24 janvier 2023 – Monsieur Ourseau, Président de l'entente des canaux du Centre France :

Sur registre en mairie de Briare

M. Ourseau tient à confirmer l'intérêt des travaux envisagés par VNF, en faveur de la navigation, du patrimoine et de l'économie.

Il souligne que le port de Briare ne paraît pas concerné par le dragage, alors qu'il en a grand besoin.

Réponse du maître d'ouvrage

Le dossier prévoit une opération de dragage du Port de Briare. Il s'agit de la zone de travaux intitulée « CB_PortBriare ». Cette zone est cartographiée sur la figure ci-après.

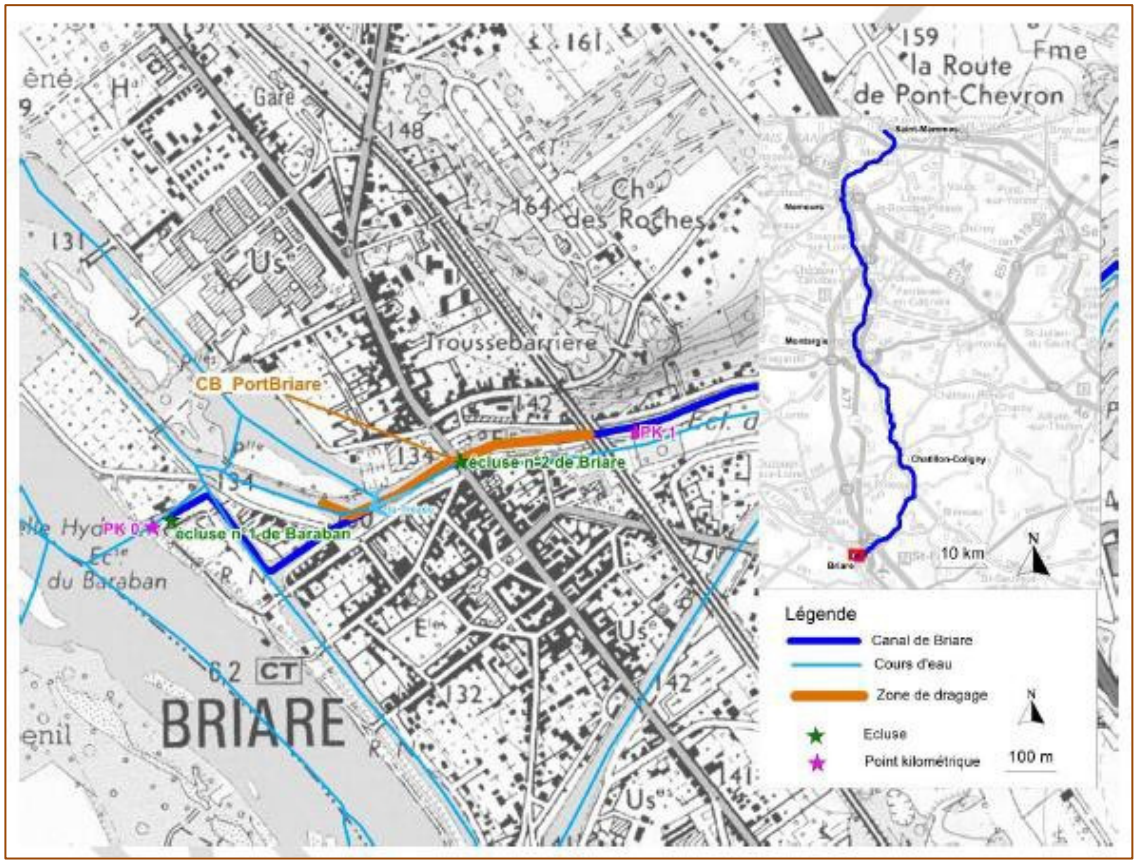

Il est prévu de réaliser une opération de dragage ponctuel de 6000 m3 (cf page 41 du DAE).

Une fiche d'incidence spécifique pour cette zone de dragage a été jointe au dossier.

4.2.4. Le 31 janvier 2023 – Monsieur Philippe Lecot, Président du Fluvial Club de Briare :

« J'ai trouvé très intéressant cette enquête. Je vous adresse un mail afin de vous faire part de mes questions et ceux de mes membres. »

4.2.5. Madame et Monsieur Bisch – Bateau « Carmige » (membre de l'ANPEI Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures).

Mme et M. Bische écrivent :

« L'enquête publique nous intéresse beaucoup, étant régulièrement confrontés aux problèmes de tirant d'eau. Nous hivernons dans le port de Briare qui est aussi concerné par ces problèmes de tirant d'eau.

Nous sommes donc très favorables à ces dragages. »

4.2.6. Le 31 janvier 2023 – Monsieur Philippe Lecot, Président du Fluvial Club de Briare :

M. Philippe Lecot écrit

« Je vous remercie de votre venue et de vos explications. N'ayant pas consulté le contenu du dossier avant de venir à votre invitation, je me suis trouvé dépourvus quant aux questions qui pouvaient me venir à l'esprit. J'ai donc pris le temps au sortir de notre réunion de lire le résumé des opérations à venir et j'ai deux questions.

Si j'ai bien compris le tableau, le dragage du port de Briare fait bien partie des opérations à venir. Si j'ai bien compris le dragage devrait être fait pour 2023.

Ma question est: Faudra-t-il retirer les bateaux amarrés dans le port compris entre le bief 1 et le bief 2. Est-ce que le dragage comprend bien l'emplacement de stationnements des bateaux?

Si cela est le cas une information rapide devra nous être communiquée car certains propriétaires résident loin du port et ne venant pas fréquemment, devront s'organiser pour stationner dans d'autres endroits pour lesquels il devra être fait des demandes d'autorisations.

Si cela n'était pas le cas est-il envisageable que cette opération de dragage de cette partie du stationnement des bateaux, primordiale pour assurer la pérennité du port de Briare, soit mis à l'étude également?

Autre interrogation: Les boues retirées qui doivent par principe être restituées dans les cours d'eau en aval et que l'on retrouvera dans le canal quelques temps plus tard ici ou là, ne pourraient pas être mis à la disposition des agriculteurs de la région?

Voici les points sur lesquels j'ai des interrogations. Sinon je suis tout à fait favorable à propos des travaux et analyses qui ont été faites pour ce dossier. »

Commentaires :

M. Lecot pose des questions très pratiques sur le déroulement des travaux et interroge sur leur emprise réelle, en particulier au regard du stationnement des bateaux.

Il pose la question de la pérennité du port de Briare. Il s'agit sans doute du port de plaisance, celui dit de commerce n'étant pas concerné. Il convient de repréciser l'étendue des travaux. Les cartes ne permettent pas une visualisation correcte, en raison de leur échelle.

Il interroge également sur la destination des boues, et suggère une mise à disposition vers l'agriculture.

Réponse du Maître d'Ouvrage

Une concertation avec l'ensemble des parties prenantes (gestionnaire du port, collectivités, usagers…) sera organisée pour réaliser les travaux de dragage du port de Briare. Dans ce cadre une information au préalable dans des conditions de délai adéquats pour le déplacement des bateaux sera naturellement recherchée. En particulier VNF s'engage à informer le Fluvial Club de Briare de la date prévue des travaux pour permettre aux propriétaires des bateaux de s'organiser.

Les filières de gestion des sédiments sont à la charge de l'entreprise de dragage. Toutes les filières de valorisation des sédiments seront envisagées, dont la valorisation en filière agricole. Des analyses de sédiments sont systématiquement réalisées avant chaque opération de dragage, ce qui permet, en fonction également des opportunités, de retenir la filière la plus appropriée.

Avis de la commission d'enquête :

La réponse aux questions posées est complète.

4.2.7. Le 27 janvier 2023 – Monsieur Michel Bourguin

Sur le registre de Montargis M. Bourguin exprime un avis favorable au projet.

4.2.8. Le 23 janvier 2023 – Monsieur Gille Priault – Président de l'APPMA « Le Brochet de Montbouy »

Sur le registre de Montbouy

M. Priault souhaite être averti des travaux un an avant leur mise en œuvre afin d'accorder le plan d'alevinage annuel avec l'avancement des travaux.

Réponse du Maître d'Ouvrage

Les travaux de dragage étant réalisés en eau, aucune pêche de sauvegarde n'est nécessaire. Toutefois VNF s'engage à informer chaque année l'APPMA de l'état d'avancement des travaux et le planning prévisionnel des opérations à venir

Avis de la commission d'enquête :

L'engagement à informer de l'état d'avancement des travaux répond bien à la question posée.

4.2.9. Le 25 janvier 2023 – Monsieur Gérard Foucher – Maire de Rogny-Les-Sept-Ecluses

Sur le registre de la commune :

M Foucher indique que le Quai Sully a été entièrement réaménagé en halte nautique, planté d'arbres et de haies. Pour lui, cet espace ne pourra être utilisé pour recevoir les camions évacuant les résidus de drainage.

Réponse du Maître d'Ouvrage

Comme lors des travaux de dragage réalisés suite à la crue de 2016, il est prévu d'aménager un site à l'extrémité aval rive droite du quai Sully. Les aménagements de ce port de plaisance ne seront pas impactés.

Avis de la commission d'enquête :

La commune n'a pas d'inquiétude à avoir concernant les aménagements réalisés. Le site prévu par VNF en est éloigné.

4.3. Les remarques de la commission d'enquête.

▶ Sur le dossier

- Certaines pièces du dossier sont numérotées en fonction du cerfa de la demande. De ce fait, il n'y a pas une numérotation suivie.

  Il aurait été pertinent de joindre au dossier d'enquête un bordereau des pièces sans pour autant contrarier la numérotation réglementaire.

  Réponse :

  VNF prend note de ces observations et en tiendra compte dans ses futurs dossiers.

- Concernant la cartographie, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas ici d'un dossier de projet. Toutefois, certains secteurs auraient mérité d'être plus précisément représentés. On comprend les interrogations concernant le port de Briare.

  Réponse :

  Chaque zone de dragage a fait l'objet d'une fiche d'incidence. Une carte de localisation des travaux est systématiquement présentée sur fond IGN 25. Des photographies aériennes sont également présentes.

  Avis de la commission

  On comprend bien que ce qui est présenté constitue le maximum exigé.

- Le coût des travaux est estimé de façon très globale.

  Comment ce coût est-il réparti entre les différents types d'intervention, qu'il s'agisse du transport, des mesures prises pour la protection de l'environnement.? Pourquoi pas également une répartition entre les différents sites ?

  Réponse :

  Le coût de 65 €/m3 présenté est une moyenne nationale de VNF pour des opérations de dragage mécanique sur ponton pelle.

  Il peut être considéré le sous-détail suivant :

  - Dragage : 23 €/m3
  - Transport : 5 €/m3
  - Gestion : 32 €/m3
  - Autres frais (Bathymétrie, mesures environnementale…) : 5 €/m3

  Avis de la commission

  La décomposition présentée est intéressante. On note le poids de la gestion dans une opération sur 5 ans comme celle-ci.

▶ Sur la publicité :

La publicité sur site doit faire l'objet d'un constat prouvant la date d'affichage.

Des photos seules, sans localisation et mention de date, ne sont pas suffisantes pour prouver la régularité de l'affichage, qui au demeurant, doit respecter certaines formes de dimension et de couleur.

Réponse :

Sans objet ; l'ensemble des éléments (carte de situation des affichages, certificats d'affichages pour chaque site avec photos) ont été transmis le 28 février 2023.

Avis de la commission d'enquête

La réponse administre la preuve que la question posée le 14/02 dans le PV de synthèse, était bien d'actualité.

Le « sans objet » lapidaire ne tient pas compte des démarches qu'il a fallu pour obtenir lesdits certificats….

► Sur les observations du public

Indépendamment des questions d'ordre pratique liées à la réalisation des travaux, les intervenants se déclarent favorables au projet. Ils ont, à n'en pas douter, fait le constat de la nécessité de ces travaux.

C'est pourquoi nous vous posons la question :

> Une fois ce programme réalisé, quelles dispositions entendez-vous prendre pour ne pas perdre le bénéfice de ce qui va être accompli ?

Réponse du maître d'ouvrage

Un paragraphe intitulé « les réflexions pour limiter les opérations de dragage ultérieures » est présenté en page 149 et 150 du DAE.

Il y est rappelé notamment que certaines zones de dragage sont liées à des atterrissements récurrents; comme par exemple dans les zones de confluence de rivière, ou au droit des prises d'eau. Ces secteurs feront nécessairement l'objet d'autres dragages après les 5 ans de l'autorisation afin de maintenir le mouillage garanti pour la navigation (sur la base de nouveaux dossiers réglementaires).

Dans le cadre des missions d'exploitation qui lui sont confiées, VNF assure la surveillance de son réseau. La stratégie des opérations de dragage s'articule avec les capacités financières de l'établissement et les partenariats territoriaux pour répondre à l'offre de service attendue. L'approbation du présent DAE permet d'enclencher une démarche vertueuse pour une continuité des opérations de dragages nécessaires. Bien entendu, l'objectif est le maintien de la sécurité des ouvrages et donc de l'infrastructure composante du bassin hydrographique, au regard des obligations réglementaires et environnementales.

Avis de la commission d'enquête

VNF rappelle son engagement pour maintenir la sécurité de l'ouvrage, et accomplir les missions fixées. On comprend bien que de telles politiques, à l'échelle du territoire au moins, ne se conduisent pas sans moyens et partenariats. Il est clair aussi que « promouvoir la voie d'eau », eu égard aux changements climatiques et surtout à la sécheresse, deviendra un enjeu de plus en plus important pour VNF.

4.4. Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée le 3 février 2023

Fait le 10 mars 2023

Mme Martine RAGEY Présidente	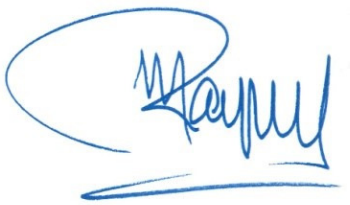
M. Michel BADAIRE membre	
M. Michel CARQUIS membre	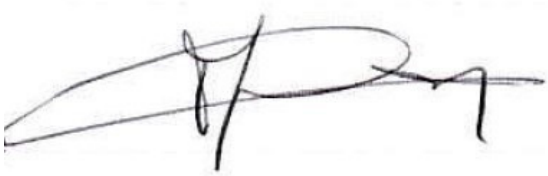

5. PIECES ANNEXES AU RAPPORT D'ENQUÊTE

Arrêté inter préfectoral	9 pages
Avis de la commune de Château-Landon	1 page
Parutions dans la presse en décembre 2022	6 pages
Parutions dans la presse en janvier 2023	6 pages
Affichage sur site	13 pages
Certificat d'affichage en mairie	13 pages
Certificat de dépôt du dossier en mairie	13 pages
PV de synthèse des observations du public	7 pages

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions départementales des territoires

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL
prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du code de l'environnement

opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

La Préfète du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Le Préfet de l'Yonne

VU le code de l'environnement, notamment ses Titre I du Livre II et Titre VIII du Livre Ier, parties législative et réglementaire (articles L.181-1 et suivants, R.181-1 et suivants et R.214-1 et suivants) et le Titre II du Livre I, parties législative et réglementaire (articles L.123-1 et R.123-1 et suivants) ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles R.1416-1 et suivants ;

VU le Code Rural, notamment son Livre I et son Livre II nouveau ;

VU le décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962 modifié relatif à l'exercice de la Police des eaux ;

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du président de la République en date du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne (hors classe) ;

VU la liste départementale des commissaires-enquêteurs ;

VU la décision du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 5 septembre 2022 désignant une commission d'enquête composée comme suit :

- Mme Martine RAGEY, présidente,
- M. Michel BADAIRE, membre titulaire,
- M. Michel CARQUIS, membre titulaire.

VU la demande d'autorisation environnementale déposée le 14 décembre 2021, complétée les 15 avril et 5 août 2022, par VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Direction Territoriale Centre-Bourgogne, en vue d'effectuer des opérations de dragage d'entretien sur 5 ans du Canal du Loing et du Canal de Briare, sur le territoire de 13 communes dont 9 dans le Loiret, 3 en Seine-et-Marne et 1 dans l'Yonne : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

VU l'ensemble des pièces et éléments du dossier produits à l'appui de la demande ;

VU l'avis du Service Police de l'Eau en date du 23 août 2022 déclarant le dossier complet et recevable ;

Considérant que ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ;

Considérant que l'enquête publique doit être réalisée selon les prescriptions des articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé, dans les formes prescrites par les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, à une enquête publique relative aux opérations de dragage d'entretien sur 5 ans du Canal du Loing et du Canal de Briare, présenté par VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (Direction Territoriale Centre-Bourgogne, avenue Pierre Nugue, 71100 CHÂLON SUR SAÔNE), prévues sur le territoire des communes de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), soumis à autorisation environnementale aux termes des articles L.181-1 alinéa 1 et L.181-2 alinéa 11 du Code de l'Environnement.

La présente demande d'autorisation environnementale est faite au titre des rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ;

Rubrique	Intitulé	Nature	Régime	Arrêtés de prescriptions générales
Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique				
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D). Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.	11 des 19 zones d'extraction sont tout ou partie considérées comme un cours d'eau. Les longueurs cumulées sont supérieures à 100 m. Aucun reprofilage de cours d'eau n'est réalisé. L'objectif est uniquement un retour au rectangle de navigation prévu.	Autorisation	Arrêté du 28 novembre 2007

3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m2 de frayères (A) ; 2° Dans les autres cas (D).	Le canal du Loing et le canal de Briare sont des canaux artificiels en dehors de certains biefs qui empruntent le lit du Loing ou le lit de la Trézée.	Autorisation	Arrêté du 30 septembre 2014
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m3 (A) ; 2° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) ; 3° Inférieur ou égal à 2 000 m3 dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D).	Les volumes de sédiments à draguer sont supérieurs à 2000 m³.	Autorisation	Arrêté du 30 mai 2008

ARTICLE 2 : Durée et lieu de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 32 jours, du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 à 17h en mairie dans les communes de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

La Mairie de Montargis dans le Loiret est désignée comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 3 : Formalités préalables

- ***Affichage***

  L'avis au public prévu à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché par le maire dans chacune des communes indiquées ci-dessus quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

  L'affiche répondra aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 2021 Ministère de la Transition Écologique qui en fixe les caractéristiques.

  En outre, dans les mêmes conditions de délais et de durée, sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage de ce même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

- ***Presse***

  Un avis sera également inséré par les soins de la Préfète du Loiret dans deux journaux locaux de chacun des départements concernés (soit 6 journaux différents), une première fois quinze jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci

- ***Internet***

  L'avis est consultable dans le même délai sur le site internet des services de l'État de la préfecture du Loiret à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr *(Politiques publiques – Environnement, Eau, Forêt, Chasse, Pêche – Enquêtes publiques / Avis de l'autorité environnementale – Loi sur l'eau – Opérations soumises à autorisation / Enquête publique)*

ARTICLE 4 : Modalités de consultation

- ***Dossier et maîtrise d'ouvrage***

  Le dossier d'enquête publique constitué par le demandeur, comprenant notamment le dossier d'autorisation environnementale, est déposé en mairie de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77) où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies.

  Il est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret, accessible à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus.

  Par ailleurs, des informations sur le projet peuvent être demandées à
  VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Direction Territoriale Centre-Bourgogne –
  avenue Pierre Nugue –, 71100 CHALON SUR SAÔNE – téléphone : 07 61 43 08 49

- ***Désignation des commissaires-enquêteurs***

  Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée comme suit :
  - Présidente :
    - Mme Martine RAGEY,
  - Membres titulaires :
    - M. Michel BADAIRE,
    - M. Michel CARQUIS.

- ***Permanences des membres de la commission d'enquête***

  Un commissaire-enquêteur membre de la commission recevra les observations, les propositions et contre-propositions du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare et Châtillon-Coligny aux dates suivantes :

Mairie	Dates	Horaires
Montargis – 45 Siège de l'enquête	Ouverture – mardi 3 janvier 2023	9h - 12h
	Clôture - vendredi 3 février 2023	14h - 17h
Souppes sur Loing – 77	mercredi 11 janvier 2023	9h - 12h
	jeudi 19 janvier 2023	14h - 17h
Briare – 45	lundi 16 janvier 2023	14h - 17h
	mardi 24 janvier 2023	9h - 12h
Châtillon-Coligny – 45	samedi 7 janvier 2023	9h - 12h
	mardi 31 janvier 2023	14h - 17h

- ***Observations, propositions et contre-propositions***

  Les observations, propositions et contre-propositions, peuvent être :
  - formulées lors des permanences d'un commissaire-enquêteur en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare ou Châtillon-Coligny ;
  - adressées par correspondance à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'enquête à la Mairie de Montargis, siège de l'enquête, au 6 rue Gambetta – BP 719, 45207 MONTARGIS Cedex, avant la clôture de l'enquête publique, ;
  - déposées sur les registres à disposition dans chacune des 13 communes de l'enquête ;
  - transmises au moyen de l'adresse électronique ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message, pendant la durée de l'enquête ; ces dernières observations seront portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.

ARTICLE 5 : Rapport et conclusions

- ***Rédaction***

  La commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Ce rapport comporte notamment la liste des pièces du dossier d'enquête, une synthèse des observations et une analyse des propositions du public et le cas échéant les réponses apportées par le responsable du projet.

- ***Transmission***

  La Présidente de la commission d'enquête transmet à la Préfète du Loiret les dossiers d'enquête accompagnés des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées de la commission, dans un délai maximal de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

- ***Consultation***

  Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés par le public à la Direction départementale des territoires, en mairie de chacune des communes concernées par l'enquête et sur les sites Internet de chacune des Préfectures (Loiret, Seine-et-Marne et Yonne) à réception et pendant un an.

ARTICLE 6 : Avis des collectivités territoriales

- Le conseil municipal de chacune des communes de l'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 7 : Décision

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter préfectoral.

ARTICLE 8 : Frais d'enquête

L'indemnisation des membres de la commission d'enquête ainsi que l'ensemble des frais de l'enquête sont pris en charge par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 9 : Exécution

Le Secrétaire Général des Préfectures du Loiret, de Seine et Marne et de l'Yonne, le maire des communes de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL

prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du code de l'environnement

opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

Orléans, le 24 novembre 2022

La Préfète du Loiret
Pour la Préfète du Loiret et **par délégation**
L'Adjoint à la Cheffe du Service eau environnement forêt

Pierre **GRZELEC**

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL

prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du code de l'environnement

opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

Melun, le 24 novembre 2022

Le préfet de Seine-et-Marne

Le préfet,
pour le Préfet et par délégation
Secrétaire Général de la Préfecture

Cyrille LE VÉLY

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL

prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du code de l'environnement

opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les Sept Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

Auxerre, le 24 novembre 2022

Pour le Préfet de l'Yonne et par délégation,
La Sous préfète,
Secrétaire générale

Pauline GIRARDOT

RECOURS CONTENTIEUX

Conformément à l'article L.181-17 du code de l'environnement, cette décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée, selon les dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement, au Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS :

- Par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie(s) de l'acte, dans les conditions prévues à l'article R.181-44 de ce même code. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

RECOURS ADMINISTRATIF

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision pour le pétitionnaire ou de sa publication pour les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, les recours administratifs suivants peuvent être présentés :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète du Loiret, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX,

- un recours hiérarchique, adressé à M. Le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia 92055 La Défense.

Le recours administratif prolonge de deux mois les délais de recours contentieux prévus par l'article R.181-50 du code de l'environnement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023 2023.01.10
COMMUNE DE CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par VNF pour des travaux de dragage d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing.

L'an deux mil vingt-trois,
Le dix-sept janvier à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, Salle Pascale Pinguet, sous la présidence de Mme Valérie LAGILLE, Maire.

Etaient présents : Mme Valérie LAGILLE – M. Frédéric BAUDOUIN – Mme Sophie GOUSSERY – M. Alain RODRIGUEZ – Mme Marie-Christine MASSON – M. Serge PEREIRA – M. Frédéric COMBE – M. Sébastien BAUDEMENT – M. Bertrand GAGNON – M. Jean-Hubert FRISON – M. Benjamin BUSIGNIES-BOGANDA – Mme Cristèle VIEZZI – M. Michel ETTLIN – M. Lionel CORNICHON – Mme Marie-Christine REDON – Mme Geneviève POMMEREAU.

Étaient excusés : Mme Lucette FARE ***(pouvoir à Mme Cristèle VIEZZI)*** – Mme Sylvie STITI ***(pouvoir à M. Jean-Hubert FRISON)*** – Mme Florence GUIGNON ***(pouvoir à Mme Marie-Christine REDON)*** – Mme Christine PITTION ***(pouvoir à Mme Valérie LAGILLE)*** – Mme Rosa ALVES ***(pouvoir à M. Bertrand GAGNON)*** – Mme Marie-Odile SCHORTER ***(pouvoir à M. Michel ETTLIN)***.

Secrétaire de séance : M. Michel ETTLIN.

Convocation :
12/01/2023

Date d'affichage :
12/01/2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 22

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture

Le : 19 JAN. 2023
19 JAN 2023

Et publication ou notification

Du : 20 JAN. 2023

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 181-1 et suivants, R.214-1 et suivants, R. 122-6, L. 122-1, R. 122-7, L 122-1-1, R. 122-1 3, R.123-9, L. 123-19, L. 123-2, L. 215-14, L. 215-15, L. 214-3 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 24 novembre 2022 par lequel Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète de la région Centre Val de Loire, préfète du Loiret, Monsieur Lionel BEFFRE, préfet de la Seine-et-Marne, Monsieur Pascal JAN, préfet de l'Yonne, ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par VOIES NAVIGABLES DE FRANCE concernant des travaux de dragage d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing ;

VU le projet envisagé qui consiste à effectuer des opérations de dragage d'entretien sur 19 zones réparties sur 16 biefs nécessaires à la bonne navigation des bateaux de tourisme et des bateaux de fret ;

VU l'enquête publique prescrite, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroulant du 3 janvier 2023 au 3 février 2023 à 17h et dont le siège est fixé en mairie de MONTARGIS ;

VU que l'enquête publique concerne les communes de, BRIARE, OUZOUER SUR TREZEE, ROGNY LES SEPT ECLUSES, DAMMARIE SUR LOING, CHATILLON-COLIGNY, SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, MONTBOUY, MONTARGIS, CHALETTE SUR LOING, NARGIS, CHATEAU-LANDON, SOUPPES SUR LOING, MONTCOURT-FROMONVILLE ;

VU que les conseils municipaux de ces communes sont appelés à donner leur avis sur la demande dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête ;

CONSIDÉRANT qu'il convient que le Conseil municipal de la Commune de CHATEAU-LANDON d'émette un avis sur le projet ci-dessus,

CONSIDERANT que le projet de dragage prévoit des opérations d'entretien sur cinq ans,

CONSIDERANT que pour l'Autorité Environnementale, les enjeux de ces opérations sont la qualité de l'eau des canaux et des nappes connexes, la biodiversité, la prévention des pollutions liées aux sédiments,

CONSIDERANT qu'il soit nécessaire d'effectuer ces travaux pour permettre la navigation des bateaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

DONNE, pour toutes les raisons décrites ci-dessus, un avis **FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale déposée par VOIES NAVIGABLES DE FRANCE concernant des opérations de dragage d'entretien sur le canal de Briare et le canal du Loing.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme
Le 19 janvier 2023

Le Maire,
Valérie LAGILLE

Annonces classées

CAROLINE CIRADE SARL
SARL en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège et siège de liquidation : 6 boulevard Pierre Segelle 45000 ORLEANS
421 101 791 RCS ORLEANS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Caroline CIRADE, 6 Bd Pierre Segelle, 45000 ORLEANS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 Bd Pierre Segelle, 45000 ORLEANS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'ORLEANS, en annexe au RCS.

197324

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VILLENEUVE SUR CONIE (Loiret) du jeudi 3 novembre 2022, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DE BEAUVOIR
Siège : VILLENEUVE SUR CONIE (45310), 7 route de Péronville
Durée : 99 ans - Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle
Capital : 7 500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : Monsieur Yannick GUERIN, Exploitant agricole, demeurant 7 route de Péronville - 45310 VILLENEUVE SUR CONIE, en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ; - Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. POUR AVIS La gérance

SCEA DU BRIOU
SCEA en liquidation au capital de 214 343,32 €
Siège social : Montpipeau - 45130 HUISSEAU-SUR-MAUVES
323 705 632 RCS ORLEANS

DISSOLUTION

Par AGE du 21/11/2022, il a été décidé de dissoudre par anticipation ladite société avec effet ce jour et de nommer liquidateur de ladite société, M. Benoit GUIBERT demeurant Ferme de Montpipeau 45130 HUISSEAU-SUR-MAUVES.
La correspondance et tous actes et documents concernant la société doivent être adressés et notifiés au siège de liquidation qui reste fixé au siège social.
Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans.
Pour avis, le liquidateur.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

19711O

ORLÉANS MÉTROPOLE
Naturellement Val de Loire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - PROJET DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Par arrêté n° A2022-105, Monsieur le Président de la métropole Orléans Métropole a prescrit l'enquête publique portant sur les projets de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage de gestion des eaux pluviales urbaines d'Orléans Métropole.
L'enquête se déroulera durant 46 jours, **du lundi 12 décembre 2022 à 8h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 19h00.** Elle sera conduite par M. Jean-Paul PUYFAUCHER, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de président de la commission d'enquête et Messieurs Jean-François ROLLAND et Jean-Pierre GERARD en qualité de commissaires enquêteurs.
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique sont consultables :
- sur le site internet de la Métropole : https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep
- sur support papier au siège d'Orléans Métropole, siège de l'enquête ainsi que dans chacune des mairies des communes membres à l'exception des communes de Fleury-les-Aubrais, Ingré et Saint-Jean-de-la-Ruelle pour lesquelles les dossier sont consultables dans les locaux des services urbanisme. Pour la commune d'Orléans, le dossier est également disponible dans chaque mairie de proximité.
- sur support numérique au moyen d'une borne informatique dédiée installée au siège d'Orléans Métropole
Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête, en ces mêmes lieux ou adressées par voie postale « à l'attention du président de la commission enquête - Zonage d'assainissement des eaux usées/zonage de gestion des eaux pluviales urbaines » à l'adresse suivante : «Orléans Métropole» Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - CS 95801 - 45058 Orléans Cedex 1 ou à l'adresse électronique : enquete-publique-zonages-eu-ep@orleans-metropole.fr ou sur le registre dématérialisé sur le site internet de la Métropole : https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep.
Les commissaires enquêteurs recevront le public lors de permanences dans les lieux et aux dates suivantes :
Lieux, Dates et horaires des permanences :
Siège d'Orléans Métropole
Jeudi 26 janvier 2023 de 8H30 à 12h00
Mairie de Boigny-sur-Bionne
Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Bou
Mardi 10 janvier 2023 de 14h30 à17h30
Mairie de Chanteau
Lundi 16 janvier 2023 de 14h00 à 17H30
Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin
Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h30
Mairie de Chécy
Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h00 Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Combleux
Jeudi 19 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Fleury-les-Aubrais, Pôle Urban
Mardi 10 janvier 2023 de 8h45 à 12h30
Mairie d'Ingré, Annexe 3
Mardi 10 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Mardié
Mardi 10 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Marigny-les-Usages
Jeudi 19 janvier 2023 de 15h00 à 18H30
Mairie d'Olivet
Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h30 Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 13h00
Mairie centrale d'Orléans
Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Orléans Mairie de proximité Saint Marceau
Jeudi 12 janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Orléans Mairie de proximité de la Source
Jeudi 26 janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Mairie d'Ormes
Lundi 12 décembre 2022 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saint-Cyr-en-Val
Lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Denis-en-Val
Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
Jeudi 26 janvier 2023 de 13h30 à 17h30
Mairie de Saint-Jean-de-Braye
Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Direction de l'Aménagement
Lundi 16 janvier 2023 de 8h45 à 12h00
Mairie de Saint-Jean-le-Blanc
Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h15
Mairie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saran
Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Semoy
Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Le rapport et les conclusions comportant l'avis motivé de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Orléans Métropole et sur son site internet, pendant un délai d'un an à compter de la remise du rapport, soit 30 jours après la clôture de l'enquête.
Au terme de cette enquête, le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage de gestion des eaux pluviales, urbaines éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront soumis à l'approbation du conseil métropolitain d'Orléans Métropole. Cette décision prendra la forme d'une délibération qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.
Le public peut demander toute information auprès de la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie (Tél : 02 38 78 49 49)

19571I

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes ancienne, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, arts asiatiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152873

HERITAGE SUCCESSION, besoin d'argent, SCG achète au plus haut cours, bijoux or même abîmés, vieil or, or dentaire, toutes montres, pièces de monnaie, argenterie, couverts, médailles, estimation gratuite, paiement immédiat. _ SCG, tél. 02.38.97.73.20, siren 537757684. 125865

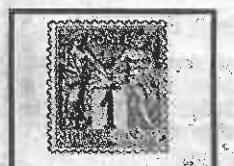

URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152878

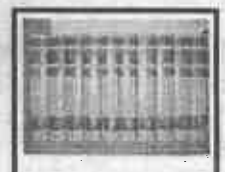

URGENT ACHÈTE CHER, tous livres anciens, encyclopédies, universalis, BD, missel, dictionnaires, Jules Verne, etc, collection complète ou incomplète, déplacement et estimation gratuite. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152876

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, Petrus, Romanée Conti, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, RC439475526. 144541

URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vison, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152868

URGENT ACHÈTE CARILLONS, Odo, Westminster, Vedette, ainsi que toutes horlogeries, pendule, comtoise, montres, etc. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152881

MEUBLES

FAUTEUIL RELEVEUR, électrique, état neuf, très peu servi, à vendre 300 €. _ Tél. 06.86.90.43.72. 149524

TABLE DE FERME, 2.30 m x 1.95 m, très bon état, à vendre 1.300 €. _ Tél. 06.84.81.03.19. 151232

LIVRES

LIVRES, tous styles, neufs, à vendre. _ Tél. 02.38.05.86.25. 143887

JARDINAGE

MATÉRIEL DE JARDINAGE

DÉBROUSSAILLEUSE, état comme neuf, à vendre. _ Tél. 02.38.05.86.25. 143884

VEND INCINERATEUR DE FEUILLES MORTES, neuf, à retirer à mon domicile de Châtillon-sur-Loire, 40 €, valeur neuf 90 €. _ Tél. 09.61.65.04.92. 154658

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035. 147405

ANNONCES LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com
Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

franceloire
habitats et services de qualité pour tous

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : France Loire (45)
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 67372074400063
Code postal / Ville : 45000 Orléans
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : 204 GPAT LIGP
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Dihya Chabane - Tél : +33 670346208 - Mail : dchabane@franceloire.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Capacité économique et financière : Voir règlement de Consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 29 décembre 2022 - 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : TRAVAUX DE REHABILITATION LIGP 204
Classification CPV : 45261210
Type de marché : Travaux
Description succinte du marché : Annonce dérivée - Travaux de Réhabilitation du clos Saint Lazare (LIGP) à Lignières 18160
Lieu principal d'exécution : CLOS ST LAZARE 18160 LIGNIERES
Durée du marché (en mois) : 12
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
Section 5 : Informations sur les lots
LOT N°2 RAVALEMENT
Classification CPV : 45443000
Lieu d'exécution du lot : CLOS ST LAZARE à 18160 LIGNIERES
LOT N°5 MENUISERIES INTERIEURES /PEINTURES
Classification CPV : 45421000
Lieu d'exécution du lot : CLOS ST LAZARE à 18160 LIGNIERES
LOT N°1 TRAVAUX DE GROS OEUVRE
Classification CPV : 45223220
Lieu d'exécution du lot : CLOS ST LAZARE à 18160 LIGNIERES
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis 13 décembre 2022

VIE DES SOCIÉTÉS

D.K. IMMOBILIER
SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 79 rue du Maréchal Foch
45370 Cléry-saint-André
534 719 406 RCS ORLEANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à l'AGE du 12 octobre 2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. Radiation au RCS d'Orléans.

D.K. IMMOBILIER
SAS au capital de 2.000 €
Siège social : 79 rue du Maréchal Foch
45370 Cléry-saint-André
534 719 406 RCS ORLEANS

DISSOLUTION

Suite à l'AG Mixte du 30 juin 2022, il a été prononcé la dissolution anticipée de la société. Liquidateur : Mr Nicolas DUMUID demeurant 79 rue du Maréchal Foch - 45370 Cléry-saint-André. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Mention au RCS d'Orléans.

NES - NOTAIRES EN SOLOGNE - 6 bd Foch 45240 La Ferté-St-Aubin

SCI LE CADUCEE, Société civile immobilière, Capital : 198.183,72 €, Siège : LA FERTE ST AUBIN (45240) 158 rue du Général Leclerc, RCS ORLEANS N°395 292 956

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un PV d'AG en date du 08/12/2022, il a été décider de transférer le siège social à la Ferme du Mazuray 45240 MENESTREAU EN VILLETTE à compter du 9 décembre 2022
Mention en sera faite au RCS d'ORLEANS
Pour avis

198026

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de Pithiviers

AVIS

Approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Par délibération en date du 26 septembre 2022, le conseil municipal approuve le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 13 avril au 13 mai 2022.

Le dossier de zonage approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et en préfecture du Loiret.

197935

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :

Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

ORLÉANS MÉTROPOLE
Naturellement Val de Loire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - PROJET DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Par arrêté n° A2022-105, Monsieur le Président de la métropole Orléans Métropole a prescrit l'enquête publique portant sur les projets de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage de gestion des eaux pluviales urbaines d'Orléans Métropole.

L'enquête se déroulera durant 46 jours, **du lundi 12 décembre 2022 à 8h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 19h00.** Elle sera conduite par M. Jean-Paul PUYFAUCHER, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de président de la commission d'enquête et Messieurs Jean-François ROLLAND et Jean-Pierre GERARD en qualité de commissaires enquêteurs.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique sont consultables :

- sur le site internet de la Métropole : https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep
- sur support papier au siège d'Orléans Métropole, siège de l'enquête ainsi que dans chacune des mairies des communes membres à l'exception des communes de Fleury-les-Aubrais, Ingré et Saint-Jean-de-la-Ruelle pour lesquelles les dossier sont consultables dans les locaux des services urbanisme. Pour la commune d'Orléans, le dossier est également disponible dans chaque mairie de proximité.
- sur support numérique au moyen d'une borne informatique dédiée installée au siège d'Orléans Métropole

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête, en ces mêmes lieux ou adressées par voie postale « à l'attention du président de la commission enquête - Zonage d'assainissement des eaux usées/ zonage de gestion des eaux pluviales urbaines » à l'adresse suivante : «Orléans Métropole» Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 - CS 95801 - 45058 Orléans Cedex 1 ou à l'adresse électronique : enquete-publique-zonages-eu-ep@orleans-metropole.fr ou sur le registre dématérialisé sur le site internet de la Métropole : https://www.orleans-metropole.fr/enquete-publique-zonages-eu-ep.

Les commissaires enquêteurs recevront le public lors de permanences dans les lieux et aux dates suivantes :

Lieux, Dates et horaires des permanences :
Siège d'Orléans Métropole
Jeudi 26 janvier 2023 de 8H30 à 12h00
Mairie de Boigny-sur-Bionne
Jeudi 26 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Bou
Mardi 10 janvier 2023 de 14h30 à17h30
Mairie de Chanteau
Lundi 16 janvier 2023 de 14h00 à 17H30
Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin
Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h30
Mairie de Chécy
Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h00 Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Combleux
Jeudi 19 janvier 2023 de 14h00 à 17h00
Mairie de Fleury-les-Aubrais, Pôle Urban
Mardi 10 janvier 2023 de 8h45 à 12h30
Mairie d'Ingré, Annexe 3
Mardi 10 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Mardié
Mardi 10 janvier 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Marigny-les-Usages
Jeudi 19 janvier 2023 de 15h00 à 18H30
Mairie d'Olivet
Lundi 12 décembre 2022 de 13h30 à 17h30 Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 13h00
Mairie centrale d'Orléans
Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Orléans Mairie de proximité Saint Marceau
Jeudi 12 janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Orléans Mairie de proximité de la Source
Jeudi 26 Janvier 2023 de 13h30 à 17h00
Mairie d'Ormes
Lundi 12 décembre 2022 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saint -Cyr-en-Val
Lundi 12 décembre 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint -Denis-en-Val
Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint -Hilaire- Saint -Mesmin
Jeudi 26 janvier 2023 de 13h30 à 17h30
Mairie de Saint -Jean-de-Braye
Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint -Jean-de-la-Ruelle, Direction de l'Aménagement
Lundi 16 janvier 2023 de 8h45 à 12h00
Mairie de Saint -Jean-le-Blanc
Jeudi 26 janvier 2023 de 8h30 à 12h15
Mairie de Saint -Pryvé- Saint -Mesmin
Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Saran
Jeudi 19 janvier 2023 de 8h30 à 12h00
Mairie de Semoy
Samedi 14 janvier 2023 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions comportant l'avis motivé de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Orléans Métropole et sur son site internet, pendant un délai d'un an à compter de la remise du rapport, soit 30 jours après la clôture de l'enquête.

Au terme de cette enquête, le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage de gestion des eaux pluviales, urbaines éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront soumis à l'approbation du conseil métropolitain d'Orléans Métropole. Cette décision prendra la forme d'une délibération qui sera rendue exécutoire selon les modalités de droit commun.

Le public peut demander toute information auprès de la Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Energie (Tél : 02 38 78 49 49)

Communauté de communes Beauce Loirétaine

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Modification n°1 du PLUi-H

Par arrêté n° A2022_4, en date du 14 novembre 2022, le président de la CCBL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

A cet effet, M. Roland Lessmeister, en qualité de Président de la commission d'enquête, M. Christian Mohen et M. Roger Pichot, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et tous inscrits sur la liste des commissaires-enquêteurs d'Indre-et-Loire, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif d'Orléans comme membres de la commission d'enquête.

L'enquête se déroulera **du 12 décembre 2022 au 13 janvier 2023 inclus** soit pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture : au siège de la CCBL à Sougy, en mairie d'Artenay, en mairie de Cercottes, en mairie de Gidy et en mairie de Patay.

Un commissaire enquêteur, membre de la Commission d'enquête, recevra :

- Au siège de la CCBL à Sougy, les 12 décembre 2022 et 13 janvier 2023 de 9h à 12h,
- En mairie d'Artenay, le 22 décembre 2022 de 16h à 19h,
- En mairie de Cercottes, le 3 janvier 2023, de 9h à 11h45 et le 10 janvier 2023 de 14h15 à 17h15,
- En mairie de Gidy, le 20 décembre 2022, de 9h à 12h et le 5 janvier 2023, 14h à 17 h,
- En mairie de Patay, le 16 décembre 2022, de 14h à 17h, et le 7 janvier 2023, de 9h à 12h.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture du siège de la CCBL, de la mairie d'Artenay, Cercottes, Gidy et Patay ou via une adresse mail dédiée (enquetepublique@cc-beauceloiretaine.fr) et ou toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur au Siège de la CCBL, 345 Chemin des Ouches, 45410 Sougy.

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est www.cc-beauceloiretaine.fr, rubrique Urbanisme/PLUI-H/Enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la CCBL ainsi que sur le site internet de la CCBL à l'issue de l'enquête.

Le Président de la CCBL.

196011

TERRES DU VAL DE LOIRE

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Ville de Messas

AVIS COMMUNAUTAIRE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION DU PLU DE MESSAS

Par arrêté n° 2022-PLUIHD-007 du 08.12.2022, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Messas qui se déroulera pour une durée de 30 jours **du 2 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus.**

Monsieur Michel BENOIT, Directeur général en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Messas, 3, rue de la Margottière, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi de 15h00 à 19h00, le mardi de 15h00 à 17h00, le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 tous les 15 jours (le 1er et le 3ème samedi du mois) en mairie de Messas.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.ccterresduvaldeloire.fr/plu-de-messas/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Messas :

- Le vendredi 6 janvier de 10h00 à 12h00
- Le samedi 21 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 31 janvier de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés au Président de la CCTVL et pourront être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public pourra demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.

Fait à Meung-sur-Loire, le 8 décembre 2022
Le Président
Pauline MARTIN

197646

CENTRE FRANCE PUB
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles.legales.com

Annonces classées

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Ecluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :

Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nague - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197113

Luc Bucheton, Jean-Henry Desaulty
Notaires à Montargis (Loiret)
202, rue Emile Mengin

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 mai 2022, Monsieur Rémy Guy Gilles DENIS, en son vivant mécanicien, demeurant à CHALETTE SUR LOING (45120) 13 rue Voltaire. Né à CHALETTE-SUR-LOING (45120), le 5 septembre 1954. Célibataire. Décédé à MONTARGIS (45200), le 23 septembre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Jean-Henry DESAULTY, Notaire de la Société dénommée « Luc BUCHETON, Jean-Henry DESAULTY, Notaires associés d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à MONTARGIS (Loiret), 202 rue Emile Mengin, le 29 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DESAULTY, notaire à MONTARGIS (45200), 202 rue Emile Mengin, référence CRPCEN : 45050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de MONTARGIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis le Notaire.

197285

SARL SCRIPTA MANENT
Notaires
42 rue Nationale, SAINT-AY (Loiret)

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 27 septembre 2007 déposé au rang des minutes de Me Jean-Noël MILCENT, notaire à SAINT-AY (45130), suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'ORLEANS,

Madame Marcelle BARRUET, célibataire, demeurant à HUISSEAU SUR MAUVES (45130), Parc des Mauves, née à SAINT AY (45130) le 4 décembre 1923, décédée à HUISSEAU SUR MAUVES (45130), le 29 juillet 2022 a consenti un leg universel.

Les oppositions seront reçues dans un délai d'un mois à compter 5 décembre 2022, entre les mains de Me MILCENT, notaire à SAINT-AY (45130).

Pour avis

197681

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

HOTEL DES VENTES DE MONTARGIS
MAISON DE VENTES DEPUIS 1970
SAMEDI 17 DECEMBRE à 14h

TABLEAUX MODERNES
(Atelier Masso) BD-VOITURES
MINIATURES MAQUETTES

Expositions : Vendredi 16 Décembre de 10h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le jour de la vente de 10h à 11h30 précises.

Suivez et enchérissez en direct sur interencheres.com

SVV MONTARGIS ENCHERES - Me Olivier BARON
Commissaire-Priseur
3, rue de la Poterne - 45200 Montargis
3, rue Louis Blanc - 45500 Gien
Tél. 02 38 85 07 99

15430

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES SANS PERMIS

AIXAM COUPE PREMIUM, voiture sans permis à vendre, 19.555 km, 8.500 €. _ Tél. 06.61.86.15.69. 152764

ACHATS VÉHICULES DIVERS

CHERCHE 4X4, bas prix. _ Tél. 06.59.80.92.62. 147385

RACHAT DE VÉHICULES, ts types, camping-car, berline, 4 X 4, utilitaire, av. ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indif., se déplace, paiemt comptant. _ DASK AUTO, tél. 06.33.23.20.25. 138874

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltré, utilitaire, 4 x 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. _ SAS, tél. 06.59.50.45.26, Siren 891366643. 148099

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

RETRAITE recherche à faire taille de vos haies, élagage d'arbres, nettoyage de terrain plus divers travaux de bricolage. Possède remorque et matériel, travail sérieux, CESU accepté. _ Tél.06.40.94.90.86 139997

OUVRIER DU BATIMENT 40 ans d'expérience, qualifié électricité, cherche travaux de rénovation, aménagement comble, placo, isolation, couverture. Secteur Courtenay et Montargis. CESU accepté. _ Tél : 06.61.97.31.61 140004

DAME avec 20 ans d'expérience, cherche heures complémentaires pour ménage, repassage. CESU accepté. _ Tél : 06.23.11.56.76 149719

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits, pose papier peint, parquet, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, réparation volet bois et gouttières, pose VMC. CESU accepté. _ Tél.06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 150975

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, Petrus, Romanée Conti, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, RC439475526. 144541

URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vison, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152868

URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152878

ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, montres, accessoires Hermès, Cartier, Rolex, Omega, Vuitton, Baccarat, etc, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 144520

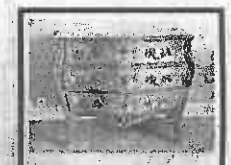

ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes ancienne, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, arts asiatiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152873

ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiseries, trophées de chasse, pianos, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 144539

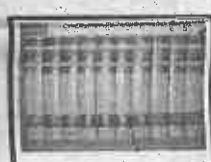

URGENT ACHÈTE CHER, tous livres anciens, encyclopédies, universalis, BD, missel, dictionnaires, Jules Verne, etc, collection complète ou incomplète, déplacement et estimation gratuite. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152876

A nos annonceurs !
Nous prions nos annonceurs de répondre aux lettres qu'ils reçoivent, surtout lorsqu'elles sont accompagnées d'un timbre.
Nous les en remercions.

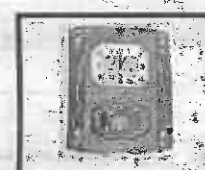

URGENT ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes ancienne, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, arts asiatiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephan christophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152881

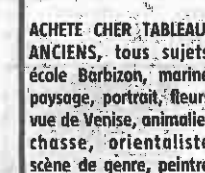

ACHETE CHER TABLEAUX ANCIENS, tous sujets, école Barbizon, marine, paysage, portrait, fleurs, vue de Venise, animalier, chasse, orientaliste, scène de genre, peintres Français, écoles étrangères, russe, grecque, belge, hollandaise, etc, bronze. _ M. MARILLIER particulier, tél. 06.07.03.23.16, v.marillier@wanadoo.fr 148753

MEUBLES

FAUTEUIL RELEVEUR, électrique, état neuf, très peu servi, à vendre 300 €. _ Tél. 06.86.90.43.72. 149524

TABLE DE FERME, 2,30 m x 1,95 m, très bon état, à vendre 1.300 €. _ Tél. 06.84.81.03.19. 151232

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035. 147405

LOISIRS DÉTENTE

COLLECTIONS

ACHÈTE TOUTES MONNAIES, en zinc, bronze, cuivre, aluminium, nickel, sous percés, vieux billets, médailles, insignes, décorations de tous pays, Christian, numismate, me déplace. _ Tél. 06.10.12.25.12. : 139530

CentreFrance L'Éclaireur du Gâtinais

Présidente : Société La Montagne
Directrice de la publication : Mme Soizic BOUJU
Rédacteur en chef : M. Stéphane BOUTET

Rédaction - administration Montargis
48, rue Dorée, 45200 Montargis
Tél. 02.38.07.18.81 - Fax : 02.38.07.18.82

Imprimerie : L'Yonne Républicaine, allée des Bourdillats
63, avenue Jean-Mermoz - 89000 Auxerre

Commission paritaire : n° 1026 C 83722 - ISSN : n° 2119-1123
Journal habilité à recevoir les annonces légales

I. – PUBLICITÉ RÉGIONALE ET LOCALE
Centre France Publicité : 48, rue Dorée, 45200 Montargis
Publicité commerciale : Tél. 02.38.07.18.68 - Fax : 02.38.07.18.67
Petites annonces : 04.73.17.30.30

II. – PUBLICITÉ NATIONALE
Publicité commerciale : Espace PHR, 72, rue d'Houteville, 75010 Paris.
Tél. 01.45.23.44.10 - Fax. 01.45.23.44.19 .
Annonces classées : Espace Régions, 19-21, rue Saint-Denis
92513 Boulogne-Billancourt cedex. Tél. 01.55.38.21.73 - Fax : 01.55.38.21.75

CENTRE FRANCE HEBDOS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four
63100 CLERMONT-FERRAND
R.C.S. : 856 200 308

ACPM PHR

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Adjudications immobilières

7312054301 - VJ

Maître D. NARDEUX
Avocat
157, rue Rousseau-Vaudran - 77190 DAMMARIE-LES-LYS
Associé de la SELARL SAULNIER NARDEUX MALAGUTTI ALFONSI
182, rue Grande à 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeudi 19 janvier 2023 à 14 h 00
Au Palais de Justice de Melun (S.-et-M.), 2, avenue du Général-Leclerc

MAISON D'HABITATION avec 2 garages
28, rue Georges-Clémenceau à PROVINS (Seine-et-Marne)

Édifiée sur deux niveaux.
Terrain : 2 011 m2 de superficie cadastrale.

Mise à prix : 2 000 euros

Visite : le lundi 9 janvier 2023 de 9 h 00 à 10 h 00.
Renseignements :
- par courriel : cabinet@lexialis.com
- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23
- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal judiciaire de Melun.
- sur Internet : www.licitor.com

Pour avis (signé) D. NARDEUX.

Avis administratifs

7311691701 - AA

Préfète du LOIRET
Préfet de SEINE-ET-MARNE
Préfet de l'YONNE

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et régiementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal latéral et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), le Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17 h 00 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BARRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer-sur-Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie-sur-Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Sainte-Geneviève-des-Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette-sur-Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes-sur-Loing (77), Montcourt-Fromonville (77) sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante :
dat-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis, 6, rue Gambetta, BP 719, 45207 Montargis cedex à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes-sur-Loing, Briare, Châtilon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Souppes-sur-Loing - 77
- mercredi 11 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 19 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Briare - 45
- lundi 16 janvier 2023 de 14h 00 à 17 h 00,
- mardi 24 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
Châtillon-Coligny - 45
- samedi 7 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 31 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante :
www.loiret.gouv.fr
Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Voies Navigables de France, Direction Territoriale Centre-Bourgogne, avenue Pierre-Nugue, 71100 Chalon-sur-Saône, 07 61 43 08 49.

7312142301 - AA

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale
de Seine-et-Marne

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

La société Li BAI, dont le siège social (Siret N°52464182600028) est situé 58, rue de Lamirault sur la commune de Collégien (77090), a déposé le 22 novembre 2022, complété le 25 novembre 2022, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour l'exploitation d'un entrepôt logistique, situé 4, avenue Louise Amélie Leblois, ZAC de Courtenois sur la commune de Serris (77700).

Un exemplaire du dossier de la demande précitée, transmis complet et régulier le 22 novembre 2022, complété le 25 novembre 2022, par la société LI BAI à l'issue de la phase d'instruction, sera déposé en version papier et numérique en mairie de Serris, commune siège de la consultation du public, du 4 janvier 2023 au 1er février 2023 inclus.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :
https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :
- sur un registre ouvert à la mairie de Serris,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547)
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France :
ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est M. le Préfet de Seine-et-Marne / Unité Départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2022/DRIEAT/UD77/140 du 6 décembre 2022 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société LI BAI sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :
https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public

7311202301 - AA

Commune de LA CHAPELLE-IGER

AVIS

Par délibération en date 17 septembre 2021, le conseil municipal de La Chapelle-Iger a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain simple (DPUS) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et urbaniser (AU) du PLU approuvé par délibération du 2 octobre 2018.

Un exemplaire de cette délibération est affiché et consultable en mairie.

Vie de sociétés

7312286301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 décembre 2022, à Chevry-Cossigny.

Dénomination : QUANTIC SNAP.

Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social : 8, rue Romy-Schneider, 77173 Chevry-Cossigny.

Objet : prestations de services informatiques.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 euro.

Gérant : M. Benoit LEVASSEUR, demeurant 8, rue Romy-Schneider, 77173 Chevry-Cossigny.

La société sera immatriculée au RCS Melun.

7271790901 - VS

LE BRAZZA
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social :
55, avenue du Général de Gaulle
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
RCS Melun 419 403 845

DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 15 novembre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 novembre 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. Yannick DUTERTRE, demeurant 55, avenue du Général de Gaulle, 77130 Montereau-Fault-Yonne, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 55, avenue du Général de Gaulle, 77130 Montereau-Fault-Yonne, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Melun.

Mention sera faite au RCS : Melun.

7312283201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 9 décembre 2022 constitution de la SASU : AC LINE TRANSPORTS. Capital social : 9 000 euros. Siège social : 23, rue Faubourg Notaire, 77370 Nangis. Objet : Transports de marchandises nationaux et internationaux Traction, livraison express, taxi colis, transports exceptionnels et de masse indivisible, transport de machines agricole, convoyage de véhicule, déménagement d'entreprise, affrètement, logistique, organisation de transport, locations de véhicules avec et sans conducteur, toutes prestations liées au transport routier de marchandises. Et plus généralement, toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Président : M. Ayman AZZAOUI demeurant 23, rue Faubourg Notaire, 77370 Nangis. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : dans les conditions statutaires et légales. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : dans les conditions statutaires et légales. Agrément des cessions d'actions : cessions soumises à agrément. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Melun.

7311617501 - VS

WHOUAFF-LE SALON
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue du Bois
77230 MOUSSY-LE-VIEUX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Moussy-le-Vieux du 2 décembre 2022 il a été créé une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée WHOUAFF-LE SALON ayant les caractéristiques suivantes : Siège : 1, rue du Bois, 77230 Moussy-le-Vieux. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : salon de toilettage : toilettage et soins canins - vente d'accessoires et produits de soins canins. Droit de vote : tout associé justifiant de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, chaque associé disposant d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Mme Manuella LE MAGNENT-FAUVEL demeurant 1, rue du Bois, 77230 Moussy-le-Vieux. La société sera immatriculée au RCS Melun.

7311730401 - VS

AVIS DE FUSION

L'association Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud (MDEF GPS) dont le siège est situé 9, allée de la citoyenneté à 77127 Lieusaint, SIREN 388 302 648 et l'association PLIE Intercommunal Ensemble Vers l'Emploi (PLIE EVE) dont le siège est situé 4 bis, boulevard Crété à 91100 Corbeil-Essonnes, SIREN 488 409 798, ont validé le projet de fusion-absorption de l'association PLIE Intercommunal Ensemble Vers l'Emploi (PLIE EVE), lors de leurs CA respectifs des 8 et 22 novembre 2022. Une AGE statuera avec les organes délibérants sur les engagements souscrits au-delà des 30 jours requis.

7311770501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP des 25, 26, 27 et 28 novembre 2022 et 1 décembre 2022, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

dénomination : VERNIN AGT.

Objet : l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, et la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et notamment l'acquisition de biens et droits immobiliers situés à Paris (12ème arrondissement), 111, rue de Charenton et 3, rue Beccaria.

Siège social : Melun (77000), 24, rue du Général-de-Gaulle.

Durée : 99 années.

Capital social : mille euros (1 000 euros).

Apport : en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés ou ascendant ou descendant d'eux. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Les décisions seront prises à la majorité simple des deux tiers des parts composant le capital social.

Gérants: M. Franck VERNIN demeurant à Le Mée-sur-Seine (77350), 1, rue Chapu. Mme Sabine VERNIN demeurant à Melun (77000), 4bis, rue Pipe-Souris.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun.

Pour avis,
Le Gérant.

7311836201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés à Meaux en date du 1er décembre 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.

Dénomination : SCI JMS.

Siège social : Meaux (Seine-et-Marne), 36, rue de François-de-Tessan.

Objet : la société a pour objet, en France et à l'étranger :
- acquisition, location de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.

Cession de parts : les parts sociales ne sont librement pas librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Gérance : M. Jocelyn MESINEL demeurant à Drancy (Seine-Saint-Denis), 9, rue Marcelin-Berthelot. Et ce pour une durée indéterminée.

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Meaux.

Pour avis,
Le représentant légal.

7311858401 - VS

Cabinet d'expert-comptable
93, avenue Saint-Just
77000 VAUX-LE-PÉNIL

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 novembre 2022, à Montereau-Fault-Yonne. Dénomination : LOKOUM KEBAB. Forme : SARLU. Siège social : 13, rue Jean-Jaurès, 77130 Montereau-Fault-Yonne. Objet : restauration rapide. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 500 euros. Gérant : M. Baris BAYRAM, demeurant 164, ruelle Liévin, 77350 Le Mée-sur-Seine. La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis,
Le Gérant.

7311872301 - VS

CARE TOPCO
SAS au capital de 5 902 599,30 euros
Siège social : place Lucien Auvert
77000 MELUN
897 433 009 RCS Melun

CAPITAL SOCIAL

Aux termes des décisions du président du 30 novembre 2022 il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 euro par l'émission de 100 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro. Le capital social est désormais fixé à la somme de 5 902 600,30 euros, divisé en 590 260 030 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

7311887501 - VS

IMPRIMERIE POINT 16
SARL au capital de 30 489 euros
Siège social :
26 bis, rue des Thuyas
77160 CHENOISE
RCS Melun 338 512 908

TRANSFERT DE SIÈGE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 1er décembre 2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 26 bis, rue des Thuyas, 77160 Chenoise.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 19, rue Paul-Séramy, locaux MG Services, 77300 Fontainebleau.

L'inscription modificative sera portée au RCS Melun tenue par le Greffe du tribunal.

Le Gérant.

7311923901 - VS

ETRE ET BIEN BNZ.
Forme : SARL
Société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 16, rue Hedelin
77140 NEMOURS
538 775 677 RCS de Melun

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Noémie MARTINEZ demeurant 7, impasse des Marguerites, 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Melun.

Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

acte de la démission de M. CHARBONNET Jean-Philippe de ses fonctions de cogérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis

AL22005553

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE POITOUT

Société civile au capital de 9 600,00 euros.
Siège social : 2 Avenue des Enfants de Chablis –
89800 CHABLIS.
R.C.S. AUXERRE 321 394 231

Aux termes de l'assemblée générale en date du 30 novembre 2022 , la collectivité des associés a transféré le siège social qui était 2 Avenue des Enfants de Chablis – 89800 CHABLIS, au 3 rue du Serein – 89800 CHABLIS, et ce à compter du 30 novembre 2022 .
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL22005555

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BC TECHNIQUE AGRO ORGANIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Bois Choppard -
89270 VERMENTON
510 336 027 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime des associés du 30 novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social du Bois Choppard à VERMENTON (89270) au 2 avenue de la Gare à ARCY-SUR-CURE (89270) à compter du 1er décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL22005568

MODIFICATIONS DES STATUTS

COCOONING INSTITUT DE BEAUTÉ & SPA

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
37 Bis Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Transféré
18 route de Paris Genève
89320 VAUMORT
824 269 567 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 17 novembre 2022, l'associée unique a décidé:- de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale Cocooning Institut de Beauté & Spa par Reliance et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.- d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente de compléments alimentaires et produits diététiques, de tous articles de bien-être et d'ésotérisme, la thérapie holistique, les soins énergétiques et de bien-être, la relaxation, la méditation, le breathwork, le yoga, les prestations de coaching et de développement personnel et spirituel d'individus ou groupes, sous forme de cours, entretiens, ateliers, séminaires, en présentiel ou en ligne, la formation dans ces domaines, la gestion des droits d'auteurs, de reproduction et d'édition liés à l'activité de tout artiste ou écrivain, l'achat, la vente et l'exploitation par bail de tous biens immobiliers, la location de biens meublés et non meublés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.- de transférer le siège social 37 Bis Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES au 18 route de Paris Genève 89320 VAUMORT à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
POUR AVIS
Le Président

AL22005577

MODIFICATION DU CAPITAL

ALKADI

SCI au capital de 2 000 euros
porté à 59 500 euros
Siège social
78 Rue Victor Hugo
89100 MALAY-LE-GRAND
438 631 525 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 24/11/2022 que le capital social a été augmenté de 57. 500 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à DEUX MILLE euros (2 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENTS euros (59 500 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22005578

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FLUIDES INGENIERIE INTERNATIONALE

EURL au capital de 1 000 €
20 Rue DU CLOS ROMAIN
89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
529278780 RCS SENS

Par AGE du 01/10/22, il a été décidé de transférer le siège social : 5, boulevard de Mapéou – 89100 SENS à partir du 1/10/22,
Mention au RCS de Sens.

AL22005580

MODIFICATIONS DES STATUTS

LES TROIS GUEPES

SCM AU CAPITAL DE 200 euros
SIEGE SOCIAL
2 RUE DU MARCHE 89320 CERISIERS
848 710 398 RCS SENS

Modification du capital et de la gérance.
L'AGE réunie le 31/12/2021 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 300 euros à 200 euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 300 euros. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 200 euros. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 20 parts. Il a également été décidé, suite au décès le 27/03/2021 de Mme Isabelle THIBAULT, co-gérante, de supprimer son nom des statuts sans qu'il ne soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22005599

TANJAWII

SAS au capital de 100€
34 Rue de l'Hôtel de Ville, 89700 Tonnerre
844 007 203 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 10/11/2022, de la démission du Directeur Général, Mme MEULNET Anne-Gaëlle, non remplacée
Mention au RCS de Auxerre

AL22005639

NON DISSOLUTION

BOURGOGNE LOCATION

SAS UNIPERSONNELLE
au capital de 50 000 €
Siège social : 5 rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
898 711 189 RCS SENS

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 31/10/2022, il a été décidé, dans le cadre de l'article L.225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL22005641

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OILKAM

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Bâtiment Euripole
Zone Industrielle des Vauguillettes 3
17 rue de Sancey 89100 SENS
920 191 681 RCS SENS

Par décision en date du 05/12/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Bâtiment Euripole Zone Industrielle des Vauguillettes 3 17 rue de Sancey, 89100 SENS au 4 avenue de Foch, 75116 PARIS à compter du 02/11/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis

AL22005642

Société d'Avocats

AVIS

SCI BEPS

Société civile immobilière
au capital de 20 500 euros
Siège social : 29 Avenue Pasteur -
89000 AUXERRE
477 932 024 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI BEPS a décidé de transférer le siège social du 29 Avenue Pasteur, 89000 AUXERRE au 2 rue Les Trucals – 30190 MOUSSAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL22005656

AVIS

LAINTER

Société civile au capital de 40 000 euros
Siège social : 29 Avenue Pasteur -
89000 AUXERRE
351 275 078 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société LAINTER a décidé de transférer le siège social du 29 Avenue Pasteur, 89000 AUXERRE au 2 rue Les Trucals – 30190 MOUSSAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22005662

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HAO FA

SNC au capital de 2000 €
Siège social :17 boulevard de la République
91220 Brétigny-sur-Orge
819 302 670 RCS d' Evry

819 302 670 RCS d' Evry
L'AGE du 01/12/2022 a décidé de transférer le siège social 35 Avenue Vauban 89100 Sens - Gérant : M. WU Éric, demeurant 56 Bd du Général de Gaulle 91210 Draveil
Radiation au RCS d' Evry et réimmatriculation au RCS de Sens.

AL22005667

GÉRANCE

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

CESSION DE FONDS AGRICOLE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 3 novembre 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre 1 le 22 novembre2022, dossier 2022 00078339, référence 8904P01 2022 N 01157a été cédé un fonds agricole par :
Monsieur Bernard Georges René DANEY, retraité, et Madame Guylène Isabelle CLEMENCEAU, retraitée, demeurant ensemble à MEZILLES (89130) Les Grands Calons.
Monsieur est né à AILLANT-SUR-THOLON (89110) le 11janvier 1954,
Madame est née à SAINTES (17100) le 10 novembre 1958.
A la société dénommée ASTOLA, société civile d'exploitation agricole au capital de 1 000,00 euros euros, dont le siège est à MEZILLES (89130) , Les Grands Calons,identifiée au SIREN sous le numéro 919 395 731 du Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds agricole d'élevage, pension, et travail des chevaux sis à MEZILLES (89130) Les Grands Calons, connu sous le dénomination professionnelle ASTOLA et pour lequel il est immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 389 464 819.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2022.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour MILLE EUROS (1 000,00 EUR),
- au matériel pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint Sauveur en Puisaye(89520), où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005599

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à SENS du 30/11/2022, enregistré au. service de la publicité foncière et de l'enregistrement AUXERRE 1, le 5 décembre 2022, dossier 2022 00081468, référence 8904P01 2022 A 02256, la SNC LE DEPART, société en nom collectif au capital de 305 000 euros dont le siège. social est situé 35 Avenue de Vauban, 89100 SENS, a cédé à la.Société HAO FA, société en nom collectif au capital de 2 000 euros, dont le siège social est situé 17 boulevard de la République, 91220 BRETIGNY SUR ORGE, immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 819 302 670, son fonds de commerce de CAFE, BAR (avec une licence de 4ème catégorie), VENTE D'ARTICLES FUMEURS, DEPOT DE JOURNAUX, BRASSERIE, FRANCAISE. DES JEUX et PMU, auquel est annexé la GERANCE D'UN DEBIT DE TABAC, exploité sous l'enseigne « LE DEPART », et nom commercial « LE DEPART », à SENS, 35 avenue de Vauban, pour lequel la SNC LE DEPART était immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 491 940 896, moyennant le prix de 1 280 000 euros s'appliquant aux éléments corporels pour 262 198 euros et aux éléments incorporels pour 1 017 802 euros. La propriété est le 30 novembre 2022 ; la jouissance par l'exploitation effective par l'Acquéreur a été fixée au 1er décembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité entre les mains de l'acquéreur au fonds vendu et pour la correspondance au cabinet de Maître Sylvie VANDENBOGAERDE, avocat, 15, avenue du Val de l'Eure à FONTENAY-SUR-EURE (28630), séquestre des fonds. Pour avis.

AL2200558

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3)et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3février 2023 - 17h-inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing(45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45),Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45),Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77),Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret :www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante :ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public,en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne -
avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 0849

AL22005504

DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civilArticle 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 29 juillet 1991,
Madame Jacqueline MILLARD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean Jules Clovis BUNOUST, demeurant à GURGY (89250) 7 Impasse des Fontaines.
Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), le 4 décembre 1937.
Décédée à SOUGERES-SUR-SINOTTE (89470) (FRANCE) , le 14 novembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaireassocié », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 6décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dunotaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique BETREMIEUX , notaire àAPPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe dutribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005576

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CERISIERS - terre - fonds occupé
- 2 ha 36 a 40 ca - Chemin des ablons: ZH-27-28 - zonage : zone A du PLUi
CHAMPLAY - terre - fonds occupé
- 3 ha 18 a 65 ca - La noee: AD-88-325[89]-326[89] - zonage : zone An du PLUi
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis
- 21 a 70 ca - Le bois de ba: ZC-46[898] - Les grands bois chauds: ZE-44[234]
- 1 ha 48 a 99 ca - Fourneau verrain: ZC-30 - Le bois rameau: E-930 ZC-24 - Les cotats du puits: E-712 - Les goubinats: E-516 - Les grands buissons: F-768[188] - Les hingrains: E-944[548] - Romain paquet: ZD-57 - Sur le cotat d auxerre: F-348
zonage : zone N du PLU
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE - terre à planter en AOC Coteaux Bourguignons / Aligoté / Crémant de Bourgogne - 15 a 15 ca - Terres de l ecrevine: H-123 - zonage : zone N1 du PLU
GUILLON-TERRE-PLAINE :
- terre et pré (en vente ou en location pour 1 an),avec bâtiment d'habitation et d'exploitation - 48 ha 45 a 26 ca - La croix de sceaux: 381ZL-17 - Champ breton: 421ZI-14 - Champ pouge - trevilly: 421ZH-3 - De montreal: 421A-314 - La butte de trevilly: 421ZC-16(A)-16(B)-16(Z) - La creuse: 421ZI-21 - La lochere: 421ZE-3-23-31[29](AJ)-31[29](AK)-31[29](BJ)-31[29](BK) - Le tartari: 421ZC-10-12 - Le village - trevilly: 421A-311 - Poil de lievre - trevilly: 421ZD-12(J)-12(K) - Pres longs: 421ZI-32-33-34
- pré (en vente ou en location pour 1 an) avec une stabulation - 3 ha 76 a 31 ca - Le champ fontaine: 421ZK-14(A)-14(Z)
- terre et pré à louer par le biais d'un Bail SAFER - 19 ha 82 a 45 ca - 'Baucouse': 421ZE- 20 - 'La lochere': 421ZE- 2 - 'Naulet': 421ZC- 3 - 'Sous les monts': 421ZC- 20(J)-20(K)- 20(L)
Zonage : RNU
JAULGES - terre, pré et verger
- 11 ha 10 a 60 ca - La ferme des gat ZL-16-17-18 - La pomeray: ZM-3(A)-3(- Les canards: ZN-35-36 - Les petit bruyeres: ZM-10(A)-10(B)-10(C) - L verons: ZM-15 - zonage : RNU
LIGNY-LE-CHATEL - terre
- 1 ha 02 a 20 ca - Les communaux d en b ZR-36 - zonage : zone An du PLU
MERRY-SUR-YONNE - bois-taillis
- 23 a 15 ca - Les garelleries: B-82 - zona : zone N du PLU
SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis
- 1 ha 07 a 23 ca - Bois de bas: AE-13 Bois dedans: AE-223 - Les vallees cliqu ZL-46[285] - Vallee des verderelles: AH-61
- 2 ha 85 a 69 ca - Bois de bas: AE-79-93-9 102-120-121-134-138 - Bois dedans: AE-2 220-233 - Bois roche: ZL-19 - Champs v sin: AE-168-173 - Cotat des boeteux: AH- - Cotes marguerittes: AH-16 - Le bois de pele: S-185 - Vallee des verderelles: AH- zonage : RNU
LES HAUTS DE FORTERRE - bois-tail
- 1 ha 46 a 78 ca - Bois gresset: E-273-2 - L arbre sec: ZW-102 - La chainee: E-4 1533[402] - Le buisson nicolas: ZR-51 - L tierces: F-216[47] - Sur la vallee gue D-969[436] - Sur le bois monsieur: F-10 zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront ma fester leur candidature par écrit au pl tard le 02/01/2023 à Safer Bourgog Franche-Comté, 18 rue Guynemer – 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Té 0386469974 où des compléments d'inf mation pourront être obtenus. Retrou toutes nos propriétés en publicité sur nc site internet ; www.saferbfc.com, où vc pourrez géo-localiser les parcelles et c didater en ligne.

AL22005

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 18 janvier 2018, Madame Monique Anne MARILLIER, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roland Gabriel Germain CABRESPINE, demeurant à CUY (89140) 19 rue Georges Cerneau, Née à PARIS 4ÈME ARRONDISSEMENT (75004) le 5 décembre 1932.
Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 16 juin 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 6 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SI (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, rence CRPCEN : 89098, dans le mois sui la réception par le greffe du tribunal judic de SENS de l'expédition du procès-verbal verture du testament et copie de ce testam En cas d'opposition, le légataire sera sour la procédure d'envoi en possession.

AL2200

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CHANGEMENT DE REGIM MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Anne FOURN **Notaire** à VERMENTON (Yonne), CRP 89027, le 9 décembre 2022, a été reçu le c gement de régime matrimonial portant ado de la communauté universelle avec clause tribution intégrale au profit du conjoint surv entre :
Monsieur Philippe Charles Maurice E NAERT, retraité, et Madame Dominique the Louise JOFFRONT, retraitée, demeu

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE
Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AUTO-ECOLE JOLIBOIS-QUINOT** 52-54 boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 479786642. CIP 4360.

AL22005609

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique TRANSPORTS BLEUSE** 18 route de Bleigny le Carreau 89800 Beine. RCS Auxerre 800221475. CIP 4405.

AL22005610

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Sébastien Michel JALTIER** 10 place du chateau 89560 Courson-les-Carrières. RCS Auxerre 442117024. CIP 4550.

AL22005611

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SASU Y'AMASI** 26 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive. RCS Auxerre 882837511. CIP 4553.

AL22005612

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique BOTESIA** 10 Le Vau 89240 Pourrain. RCS Auxerre 833111073. CIP 4557.

AL22005613

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl 5e AVENUE** 14/16 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 881526594. CIP 4561.

AL22005614

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sci **SCI COMM III** 40 rue Alsace Lorraine 52100 Saint-Dizier. RCS Auxerre 350522686. CIP 4456.

AL22005615

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MEUNIER** 8 lot Sainte Reine 89130 Villiers Saint Benoît. RCS Auxerre 810150706. CIP 4457.

AL22005616

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl M.C.A** 30 Rue des Guinandes 89700 Tonnerre.(Fabrication et pose de mobilier bois, résine, stratifier, pose de menuiserie extérieur et intérieur, couverture, plâtrerie). RCS Auxerre 885364778. CIP 4544. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005617

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique NEOMEDIAS** 8 rue André Vildieu 89580 Coulanges la Vineuse (missions de conseil). RCS Auxerre 799020417. CIP 4568. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005618

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique Fine Solution** 13 allée de l'Esplanade 89000 Auxerre (prestations de conseils). RCS Auxerre 884774829. CIP 4604. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005619

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS C.P.M.P** 19 place Dilo 89600 SAINT FLORENTIN (bar, brasserie, jeux). RCS Auxerre 831747936. CIP 4605. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le por électronique prévu par les articles L. 81 et L. 814-13 du code de commerce, da les deux mois qui suivent la parution de décision au BODACC.

AL22005

Jugement du Tribunal de Commer d'Auxerre du 05/12/2022 ouvrant une p cédure de Redressement Judiciaire au pr de la **Sàrl à associé unique SDO ELE TRO** 53 rue Paul Desjardins 89230 Po gny (travaux de peinture industrielle). R Auxerre 838410454. CIP 4606. Administ teur : la SELARL AJRS en la personne Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thi 21000 Dijon. Les créances sont à dépo entre les mains du Mandataire, SELARL & ASSOCIES en la personne de Me Vé nique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP2 89005 Auxerre, ou sur le portail électronic prévu par les articles L. 814-2 et L. 814- du code de commerce, dans les deux m qui suivent la parution de la décision BODACC

AL22005

Jugement du Tribunal de Commer d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant l'ouv ture de la procédure de liquidation judicia au profit de la **SAS TerreDARA** 86 Rue Faubourg Saint-martin 89600 Saint-Flor tin (domiciliation d'entreprise). RCS Auxe 888709805. CIP 4607. Les créances s à déposer entre les mains du Liquidat : Maître François CARLO 2 chemin de Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le por électronique prévu par les articles L. 81 et L. 814-13 du code de commerce, dans deux mois qui suivent la parution de la dé sion au BODACC.

AL22005

Jugement du Tribunal de Commer d'Auxerre du 05/12/2022 prononçant l'o verture de la procédure de liquidation ju ciaire au profit de **Monsieur Jean-Philip Lucien WETTA** 35 rue du Général de Ga 89270 Vermenton (buvette licence II licer III). RCS Auxerre 402988513. CIP 4608. L créances sont à déposer entre les mains Liquidateur : Maître Bernard DELIBES boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou le portail électronique prévu par les artic L. 814-2 et L. 814-13 du code de commer dans les deux mois qui suivent la parution la décision au BODACC

AL22005

Annonces classées

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 09/12/2022 , il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PRINTBOX SENS

Siège social : 26 Boulevard du Président Kennedy, 89100 SENS

Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Fabrice COLSON, demeurant 1 Rue Galtier Boissière à BARBIZON (77630).

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis, La Gérance.

197852

EARL MARTINEAU
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 39 000,00 euros
Siège social : Chaume Rougeat
89100 FONTAINE-LA-GAILLARDE
431 252 659 RCS SENS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 novembre 2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur Philippe MARTINEAU et Madame Brigitte MARTINEAU, demeurant ensemble au lieudit «Chaume Rougeat » à FONTAINE-LA-GAILLARDE (89100), et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au lieudit « Chaume Rougeat » à FONTAINE-LA-GAILLARDE (89100), lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, Les liquidateurs.

197899

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

CHARNY ORÉE DE PUISAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et aliénation de deux portions d'un chemin rural La puce à Dicy

Le public est averti qu'en exécution :

- du code rural et de la pêche maritime,
- de l'arrêté nº CCOP-U-2022-14 du 2 décembre 2022,

Une enquête publique relative à : Désaffectation et aliénation de deux portions d'un chemin rural - La puce à Dicy.

Sera ouverte du **mardi 3 janvier 2023 (9 h 00) au mardi 17 janvier 2023 (17 h 00)** inclus, soit une durée de 15 jours consécutifs en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye.

Inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs, Madame Elodie Menard, maire de Charny Orée de Puisaye, a désigné Monsieur Pierre Guian en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête du 3 janvier 2023 au 17 janvier 2023 inclus dans la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et dans la mairie déléguée de Dicy afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouvertures des mairies.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la mairie : http://ccop.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de cession pourront être consignées :

Soit par écrit :

- sur les registres déposés en mairie de Charny Orée de Puisaye ainsi qu'à la mairie déléguée de Dicy,
- par courrier adressé à la Mairie de Charny Orée de Puisaye à l'attention du commissaire enquêteur.

Soit par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@ccop.fr

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de :

- la commune déléguée de Charny, le mardi 3 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures.

- la commune déléguée de Dicy, le mardi 17 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures,

A l'issue de l'enquête, les registres seront clos, paraphés et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et les registres au Maire de Charny Orée de Puisaye avec ses conclusions.

197426

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Ecluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :

Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h

Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h

Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h

Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197120

lyonne.fr Partager l'info...

L'YONNE
SAS au capital de 856.583 €- RCS 425 520 376 Auxerre
Présidente : Société La Montagne
Directrice de la publication : Mme Solzic BOUJU
Rédacteur en chef : M. Ludovic BERGER
Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC. 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction et administration : 30, avenue Jean-Mermoz – CS 90399 – 89025 AUXERRE Cedex Tél. 03.86.49.52.00 — Commission paritaire : n° 0625 C 86788
• Imprimerie : 63, avenue Jean-Mermoz – Allée des Bourdillats – 89000 AUXERRE – Tél. 03.86.18.05.30

I. – **PUBLICITÉ LOCALE :** CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 30, avenue Jean-Mermoz – 89025 Auxerre Cedex :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 03.86.49.52.08.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – **PUBLICITÉ NATIONALE :** 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

ACPPI — CentreFrance

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,01kg/t de papier.

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOMES, 2 chambres, équipé, 23 m², terrasse intégrée, isolé, 9.416,66 € HT, livré. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 134186

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltré, utilitaire, 4 x 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. _ SAS, tél. 06.59.50.45.26, Siren 891366643. 148099

IMMOBILIER

IMMOBILIER ACHATS

AUTRE IMMOBILIER

■ FORÊTS - BOIS

ACHÈTE TOUS TYPES DE FORÊT, minimum 25 hectares. _ FORET INVESTISSEMENT, tél. 06.84.10.40.53 jp.roux@foret-investissement.com 033108

TOUS SECTEURS, achète bois sur pied, grosse quantité, épicéa, pins noirs, chêne, autres. _ SCIERIE DE FULVY, tél. 06.99.82.15.01 scierie.fulvy89@orange.fr 146592

OFFRES LOCATIONS

APPARTEMENTS

■ F3

CLOYES-SUR-LE-LOIRE, à louer pour société ayant des salariés en déplacement, ou pour vacanciers, appt. 3 pièces, tt confort, du lundi au vendredi, 60 € la nuitée, + 40 € fin de séjour pour ménage. _ Tél. 06.58.18.87.07. 153361

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ANTIQUAIRE ACHÈTE, pour clients américains, mobilier, bijoux, machines à coudre, miroirs, objets de brocante, cuivre, étains, bronze, etc. _ MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.51.84.95.78. 145757

URGENT ACHÈTE CARILLONS, Odo, Westminster, Vedette, ainsi que toutes horlogeries, pendule, comtoise, montres, etc. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152881

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, Petrus, Romanée Conti, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, RC439475526. 144541

URGENT ACHÈTE CHER, tous livres anciens, encyclopédies, universalis, BD, missel, dictionnaires, Jules Verne, etc, collection complète ou incomplète, déplacement et estimation gratuite. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152876

ACHETE CHER ET COMPTANT, fourrures, montres, monnaie, bagagerie, antiquités, horlogeries, collections, déplacement gratuit 7/7 j. _ MAISON CHARLES GAUDILLAT, tél. 06.51.84.95.78. 145750

ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiseries, trophées de chasse, pianos, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 144539

ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, montres, accessoires Hermès, Cartier, Rolex, Omega, Vuitton, Baccarat, etc, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 144520

URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152878

URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vison, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152868

ACHETE CHER tous vins et alcool, même très vieux, Bourgogne, Bordeaux, Champagne, Jura, Chartreuse, Rhum, me déplace, paiement comptant. _ Tél. 06.61.48.94.71. RCS 422021550 143350

ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes ancienne, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, arts asiatiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 152873

URGENT achète montres gousset/bracelets, pendules, carillons pour collections, pièces d'horlogerie même abimées. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 140174

ACHÈTE MÉNAGÈRE Christofle même incomplète. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com 140172

ANTIQUAIRE, urgent, achète et estime en permanence ts meubles anciens avant 1940 pr meubler château et maison bourgeoise, rech. pr collection ttes montres goussets ou bracelets même abimées, pendules, vins même imbuvables, miroirs, table de ferme, disques anciens, poupées porcelaines, services porcelaine de Limoges, carillon Westminster, et tt ce qui pt être vendable, n'hésitez à me contacter, je suis 4 jrs par semaine sur le secteur, professionnel depuis 1999, 3e génération. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17 ou 03.80.26.89.65, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 140011

Annonces classées

45

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée des associés en date du 30 septembre 2022 de la SCI J C O au capital de 1500 euros siège social 1 rue Charles Coudière (45000) Orléans ; RCS Orléans 444601215 a décidé de transférer le siège social au 124 rue Barjot (49300) Cholet à compter de cette même date. En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Angers. Pour avis

199483

Société Civile Agricole de la Huilerie
Au capital de 762 €
Siège Social: 22, chemin de la Huilerie
45230 AILLANT SUR MILLERON
444.821.334 RCS d'Orléans

CESSION DE PART ET RETRAIT DES 3 ASSOCIÉS

Durée 50 ans à compter du 4 juillet 2009.

Objet : Acquisition de toute propriété agricole, forestière ou de fond ruraux.

Au terme du PV du 12 décembre 2022, l'AGE a pris acte de la cession par Francis Desmazes, Christine Desmazes Pedebosca et Nadine Desmazes Dufeu de la part Numérotée 100 à Madame Hélène Drujon Soulard, gérante et, de ce fait, du retrait de la SCA la Huilerie de ces 3 associés.

L'inscription modificative sera portée au RC tenu par le greffe de la Chambre d'Agriculture d'Orléans.

La gérante

199657

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)

sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :

Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197111

SPG NOTAIRES SAS
9 rue du Grenier à Sel
45000 ORLEANS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Pascal Roger Philippe JOLLY, Ingénieur, né à CHARTRES (28000), le 02 novembre 1963 et Madame Nathalie Anne MARSY, chef d'entreprise, née à BARBEZIEUX SAINT HILAIRE (16300), le 28 octobre 1967, demeurant ensemble à ORLEANS (45100), 10 rue de la Bienfoisance, mariés à la Mairie d'ORLEANS (45000), le 04 novembre 2000, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Stéphane GOSSÉ, notaire à ORLEANS, le 28 décembre 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Stéphane GOSSÉ, notaire à ORLEANS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Stéphane GOSSÉ.

199553

Commune de LA BUSSIERE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

La préfète du Loiret informe le public que, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2022, ont été déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable« La Martinique » situé parcelle cadastrale OC 449, sur le territoire de la commune de LA BUSSIERE, appartenant au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de LA BUSSIERE-ADON,et a été autorisée l'utilisation de l'eau produite dudit forage à des fins de consommation humaine.

Cet arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret ;
- mis à la disposition du public, pendant au moins un an, sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques-et-declarations-d-utilite-publique/Enquetes-publiques-liees-a-l-amenagement-du-territoire/Amenagement-du-territoire-Decisions-apres-enquetes-publiques ;
- consultable par le public, sur sa demande, auprès du SIAEP de LA BUSSIERE-ADON (siège social : mairie de LA BUSSIERE, 1 rue Briare, 45230 LA BUSSIERE), auprès de la communauté de communes Berry Loire Puisaye (siège social : 42 rue des Prés Gris, 45250 BRIARE), en mairie de LA BUSSIERE (1 rue Briare, 45230 LA BUSSIERE) ainsi qu'à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1) ;
- affiché, pendant une durée minimum de deux mois, en mairie de LA BUSSIERE, au siège social de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi qu'au siège social du SIAEP de LA BUSSIERE-ADON ;
- conservé par la mairie de LA BUSSIERE qui délivrera à toute personne qui le demandera les informations sur les servitudes rattachées à cet acte portant déclaration d'utilité publique.

199551

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, Petrus, Romanée Conti, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, RC439475526. 154010

HERITAGE SUCCESSION, besoin d'argent, SCG achète au plus haut cours, bijoux or même abîmés, vieil or, or dentaire, toutes montres, pièces de monnaie, argenterie, couverts, médailles, estimation gratuite, paiement immédiat. _ SCG, tél. 02.38.97.73.20, siren 537757684. 125865

AGRICULTURE

RECHERCHE PHOTO, facture, pub, notice, témoignage sur les usines et les machines agricoles Huet, Poireau, Barruet, Darley, Renault, Merry, Lafont. _ Tél. 01.64.28.75.94. 160501

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035. 158918

LOISIRS-DÉTENTE

VEND PISCINE WATERAIR OV2 475, en acier galva, 2 pompes sta-rite, échelle inox, filtre inox, sans liner, bon état, faire offre. _ Tél. 07.86.44.68.58. 161982

DIVERS

RECHERCHES

RECHERCHE VIEUX FIOUL domestique, d'occasion, faire offre, me déplace avec pompe. _ Tél. 06.76.72.09.94. 161910

RECHERCHE VIEILLES MOBYLETTES, solex, vespa, motos, faire offre, me déplace. _ Tél. 06.76.72.09.94. 161912

ANIMAUX

CHIENS CHATS

VEND 2 CHIOTS, type Épagneul Breton, née le 10/10/22, non LOF, mère 250268732425877, siret 444537930. _ Tél. 02.38.58.28.35. 160911

CHASSE PÊCHE

CHASSE

LOCATIONS

GROUPE D'AMIS, cherche territoire de chasse à louer dans le 41, 18, 45, 89, 58. _ Tél. 06.89.17.00.56. 126654

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

PARTICULIERS

NOUVEAU RÉSEAU DE RENCONTRES entre particuliers, amour, amitié, loisirs, sorties... pour plus d'infos, contactez _ SPC, tél. 0.805.03.10.03, appel gratuit depuis un poste fixe, siren 852407717. 160926

TÉLÉPHONE

MARRE DU TRAIN TRAIN quotidien, ch. 1H, prel. à 2 par téléphone._ ABY, tél. 08.95.10.06.61- 0,80 €/mn + px appel, RC442035499. 155915

PREMIÈRE ANNONCE pour Danielle, qui a décidé de prendre son destin en main. Dispo pour rel. téléphonique au. _SD, tél. 08.95.10.16.06, 0.80 €/min + px appel, RC5010004089. 160225

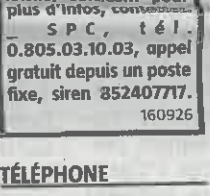

VÉRO, 44 a., rech. H bien élevé pr moment d'évasion par téléphone._ ABY, tél. 08.95.10.06.62- 0,80 €/mn+ px appel, RC442035499 156129

JOLIE BLONDE, célibataire, ouverte d'esprit, disponible pour dialogue par téléphone, _ ABY, tél. 09.78.06.42.43, RC442035499. 156350

POUR HOMME aimant les femmes, Agnès, div., 60 ans, répond directement au téléphone._ ABY, tél. 09.78.06.40.50, RC442035499. 155432

IMMOBILIER

OFFRES LOCATIONS VACANCES

MER

■ APPARTEMENTS

MENTON, appt 4 pers., rés. calme, 5ème étage, vue dégagée, asc., tt cft., proche commerces, 10 min. mer, du 18/02 au 25/02 fête du citron ou période. _ Tél. 06.79.46.40.11. 156102

VÉHICULES

VENTE CITADINES

RENAULT

RENAULT, clio 2, particulier recherche voiture d'occasion, en bon état, kilométrage et prix résonnables, annonce sérieuse. _ Tél. 01.64.24.49.77. 156895

VENTE VÉHICULES SANS PERMIS

AIXAM COUPE PREMIUM, voiture sans permis à vendre, 19.555 km, 8.500 €. _ Tél. 06.61.86.15.69. 152764

EMPLOIS

SERVICE À LA PERSONNE

MONSIEUR agé, souvent seul recherche une personne (h/f) de confiance contidiennement pour assurer les taches ménagères : courses, repas et ménage. Réponse rapide souhaitée. Paiement CESU. _ Tél : 02.38.67.07.04 ou 06.30.00.18.99 162038

DEMANDES EMPLOI

JE vous propose mes services en peinture intérieur/extérieur, sol, façade, enduisage, carrelage, faïence, CESU accepté. _ Tél.09.53.55.32.58. ou 06.22.64.51.75. 162013

HOMME retraité polyvalent dans le bâtiment, propose ses services, 37 ans d'expérience, petite maçonnerie, carrelage, faïence, placo finitions bande, peinture, papier-peint, travail soigné. Alentours Gien, Sully-sur-Loire et Montargis. CESU accepté. _ Tél. 06.85.31.86.28. ou 02.38.31.53.17. 161400

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers enduit, pose papier-peint, fibre, pose parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél.06.37.10.60.21. (Richard) 150999

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits, pose papier peint, parquet, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, réparation volet bois et gouttières, pose VMC. CESU accepté. _ Tél.06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 150975

VOUS RECRUTEZ ?
emploi@centrefrance.com
04 73 17 32 26

CentreFrance — Le Journal de Gien

Présidente : Société La Montagne
Directrice de la Publication : Mme Soizic BOUJU
Rédacteur en chef : M. François BASLEY
Direction - Rédaction - Publicité :
116, rue Georges-Clemenceau - B.P. 65 - 45502 Gien Cedex
Tél. 02.38.67.19.43 - Fax. 02.38.38.01.85
Imprimerie : L'Yonne Républicaine, allée des Bourdillats, 63 avenue Jean-Mermoz - 89000 Auxerre
ISSN : n° 0766-625X
Commission paritaire : n° 1125 C 79641
Dépôt légal à parution
Journal habilité à recevoir les annonces légales
CENTRE FRANCE HEBDOS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four, 63100 CLERMONT-FERRAND
R.C.S. : B 56 200 308

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/63701, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'autoblanchiment des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Annonces classées

45

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au titre en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2022 relatif à la habilitation et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 janvier 2023, à Ingré.
Dénomination : MP2C.
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Siège social : 6 rue des Bleuets, 45140 Ingré.
Objet : Activité de plombier, chauffagiste, climatisation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2500 euros
Gérant : Monsieur Maxime Carré, demeurant 6 rue des Bleuets, 45140 Ingré
La société sera immatriculée au RCS Orléans.
Pour avis.

197722

LES BALAYES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Damien PEYTAVIN, Notaire à ORLEANS (Loiret), 12 rue de la République, le 29 décembre 2022, a été constituée la société suivante :
Dénomination : LES BALAYES
Forme : société civile immobilière
Objet : acquisition, propriété et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers
Siège : ORLEANS (45000), 29 rue du Faubourg de Bourgogne.
Durée : 99 années
Capital : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 EUR)
Apports en numéraire : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,00 EUR)
Cessions de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
Gérants : M. Thomas VERRON demeurant à ORLEANS (45000), 29 rue du Faubourg de Bourgogne.
Immatriculation : RCS ORLEANS
Pour avis
Le Notaire.

197574

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de LA BUSSIERE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

La préfète du Loiret informe le public que, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2022, ont été déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable« La Martinique » situé parcelle cadastrale OC 449, sur le territoire de la commune de LA BUSSIERE, appartenant au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de LA BUSSIERE-ADON,et a été autorisée l'utilisation de l'eau produite dudit forage à des fins de consommation humaine.
Cet arrêté sera :
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret ;
- mis à la disposition du public, pendant au moins un an, sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Enquetes-publiques-et-declarations-d-utilite-publique/Enquetes-publiques-liees-a-l-amenagement-du-territoire/Amenagement-du-territoire-Decisions-apres-enquetes-publiques ;
- consultable par le public, sur sa demande, auprès du SIAEP de LA BUSSIERE-ADON (siège social : mairie de LA BUSSIERE, 1 rue Briare, 45230 LA BUSSIERE), auprès de la communauté de communes Berry Loire Puisaye (siège social : 42 rue des Prés Gris, 45250 BRIARE), en mairie de LA BUSSIERE (1 rue Briare, 45230 LA BUSSIERE) ainsi qu'à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1) ;
- affiché, pendant une durée minimum de deux mois, en mairie de LA BUSSIERE, au siège social de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ainsi qu'au siège social du SIAEP de LA BUSSIERE-ADON ;
- conservé par la mairie de LA BUSSIERE qui délivrera à toute personne qui le demandera les informations sur les servitudes rattachées à cet acte portant déclaration d'utilité publique.

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197106

TERRES DU VAL DE LOIRE

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
Ville de Messas

AVIS COMMUNAUTAIRE

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION DU PLU DE MESSAS

Par arrêté n° 2022-PLUIHD-007 du 08.12.2022, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Messas qui se déroulera pour une durée de 33 jours **du 2 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus.**
Monsieur Michel BENOIT, Directeur général en retraite, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier ainsi que le registre seront déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Messas, 3, rue de la Margottière, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Meung-sur-Loire.
- Le lundi de 15h00 à 19h00, le mardi de 15h00 à 17h00, le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 tous les 15 jours (le 1er et le 3ème samedi du mois) en mairie de Messas.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : https://www.cctersduvaldeloire.fr/plu-de-messas/ ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à pluihd@cctersduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.
Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Messas :
- Le vendredi 6 janvier de 10h00 à 12h00
- Le samedi 21 janvier de 10h00 à 12h00
- Le mardi 31 janvier de 15h00 à 18h00
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés au Président de la CCTVL et pourront être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.
Le public pourra demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, en charge de ce dossier.
Fait à Meung-sur-Loire, le 8 décembre 2022
Le Président
Pauline MARTIN

197647

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOME, 2 chambres, 23 m², terasse intégrée, isolé, 9.416,66 € HT, livré. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 134180

ACHATS VÉHICULES DIVERS

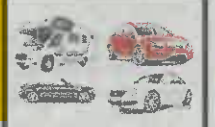

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltré, utilitaire, 4 x 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. _ SAS, tél. 06.59.50.45.26, Siren 891366643. 148099

IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

APPARTEMENTS

ORLEANS, fbg Bannier, appart F 3 en duplex, poss. F 4, terrasse priv., bus, tram, ts commerces à proximité, DPE en cours. _ Tél. 09.63.40.18.00 laisser mess. 161314

IMMOBILIER COMMERCIAL

■ **LOCAUX INDUSTRIELS**

FLEURY-LES-AUBRAIS 45400, à vendre, grand local 100 m², parfait état, avec électricité, entrée camion, L. 3.50 m. H. 3.10 m, idéal pour entrepôt, garage, local artisanal, possibilité de loft, hauteur moyenne 4.10 m sous charpente, + garage pour deux voitures, l'ensemble sur terrain de 1.000 m², entièrement clôturé, net 175.000 €, pour visite de 10 h à 17 h. _ Tél. 06.08.32.71.87. 161950

EMPLOIS

SERVICE À LA PERSONNE

MONSIEUR agé, souvent seul recherche une personne (h/f) de confiance contidiennement pour assurer les taches ménagères : courses, repas et ménage. Réponse rapide souhaitée. Paiement CESU. _ Tél : 02.38.67.07.04 ou 06.30.00.18.99 162038

DEMANDES EMPLOI

JE vous propose mes services en peinture intérieur/extérieur, sol, façade, enduisage, carrelage, faïence, CESU accepté. _ Tél.09.53.55.32.58. ou 06.22.64.51.75. 162013

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél.06.37.10.60.21. (Richard) 150999

DAME DE COMPAGNIE et auxiliaire de vie avec expérience garderait personne âgée à mobilité réduite ou handicapée à leur domicile. Disponible en journée comme en nuit les vendredis, samedis et dimanches. Ferait également ménage, repassage, repas et accompagnerait à leur rendez-vous. CESU accepté. _ .Tél : 07.57.77.76.07 162436

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE PENDULES, carillons, objets de jardin, jouets anciens, montres bracelet ou gousset, photos, cartes postales anciennes, poupées, bibelots, vaisselles, livres, violons, violoncelles. SIRET 337771844. _ Pascal et Karine KRETZ, tél. 06.11.04.53.77 ou 02.38.44.04.16. 155199

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 158925

ANIMAUX

DIVERS ANIMAUX

GROS PIGEONS PRODUCTEURS, à vendre. _ Tél. 06.13.32.50.51 ou 02.38.58.33.46 HR. 162431

centremploi.fr
Le site emploi de
l'écho républicain

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE
Société à participation ouvrière au capital de 1.334.370 €
Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN**
Rédacteur en chef : **M. Johnny ROUSSEL**
Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente : 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79
E-mail : direction.larep@centrefrance.com
• Imprimerie: GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 0125 C 85931
ISSN : n° 0221-1750

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14,avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 02.38.79.44.83.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

ACPM Centre France

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

LA RÉFÉRENCE LOCALE des appels d'offres !
04 73 17 31 27
legales@centrefrance.com
Une solution de Centre France Pub

BELLEGARDE

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Renée THILLOU

survenu le 15 décembre 2022, remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et prient celles qui, par oubli, n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les en excuser.

Ets J. Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

875297

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble des départements du Loiret et de Seine-et-Marne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE MODIFICATIONS

PRAZUCK IMMOBILIER

Société civile immobilière au capital de 1 000 €uros, 132 Venelle Marie - 45160 OLIVET - RCS ORLEANS 889 744 975. Par décision de l'AGE en date du 2 Novembre 2022, l'assemblée donne son agrément à la société Financière des Tremourèdes (RCS ORLEANS 921 757 795) en qualité de nouvelle associée de la société PRAZUCK IMMOBILIER. Pour avis,

199612

EARL DE BEAUVOIR
EARL au capital de 76 000 €
Beauvoir - 45310 VILLENEUVE SUR CONIE
RCS ORLEANS Nº 429 370 364

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique, Mme Béatrice GUERIN *demeurant Beauvoir - 45310 VILLENEUVE SUR CONIE* a décidé en date du 12/12/2022, la dissolution anticipée de la société avec effet au 31/12/2022 et a pris les fonctions de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société. La correspondance et les éventuelles notifications sont à adresser au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ORLEANS. Pour avis, la gérance

198055

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 02/01/2023, les associés de la SCI La Ferme du Colombier (RCS Orléans 900013236) dont le siège social est 6 rue du Moulin Neuf à Chevannes (45210) ont approuvé le changement d'objet social. Le nouvel objet est l'activité de location meublée notamment en chambre d'hôtes ou gites avec effet au 01/01/2023. Ils ont approuvé également la transformation de la SCI en SARL La Ferme du Colombier avec effet au 01/01/2023 sans création d'un être moral nouveau. L'inscription modificative sera effectuée au RCS d'Orléans. Pour avis et mention, un gérant

199514

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jessica LE DIMET, Notaire à ST-HILAIRE-ST-MESMIN, le 27/12/2022 a été constituée une SCI :
Objet : l'acquisition, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers
Dénomination : PAMAMIMI
Siège : CLERY-SAINT-ANDRE (45370), 13 rue du village
Durée : 99 ans
Capital : MILLE EUROS (1 000,00 EUR)
Les gérants :
Madame Michelle Viviane LAPONCHE, demeurant à CLERY-SAINT-ANDRE (45370), 13 rue du village
Monsieur Michel Claude LAPONCHE, demeurant à CLERY-SAINT-ANDRE (45370) 13 rue du village
Madame Margaux Olga LAPONCHE, demeurant à ORLEANS (45000) 8 rue du Général de Sonis
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ORLEANS

199541

SARL MA REGIEPUB
En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 99 RUE DE LA FONTAINE
45120 CHALETTE SUR LOING
RCS ORLEANS 877 859 744

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 20/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/12/2022. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce ORLEANS. Le liquidateur

199543

SCP Bertrand Basseville, Laurence Besnard-Basseville
Notaires associés
19 rue de Gourville, 45000 Orléans

SCI Les Hautes Perches (en liquidation)
Société civile immobilière
Capital : 1000,00 euros
Siège social : 1 rue du Blinet (45650) SAINT JEAN LE BLANC
SIREN 900 258 187 RCS ORLEANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Monsieur Joaquim QUEIROS, demeurant 1 rue du Blinet (45650) SAINT JEAN LE BLANC, agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la société SCI Les Hautes Perches, société civile immobilière dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 16 novembre 2022, a été clôturé le 20 décembre 2022 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'ORLEANS.
Pour avis.
Le liquidateur.

199310

Etude de Maîtres Bertrand MANDRON, Thierry MAILLARD, Thierry BELLET et Pauline MAZURE-JACQUOT, Notaires associés à TROYES (Aube), 15 Quai Lafontaine.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2022, la gérance de la SCI SORABERT immatriculée nº 808 656 185 au RCS de ORLEANS, a décidé le transfert de son siège social :
Ancienne mention - siège social : A SENNELY (45240), 6 Grande Rue
Nouvelle mention - siège social : A SAINT MENEHOULD (51800) 27 rue des Prés
Pour insertion
Le notaire

199540

MA REGIEPUB
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 99 RUE DE LA FONTAINE
45120 CHALETTE SUR LOING
RCS ORLEANS 877 859 744

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur AGUERA Miguel, demeurant 99 RUE DE LA FONTAINE, 45120 CHALETTE SUR LOING et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce ORLEANS. Le liquidateur

199540

AVIS DE MODIFICATIONS

CMI MEDEXPERT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €uros, 132 Venelle Marie - 45160 OLIVET - RCS ORLEANS 788 439 172. Par décision de l'AGE en date du 2 Novembre 2022, l'assemblée donne son agrément à la société Financière des Tremourèdes (RCS ORLEANS 921 757 795) en qualité de nouvelle associée de la société CMI MEDEXPERT. Pour avis,

199614

AVIS DE MODIFICATIONS

HINES

Société civile immobilière au capital de 1 000 €uros, 7 rue Sylviane Bouland - 45140 INGRE - RCS ORLEANS 901 232 074. Par décision de l'AGE en date du 19 Décembre 2022, l'assemblée donne son agrément à la société ASLAT TRANSPORT ET DEMENAGEMENT (RCS ORLEANS 797 516 622) en qualité de nouvelle associée de la société HINES. Pour avis,

199607

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/11/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ISO-TOITURE HABITAT
Forme : SARL
Capital social : 1.000 €-
Siège social : 51 chemin de chevreau, 45210 FERRIERES EN GÂTINAIS
Objet social : ISOLATION, COUVERTURE-ZINGUERIE, ETANCHEITE, AMENAGEMENT DE COMBLES
Gérance : M. Cyril MICHEL demeurant 51 chemin de chevreau, 45210 FERRIERES EN GÂTINAIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONTARGIS

195928

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197114

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

HÔTEL DES VENTES DE MONTARGIS
Étude depuis 1920

LUNDI 9 JANVIER A 9 H
VEHICULES - MATERIELS

La vente s'effectuera sur désignation à l'Hotel des ventes et en LIVE sur interencheres.com

Liq. Jud. Trading auto et à divers :

14 Renault Twingo Société 2008/2013 - 25 Renault Clio Société 2007/2017 - Citroën C2, C3, Jumper, 2 Renault Kangoo 2012, 2018 - Renault Trafic 2014 - Peugeot 206, 208 - Ford Mondéo 2017 - bancs - tables - caisse tactile - paddles - tour et armoire réfrigérés - VTC - etc.

Exposition des véhicules vendredi 6 Janvier de 10h à 12h et de 14h à 17h, Beauregard 89350 Tannerre en Puisaye

Pas d'exposition pour le matériel

Photos et conditions de vente sur interencheres.com/45001

Me Olivier BARON - MONTARGIS ENCHÈRES
Commissaire-priseur judiciaire
3, rue de la Fraterne - 45200 Montargis
3, rue Louis Blanc - 45500 Gien
Tél. 02 38 85 07 99 - S.V.V. Agrément 2002-175

CENTRE FRANCE PUB
Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles.com/legales

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE CITADINES

RENAULT

RENAULT, clio 2, particulier recherche voiture d'occasion, en bon état, kilométrage et prix résonnables, annonce sérieuse. _ Tél. 01.64.24.49.77. 156895

VENTE VÉHICULES SANS PERMIS

AIXAM COUPE PREMIUM, voiture sans permis à vendre, 19.555 km, 8.500 €. _ Tél. 06.61.86.15.69. 152764

ACHATS VÉHICULES DE COLLECTION

RECHERCHE MEHARI, 2 CV, mobylettes, mini moke. _ Tél. 07.61.61.79.71. 156906

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltré, utilitaire, 4 x 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. _ SAS, tél. 06.59.50.45.26, Siren 891366643. 148099

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits, pose papier peint, parquet, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, réparation volet bois et gouttières, pose VMC. CESU accepté. _ Tél.06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 150975

JE vous propose mes services en peinture intérieur/extérieur, sol, façade, enduisage, carrelage, faïence, CESU accepté. _ Tél.09.53.55.32.58. ou 06.22.64.51.75. 162013

RETRAITE recherche à faire taille de vos haies, élagage d'arbres, nettoyage de terrain plus divers travaux de bricolage. Possède remorque et matériel, travail sérieux, CESU accepté. _ Tél.06.40.94.90.86. 160896

OUVRIER DU BATIMENT 40 ans d'expérience, qualifié électricité, cherche travaux de rénovation, aménagement comble, placo, isolation, couverture. Secteur Courtenay et Montargis. CESU accepté. _ Tél.06.61.97.31.61. 157155

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél.06.37.10.60.21. (Richard) 150999

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE CHER TABLEAUX ANCIENS, tous sujets, école Barbizon, marine, paysage, portrait, fleurs, vue de Venise, animalier, chasse, orientaliste, scène de genre, peintres Français, écoles étrangères, russe, grecque, belge, hollandaise, etc, bronze._M. MARILLIER particulier, tél. 06.07.03.23.16, v.marillier@wanadoo.fr 161907

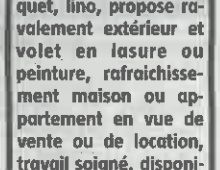

CentreFrance — L'Eclaireur du Gâtinais

Présidente : Société La Montagne
Directrice de la publication : Mme Soizic BOUJU
Rédacteur en chef : M. Stéphane BOUTET

Rédaction - administration Montargis
48, rue Dorée, 45200 Montargis - Tél. 02.38.07.18.81 - Fax : 02.38.07.18.82
Imprimerie : L'Yonne Républicaine, allée des Bourdillats - 63, avenue Jean-Mermoz - 89000 Auxerre
Commission paritaire : nº 1021 C 83722 - ISSN : nº 2119-1123 - Journal habilité à recevoir les annonces légales

I. – PUBLICITÉ RÉGIONALE ET LOCALE
Centre France Publicité : 48, rue Dorée, 45200 Montargis
Publicité commerciale : Tél. 02.38.07.18.68 - Fax : 02.38.07.18.67
Petites annonces : 04.73.17.30.30

II. – PUBLICITÉ NATIONALE
Publicité commerciale : Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris. Tél. 01.45.23.44.10 - Fax. 01.45.23.44.19
Annonces classées : Espace Régions, 19-21, rue Saint-Denis 92513 Boulogne-Billancourt cedex. Tél. 01.55.38.21.73 - Fax : 01.55.38.21.75

CENTRE FRANCE HEBDOS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four
63100 CLERMONT-FERRAND
R.C.S. : 856 200 308

ACPM

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Avis administratifs

7311656501 - AA

Préfète du LOIRET
Préfet de SEINE-ET-MARNE
Préfet de l'YONNE

Voies navigables de France Centre-Bourgogne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement.

Projet présenté par voies navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023, 17 h 00 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :

- sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer-sur-Trézée (45), Rognyles-7-Écluses (89), Dammarie-sur-Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Sainte-Geneviève-des-Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette-sur-Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes-sur-Loing (77), Montcourt-Fromonville (77) ;
- sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un Registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la présidente de la Commission d'enquête et consultables parle public sur le site internet indiqué ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis, 6, rue Gambetta, BP 719, 45207 Montargis Cedex, à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au Registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes-sur-Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :

Montargis – 45 siège de l'enquête :
ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
clôture - vendredi 3 février 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Souppes-sur-Loing – 77 :
mercredi 11 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
jeudi 19 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Briare – 45 :
lundi 16 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
mardi 24 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
Châtillon-Coligny – 45 :
samedi 7 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
mardi 31 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, direction territoriale Centre-Bourgogne, avenue Pierre-Nugue, 71100 Chalon-sur-Saône, 07 61 43 08 49.

7315546101 - AA

Mairie de CANNES-ÉCLUSE

Création d'une zone à vocation d'habitat, d'une résidence seniors et d'une zone d'activités

2ÈME AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal, n° 2022-226, en date du 21 décembre 2022, une enquête publique est prescrite durant 31 jours consécutifs du lundi 9 janvier 2023, 9 h 00 au vendredi 10 février 17 h 00, en mairie, 67, rue Désiré-Thoison, 77130 Cannes-Écluse. Cette enquête publique portant sur la création d'une zone à vocation d'habitat, d'une résidence « seniors » et d'une zone d'activités sur la commune de Cannes-Écluse.

M. Jean-Luc BOISGONTIER est désigné en tant que commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne), décision du 5 décembre 2022, sous le n° E22000098/77.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public en mairie, à l'accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en version papier
- en version numérique, consultable à partir d'un poste informatique
- sur le site internet ouvert à cet effet, par la mairie de Cannes-Écluse : enquetepublique.cannes-ecluse.com

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses propositions et observations :

- sur le registre d'enquête publique en format papier, côté et parafé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Cannes-Écluse aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur un poste informatique dédié à cet effet à la mairie de Cannes-Écluse aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur le site internet ouvert par la mairie de Cannes-Ecluse, à l'adresse suivante : enquetepublique.cannes-ecluse.com
- par courrier, adressé au commissaire enquêteur, envoyé ou déposé à la mairie de Cannes-Écluse

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les propositions des intéressés aux jours et heures de permanence suivants :

- lundi 9 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 13 janvier 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- jeudi 2 février 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 10 février 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute information relative au projet, pourra être obtenue auprès de la secrétaire générale, Mme Jocelyne LARUE, en mairie de Cannes-Écluse.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera disponible durant 1 an, à compter de la date et heure de fin de l'enquête publique, en mairie et sur le site internet de la ville : https://cannes-ecluse.fr

7315308701 - AA

Commune de VILLIERS-SOUS-GREZ

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2022/11/DCSE/BPE/EC du 28 décembre 2022

AVIS

La commune de Villers-sous-Grez, est autorisée à réaliser des travaux de dérivation des eaux souterraines par le captage « Villiers-sous-Grez 1 », à prélever et utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

L'arrêté d'autorisation est publié au recueil des actes administratifs de préfecture de Seine-et-Marne. Il est affiché en mairie de Villiers-sous-Grez et y est consultable pendant une durée de 2 mois, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne durant la même période, à l'adresse suivante :

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/actions de l'état / Expropriations / Servitudes / Captages / Décisions.

Vie de sociétés

7315258501 - VS

LENOBLE AGRI

SARL
Au capital de 30 000 euros
Siège social : route de Gaubertin
77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS
832 281 000 RCS Melun

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 29 août 2022, il a été constaté la démission de M. Benoit NOUVELLON, demeurant à Bonneval (28800), 12 bis, rue d'Orléans, et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.

7315259501 - VS

BRN IMMO

SCI au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Gaubertin
77890 BEAUMONT-DU-GÂTINAIS
832 271 043 RCS Melun

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 29 août 2022, il a été constaté
- la démission de M. Benoit NOUVELLON, demeurant à Bonneval (28800), 12 bis, rue d'Orléans, de ses fonctions de cogérant ;
- la nomination de Mme Pauline NOUVELLON, demeurant à Trizay-lès-Bonneval (28800), Le Breuil, en qualité de cogérante ;
- le changement de dénomination sociale qui devient SCI BDG77 et la modification de l'article 3 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

7315260801 - VS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CJM.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 8 000 euros.
Siège social : 48, avenue de Strasbourg, 77120 Coulommiers.
440921542 RCS de Meaux.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021. Mme Maryse CAMPION, demeurant 48, avenue de Strasbourg, 77120 Coulommiers a été nommée liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

7315362801 - VS

LHV TRANSPORT ET LOCATION

SAS
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
2, rue de Coulommiers
Rouilly-le-Bas
77580 GUÉRARD
832 739 726 RCS Meaux

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 décembre 2022, M. CANIAC Guillaume sis 75, rue Gravin, 77580 Guérard, a été nommé en qualité de directeur général, et ce à compter du 14 décembre 2022.

Mention sera faite au RCS de Meaux.

7315392901 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FLUENS.
Forme : SAS.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 16, rue des Fossés, 77130 Montereau-Fault-Yonne.
852379213 RCS de Melun.
Aux termes de l'AGE en date du 15 décembre 2022, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 15 décembre 2022, de transférer le siège social au 4, rue des Carrières, Appart C, 77169 Boissy-le-Châtel ; de modifier l'objet social en ajoutant à l'existant : la gestion des ressources humaines, la gestion de la paie et l'aide au recrutement ; de remplacer le président démissionnaire par M. Alexandre TAINMONT, demeurant au 4, rue des Carrières, Appart C, 77169 Boissy-le-Châtel.
Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de Meaux.

7315472701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : GUISOT PAYSAGE.
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 3, rue du Sentier-Vert, 77240 Cesson.
Objet : entretien d'espaces verts.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : libres entre associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : président : M. Axel GUISOT 3, rue du Sentier, 77240 Cesson.
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

Pour avis,
GUISOT Axel.

7313933001 - VS

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination :
SCI RIVE DROITE 89
Forme : SCI.
Capital social : 3 000 euros.
Siège social : 16, rue Armand-Charnay, 77780 Bourron-Marlotte.
750127326 RCS de Melun.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2022, les associés ont décidé, à compter du 30 décembre 2022, de transférer le siège social à 11, rue de Beaudemont, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.
Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS Sens.

7315500901 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA HOULOTTE.
Forme : SCI.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 127, rue de Beauchamp, 95150 Taverny.
811111707 RCS de Pontoise.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé, à compter du 31 décembre 2022, de transférer le siège social à 9, chemin du Bout du Monde, 77860 Saint-Germain-sur-Morin.
Objet : acquisition et gestion d'immeubles ; durée : 99 ans.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Radiation du RCS de Pontoise et immatriculation au RCS de Meaux.

7315591001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : AUTOWASH.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : D607 La ferme de la Folie, 77310 Boissise-le-Roi.
Objet : prestation de nettoyage de véhicules et mobiliers de maison.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : libres entre associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : M. Ibrahim BOZTAS, 3, avenue du Buisson Houdart, 91540 Mennecy.
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

BOZTAS Ibrahim

7315647201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

ELISA BEAUTÉ, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros. Siège social : 3, place Pasteur, 77290 Mitry-Mory, RCS Meaux.
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mitry-Mory du 20 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ELISA BEAUTÉ. Siège social : 3, place Pasteur, 77290 Mitry-Mory. Objet social : l'activité de salon d'esthétique : réalisation de soins du corps et visage, épilations traditionnelles et à lumière pulsée, manucure-pédicure, pose de prothèses ongulaires ; et vente de produits y afférents. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Mme Elisa ALIX-CAPELLI, demeurant 10, avenue du Centre, 93360 Neuilly-Plaisance. Immatriculation de la société au RCS de Meaux.

7315498801 - VS

LA HOULOTTE

SCI société en liquidation
Capital social : 200 euros
Siège social :
9, chemin du Bout-du-Monde
77860 SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
811 111 707 RCS Meaux

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022.
M. Philippe BAUCHE, demeurant 9, chemin du Bout-du-Monde, 77860 Saint-Germain-sur-Morin a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

7315647701 - VS

AACH

Expert-Comptable
et Commissaire aux Comptes
à MEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société civile immobilière. Dénomination : SCI JC95. Siège social : 4, rue Hermières, 77400 Gouvernes. Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achats, échange, apport ou autrement. L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location, la location de tous biens immobiliers ou mobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 10 000 euros. Cession de parts : autorisation préalable du gérant pour toutes les cessions. Gérance : Mme MANISENG Jessica, 4, rue Hermières, 77400 Gouvernes. Immatriculation : au RCS de Meaux, 77.

Pour avis.

7315651701 - VS

AACH

Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes à MEAUX

SAS PANDA PONTARLIER

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination :
PANDA PONTARLIER
Capital : 108 000 euros.
Siège : 15, boulevard Pierre Mendès France, 77600 Bussy-Saint-Georges.
Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Commerce en gros et de détail de lunette de soleil. Achat, conception des meubles pour l'agencement des magasins d'optiques. Conception, réalisation des logiciels et des sites internet.
Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : toutes les cessions d'actions sont soumises à un droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des actionnaires.
Président :
- SAS MARISENG HOLDING, 4, rue Hermières, 77400 Gouvernes
Représentée par sa présidente :
- Mme MANISENG Jessica
Née le 29 juin 1995 à Villepinte (93)
De nationalité française
Demeurant 4, rue Hermières
77400 Gouvernes
Immatriculation : au RCS de Meaux (77).

ANNONCES LÉGALES

NON DISSOLUTION

ENTREPRISE GREMY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 624 €
Siège social : 15, rue de la Mal Ecluse
COLLEMIERS (89100)
307 071 910 R.C.S. SENS

Le 21/12/2022, les associés ont décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL23005943

TRANSFORMATION

DPA

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 20 boulevard du Mail
89100 SENS
453 222 978 R.C.S. SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2022, les associés ont décidé : -de modifier l'objet social de la société en supprimant l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence ; - et statuant dans les conditions prévues par l'article L. 223-43 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. La date de clôture a été portée au 31 décembre.
Le capital social reste fixé à 3 000 €.
Gérant : M. Dominique PAQUIS demeurant à SENS (89100), 20 boulevard du Mail
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23005958

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DROIN-MORIZOT

Société civile d'Exploitation Agricole
au capital de 175 300,00 euros
Siège social : 13 Grande rue - Vaugermain -
89800 SAINT CYR LES COLONS
849 983 408 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2022 :
M. Jérémy MORIZOT, demeurant à CHABLIS (Yonne), 28 rue Mocques Paniers, a été nommé aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Valérie DROIN, gérante démissionnaire.
Le capital social a été augmenté de 100 € pour être porté à 175 400 €.
Pour avis, la gérance.

AL23005960

TRANSFORMATION

EARL LAROCHE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 169 800,00 euros
Siège social : 5 chemin des Hâtes -
89800 MALIGNY
351 239 454 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2022 a :
- Pris acte de la démission de M. Patrick LAROCHE de ses fonctions de cogérant.
- Nommé Mme Monique BAZOLA-POTIER, demeurant à CHABLIS (Yonne), 3 rue des Épinottes, aux fonctions de cogérante.
- Transformer l'EARL, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA LAROCHE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 169 800 €.
Siège social : 5 chemin des Hâtes - 89800 MALIGNY.
Durée : Jusqu'au 11/07/2059.
Gérant : M. Pierrick LAROCHE demeurant à MALIGNY (Yonne), 1 rue des Écoles, et Mme Monique BAZOLA-POTIER demeurant à CHABLIS (Yonne), 3 rue des Épinottes.
Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL23005961

RÉDUCTION DU CAPITAL - AJOUT OBJET SOCIAL - GÉRANCE

EARL DELETTRE

EARL au capital de 446 000 €
Siège social : 12 rue Chauchu -
89140 MICHERY
750 836 173 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 20/12/2022 a décidé de réduire le capital social de 125 000 €, ce qui le ramène à 321 000 € d'ajouter l'activité accessoire suivante à l'objet social : élevage de félins et a nommé M. Christophe DELETTRE, demeurant MICHERY (Yonne), 1 rue Chauchu, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23005963

MODIFICATION DU CAPITAL + TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

G.R.T.P.

SARL au capital de 45 000 €
Siège social : 24, Grande rue
89190 FOISSY SUR VANNE
489 401 810 RCS SENS

Le 09/12/2022, l'associé unique a décidé : -d'augmenter le capital social de 45 000 € par élévation de la valeur nominale de chaque part sociale, pour à porter 90 000 € ; - de transférer le siège social FOISSY-SUR-VANNE (89190), 24 Grande Rue, à SOUCY (89100), Bois de Montard, et ce à compter de ce jour. Le capital social est de 90 000 € divisé en 3 750 parts sociales de 24 € chacune En conséquence, les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

AL23005969

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud–
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MAT AVENIR SAS

au capital de 50.000 €Siège social :
70 route de la Mothe
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 28 novembre 2022 que Monsieur Christophe DARENNE, demeurant 1 Chemin des Brandons – 89660 LICHERES SUR YONNE, a été désigné en qualité de Président en remplacement de la société CABIA MATERIAUX ayant son siège ZI – Route de Surgy – 58500 CLAMECY.
Pour avis, le Président

AL23005980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL AVM2 IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 26 rue Thomas Ancel
89000 AUXERRE
539 687 194 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 27/12/2022, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 26 rue Thomas Ancel, 89000 AUXERRE au 2 rue Romain Rolland 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL23005988

GROUPE ALTUS

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : SOCIETE FINANCIERE ET DE PARTICIPATION AUXERROISE.
SARL.
Capital social : 200000 €
Siège social : RN6 - Lieudit Milieu des Ruelles, 89380 APPOIGNY.
421294984 RCS d'Auxerre.
En date du 20/12/2022, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Philippe RICHARD, rue de Sauvegenou, 89290 Vincelles.
Accès aux assemblées et vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant au moins les trois quarts des actions.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23005989

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ODENAT

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : 6, Grande rue -
60620 ROSOY-EN-MULTIEN
822 247 664 RCS COMPIEGNE

Par décisions du 15/12/2021, l'Associée unique a transféré le siège social avec effet au même jour du 6, Grande rue - 60620 ROSOY EN MULTIEN au 11, rue Trembtay - 89240 LINDRY.
L'article 1.4 des statuts a été modifié en conséquence.
Présidence : Mme Séverine LORJOUX, demeurant 6, Grande rue - 60620 ROSOY EN MULTIEN.
La Société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL23005995

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

DEFI ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de Passy Zone Artisanale
89510 VERON
518 620 364 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « entretien en milieu aquatique » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL23006000

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET AUGMENTATION CAPITAL

PIERRES & NEGOCES,

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000,00 €
ayant son siège social à PROVENCY (Yonne)
35 route d'Athie
identifiée sous le numéro SIREN
834 948 283 RCS AUXERRE

Suivant décision collective des associés en date du 23décembre 2022, il résulte que :
- Le siège social a été transféré à ETAULE (Yonne) 10 routede Tonnerre, à compter du 1er janvier 2023
- Le capital social est porté à la somme de 4.000,00 euros.
Mention sera faite au RCS deAUXERRE.
Pour avis, le Gérant

AL23006004

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIO 2M

Société par actions simplifiée
au capital de 82.000 euros
Siège social : Domaine des Souches -
89130 MEZILLES
399 822 972 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 12 décembre 2022, il résulte que le siège social a été transféré à LYON (69005) - 41, Quai Fulchiron - Immeuble « Le Rive de Saône » à compter de ce jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de LYON.
Pour avis

AL23006011

SARL SAVIPLAST 89

L'AG du 26/12/2022 de la SARL SAVIPLAST 89 au capital de 30000euros, ZI Terres de Vauplaines route de Tanlay 89700 Tonnerre, RCS Auxerre 792850034, a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire Aux Comptes Titulaire, STREGO AUDIT devenue Baker Tilly STREGO. Modification du RCS d'Auxerre

AL23006035

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Anaïs COMOY, Notaire à VILLENEUVE LA GUYARD, 1 Avenue des promenades, le 5 décembre 2022,enregistré à AUXERRE 1, le 14 décembre 2022 a été cédé un fds de commerce par : la Société FREDERIC B, dont le siège est à SENS (89100) 9 rue Allix, identifiée au SIREN sous le numéro 437906860 et immatriculée au RCS de SENS. A : La Société MG COIFFURE, dont le siège est à SENS (89100) 9 ruedu Général Allix, identifiée au SIREN sous le numéro 920755667 et immatriculée au RCS de SENS. Fonds : Salon decoiffure, Esthétique, Manucure, Maquillage, Vente deproduits capillaires, parfumerie, accessoires de toilettes, accessoire de mode, bijoux fantaisie sis à SENS (89100) 9 rue Allix, nom commercial FREDERIC B. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENTQUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR). Les oppositions, s'ily a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL23005950

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3)et de l'Yonne (1).
Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3février 2023 - 17h-inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing(45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45),Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45),Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77),Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret :www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante :ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Châtillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h.
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public,en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne -
avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 0849

AL23005505

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE PARLY

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2022-0592 du 19décembre 2022, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection du captage situé sur le territoire de la commune de Parly, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, d'une durée de 33 jours, est prescrite du mardi 24 janvier 2023 à15 heures au samedi 25 février 2023 à 12 heures.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairie de Parly, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement -déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre ouvert en mairie de Parly,
- par écrit à Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de Parly (siège de l'enquête), (89240), 13, rue de l'Église,
- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-dup-parly@yonne.gouv.fr avant le samedi 25 février 2023à 12 heures.
Madame Sylvie BRAGARD épouse LAFORGE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Dijon.
Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Parly:
- le mardi 24 janvier 2023, de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi 10 février 2023, de 14 heures à 17 heures,
- le samedi 25 février 2023, de 9 h 30 à 12 heures.
Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.
Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Président de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre -115 avenue du Général de Gaulle à Toucy (89130) - Tél : 0386 44 01 42, courriel : regieeau@repf.fr.
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,Madame le commissaire-enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairie de Parly, au siège de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre et à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL23005812

// DIVERS

Notaires

SCP Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE 89000,
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18/20 bld du 11 novembre, le 21 décembre 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant communauté universelle par :
Monsieur Michel Roger Elie PROUST, retraité, et Madame Hélène LEGROS, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 10 allée de Saintonge.
Monsieur est né à GENNETEIL (49490) le 26 mai 1940,
Madame est née à AUXERRE (89000) le 4 janvier 1942.
Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 17 octobre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23005876

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

SUCCESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 septembre 2017,Monsieur Henri Etienne ZICOT, en son vivant retraité, veuf de Madame Martine Lydie Andrée SIGONNEY, demeurant à EGRISELLES-LE-BOCAGE (89500) 42 parc du Grand Brouilleret D-3. Né à PARIS 14 ÉME ARRONDISSEMENT (75014), le 18 janvier 1937. Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 15 septembre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de laSociété d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 17 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sixte BERTHIER, notaire à VILLENEUVE SURYONNE, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal degrande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23005888

Notaire

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT.
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée. de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un. Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 21 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Yves Henri Gaston COSTEL, né à LEVALLOIS-PERRET (92), le 26 mars 1951, et Madame Michèle Marie DUPONT, née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89), le 6 mars 1949, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble. à AUXERRE (89),107 Rue de Paris.
Mariés à la mairie de AUXERRE (89), le 12 mai 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

AL23005899

ENVOI EN POSSESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à ROUVRAY du 03 avril 2016, révoquant toutes dispositions antérieures déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 14 novembre 2022, Madame Filipa Espéranza LOPEZ, née à LA-FERTE-IMBAULT, le 16 octobre 1925, demeurant à CARISEY (89360), Maison de Retraite, LE CLOS DES CHEVANNAIS, 1 rue Chevannais, veuve en uniques noces de Monsieur Maurice Marcel FAUVERNIER, décédée à CARISEY, le 18 mars 2022, a institué des légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Maître Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY (Yonne), chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée du testament.
Pour avis.
Me Laurent TOPIN

AL23005973

INSERTION - ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 12 novembre 2009, dont une simple copie a été déposée suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le **21 décembre 2022.**
Monsieur Jacques Pierre **PAUCARD**, retraité, demeurant à Nailly (89100), Le Fay, 5 rue des Lombards.
Né à Paris (14ème), le 4 août 1930.
Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à Sens (89100), le **20 août 2022.**
A institué pour légataire universelle :
Madame Tatiana Nikolaiévna **ZABAZNOVA**, demeurant à Sens (89100), 42 avenue de la Marne - appartement 281. Née à Saratov (Russie), le 21 juin 1953.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée dudit testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 22 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100) – 28 avenue Georges Pompidou,** Notaire en charge du règlement de la succession de Monsieur Jacques **PAUCARD**
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23006007

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 5 avril 2010,
Madame Monique Andrée Marcelle HEBERT, demeurant à SAMBOURG (89160), 3 rue d'Argenteuil.
Née à ETAMPES (91150), le 29 décembre 1928.
Veuve de Monsieur Pierre Alexandre POQUET.
Décédée à TONNERRE (89700) le 21 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 15 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Lucie BOURSIER, notaire à L'ISLE SUR SEREIN (89440), BP3, CRPCEN : 89035, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le notaire.

AL23006009

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL — DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe du 24/01/2018, Mme TRIBOLET CHANTAL, née à Paris, le 23/02/1945, demeurant à L' Isle-sur-Serein 89440 15 RUE BOUCHARDAT, décédée à L' Isle-sur-Serein (89440), le 18/12/2021, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Lucie BOURSIER, Notaire à LISLE-SUR SEREIN (89440), le 15 décembre 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
La copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE le 27/12/2022.
Dans le mois suivant cette réception, opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Lucie BOURSIER, notaire à LISLE SUR SEREIN (89440), référence CRPCEN : 89035.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le Notaire.

AL23006010

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, CRPCEN 89005, le 27 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Cyril Gilles Jean-Pierre Roland ROUALET, chef de projet informatique, et Madame Claire BERTHAUD, Infirmière, demeurant ensemble à LE VAL D'OCRE (89110) 11 route jeuilly lieudit La racine . Monsieur est né à MIGENNES (89400) le 8 juillet 1983, Madame est née à AUXERRE (89000) le 16 avril 1986. Mariés à la mairie de CHAMPS-SUR-YONNE (89290) le 21 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006020

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 28/12/2022 prononçant l'arrêt du plan de cession et la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité autorisée jusqu'au 31/12/2022 au profit de la **SAS à associé unique SETELEN** ZI chemin des ruelles 89380 Appoigny (installation de matériel téléphonique). RCS SAINT ETIENNE 448 389 536. Liquidateurs judiciaires : la Selarl MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette Cs 33434 69441 Lyon CEDEX 03 et la SCP B.T.S.G. représentée par Maître Marc SENECHAL 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL23006037

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté prefectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Yonne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces

VIE DES SOCIÉTÉS

MMA Vie Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - R.C.S. Le Mans 775 652 118
Entreprise régie par le code des Assurances
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9

AVIS DE MODIFICATIONS

Les sociétaires dont le(s) contrat(s) sont commercialement rattachés au groupement géographique suivant : Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne Franche-Comté (départements21,58,71,89) DROM-COM et ETRANGER sont informés qu'une consultation visant au renouvellement de leurs représentants à l'assemblée générale est ouverte. Les sociétaires titulaires d'un contrat d'assurance depuis le 5 octobre 2022 et à jour de leur cotisation, peuvent adresser leurs candidatures au plus tard le 27 janvier 2023 soit par courrier au siège social« MMA - Direction Vie Sociale » soit par mail à l'adresse suivante : viesociale@groupe-mma.fr Les sociétaires intéressés sont également invités à retirer un dossier pour participer au vote.

197994

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - R.C.S. Le Mans 775 652 126
Entreprise régie par le code des Assurances
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9

AVIS DE MODIFICATIONS

Les sociétaires dont le(s) contrat(s) sont commercialement rattachés au groupement géographique suivant : Normandie, Bretagne, Pays-de-Loire, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne Franche-Comté (départements 21,58,71,89) DROM-COM et ETRANGER sont informés qu'une consultation visant au renouvellement de leurs représentants à l'assemblée générale est ouverte. Les sociétaires titulaires d'un contrat d'assurance depuis le 5 octobre 2022 et à jour de leur cotisation, peuvent adresser leurs candidatures au plus tard le 27 janvier 2023 soit par courrier au siège social « MMA - Direction Vie Sociale », soit par mail à l'adresse suivante : viesociale@groupe-mma.fr Les sociétaires intéressés sont également invités à retirer un dossier pour participer au vote.

198119

412 FILMS
SAS en liquidation Au capital de 45000€
Siège social : 15 rue de Laurencin 89100 SENS
481660843 RCS SENS

DISSOLUTION

Par délibération du 07/12/2022, L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Michel SCHMIDT, demeurant 15 Rue de Laurencin 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de Sens, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur

199720

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Préfète du Loiret
Préfet de Seine et Marne
Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.
Projet présenté par Voies Navigables de France Centre-Bourgogne en vue d'effectuer des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1).

Par arrêté inter-préfectoral du 24 novembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 3 janvier au vendredi 3 février 2023 - 17h inclus.
Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté inter-préfectoral.
Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, dont Mme Martine RAGEY est la présidente, MM. Michel BADAIRE et Michel CARQUIS les membres titulaires.
Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Montargis, dans le Loiret.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnemental, est consultable :
sur support papier en mairies de Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)
sur le site internet de la préfecture du Loiret : www.loiret.gouv.fr.
Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies mentionnées.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises à la Présidente de la commission d'enquête et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Montargis-6 rue Gambetta - BP 719 - 45207 MONTARGIS Cedex- à l'attention de Mme la Présidente de la Commission d'enquête ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
Un commissaire-enquêteur, membre de la commission, recevra les observations du public en mairie de Montargis, Souppes sur Loing, Briare, Chatillon-Coligny, selon l'agenda suivant :
Montargis - 45 Siège de l'enquête
Ouverture - mardi 3 janvier 2023 de 9h à 12h
Clôture - vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h
Souppes sur Loing - 77
mercredi 11 janvier 2023 de 9h à 12h
jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h
Briare - 45
lundi 16 janvier 2023 de 14h à 17h
mardi 24 janvier 2023 de 9h à 12h
Châtillon-Coligny - 45
samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h
mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h
Dès réception du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairies des 13 communes et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.
Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - Direction Territoriale Centre-Bourgogne - avenue Pierre Nugue - 71100 CHALON SUR SAÔNE - 07 61 43 08 49

197121

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES

MOBILHOMES, 2 chambres, équipé, 23 m², terrasse intégrée, isolé, 9.416,66 € HT, livré. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 134186

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE CASH, tous types de camping-car même infiltré, utilitaire, 4 x 4, camion-magasin, voiture sans permis, cabriolet, à partir de 2000, avec ou sans CT, état indifférent, se déplace. _ SAS, tél. 06.59.50.45.26, Siren 891366643. 148099

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, montres, accessoires Hermès, Cartier, Rolex, Omega, Vuitton, Baccarat, etc, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 153973

URGENT achète vieux vins et champagnes même imbuvables avec étiquettes. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 149365

ANTIQUAIRE, urgent, achète et estime en permanence ts meubles anciens avant 1940 pr meubler château et maison bourgeoise, rech. pr collection ttes montres goussets ou bracelets même abîmées, pendules, vins même imbuvables, miroirs, table de ferme, disques anciens, poupées porcelaines, services porcelaine de Limoges, carillon Westminster, et tt ce qui pt être vendable, n'hésitez à me contacter, je suis 4 jrs par semaine sur le secteur, professionnel depuis 1999, 3e génération. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17 ou 03.80.26.89.65, thomasheitzmann@icloud.com, ds le respect des gestes barrières. 149358

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, Petrus, Romanée Conti, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, RC439475526. 154010

RECUPÉRATEUR ACHETE, tous objets anciens, montres, pendules, carillons, jouets, violons, bibelots, etc, fonds de tiroir, se déplace gratuitement, paiement comptant. _ CAPLOT JOHN, tél. 06.14.59.26.71 RCS 344008255. 159709

ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiseries, trophées de chasse, pianos, dépl. Paris poss. _ M. BARDOTTI, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 153995

ACHÈTE MÉNAGÈRE Christofle même incomplète. _ M. HEITZMANN THOMAS, RCS 422539395, tél. 06.07.23.50.17, thomasheitzmann@icloud.com 149372

ACHETE CHER tous vins et alcool, même très vieux, Bourgogne, Bordeaux, Champagne, Jura, Chartreuse, Rhum, me déplace, paiement comptant. _ Tél. 06.61.48.94.71. RCS 422021550 155837

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035 158925

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONS

COLLECTIONNEUR, achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, même très vieux. _ Tél. 06.76.08.74.60. RSC 800614885. 152901

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

TÉLÉPHONE

JOLIE BLONDE, célibataire, ouverte d'esprit, disponible pour dialogue par téléphone. _ ABY, tél. 09.78.06.42.43, RC442035499. 156346

VÉRO, 44 a., rech. H. bien élevé pr moment d'évasion par téléphone._ ABY, tél. 08.95.10.06.62- 0,80 €/mn+ px appel, RC442035499. 156126

POUR HOMME aimant les femmes, Agnès, div., 60 ans, répond directement au téléphone._ ABY, tél. 09.78.06.40.50, RC442035499. 155415

MARRE DU TRAIN TRAIN quotidien, je ch. 1 H, pr rel. à 2 par téléphone._ ABY, tél. 08.95.10.06.61- 0,80 €/mn + px appel, RC442035499 155912

PREMIÈRE ANNONCE pour Danielle, qui a décidé de prendre son destin en main, dispo pour rel. téléphonique au._ SD, tél. 08.95.10.16.06, 0.80 €/min + px appel, RC5010004089. 160218

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

AUXILIAIRE DE VIE, 5 ans d'expérience, aide à la toilette, lever, coucher, repas, courses, ménage, cherche emploi à domicile, secteur Auxerre et alentours de 20 km, CESU accepté. _ Tél.07.84.84.97.61 154196

PEINTRE sérieux, avec 25 annnées d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou *de location, travail* soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Richard). 151007

L'YONNE RÉPUBLICAINE
SAS au capital de 856.583 €- RCS 425 520 376 Auxerre
Présidente : Société La Montagne
Directrice de la publication : Mme Soizic BOUJU
Rédacteur en chef : M. Ludovic BERGER
Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : • Direction, rédaction et administration : 30, avenue Jean-Mermoz – CS 90399 – 89025 AUXERRE Cedex Tél. 03.86.49.52.00 — Commission paritaire : n° 0625 C 86788
• Imprimerie : 63, avenue Jean-Mermoz – Allée des Bourdillats – 89000 AUXERRE – Tél. 03.86.18.05.30

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 30, avenue Jean-Mermoz – 89025 Auxerre Cedex :
1) Publicité commerciale. – Tél. 03.86.49.52.08.
2) Petites annonces. – Tél. 04.73.17.30.30.
3) Annonces officielles. – Tél. 04.73.17.31.27.
4) Emploi : carrières et professions. – Tél. 04.73.17.31.26.
5) Avis d'obsèques. – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Situation des panneaux d'affichage de l'avis d'enquête publique pour les dragages du canal de Briare et du canal du Loing

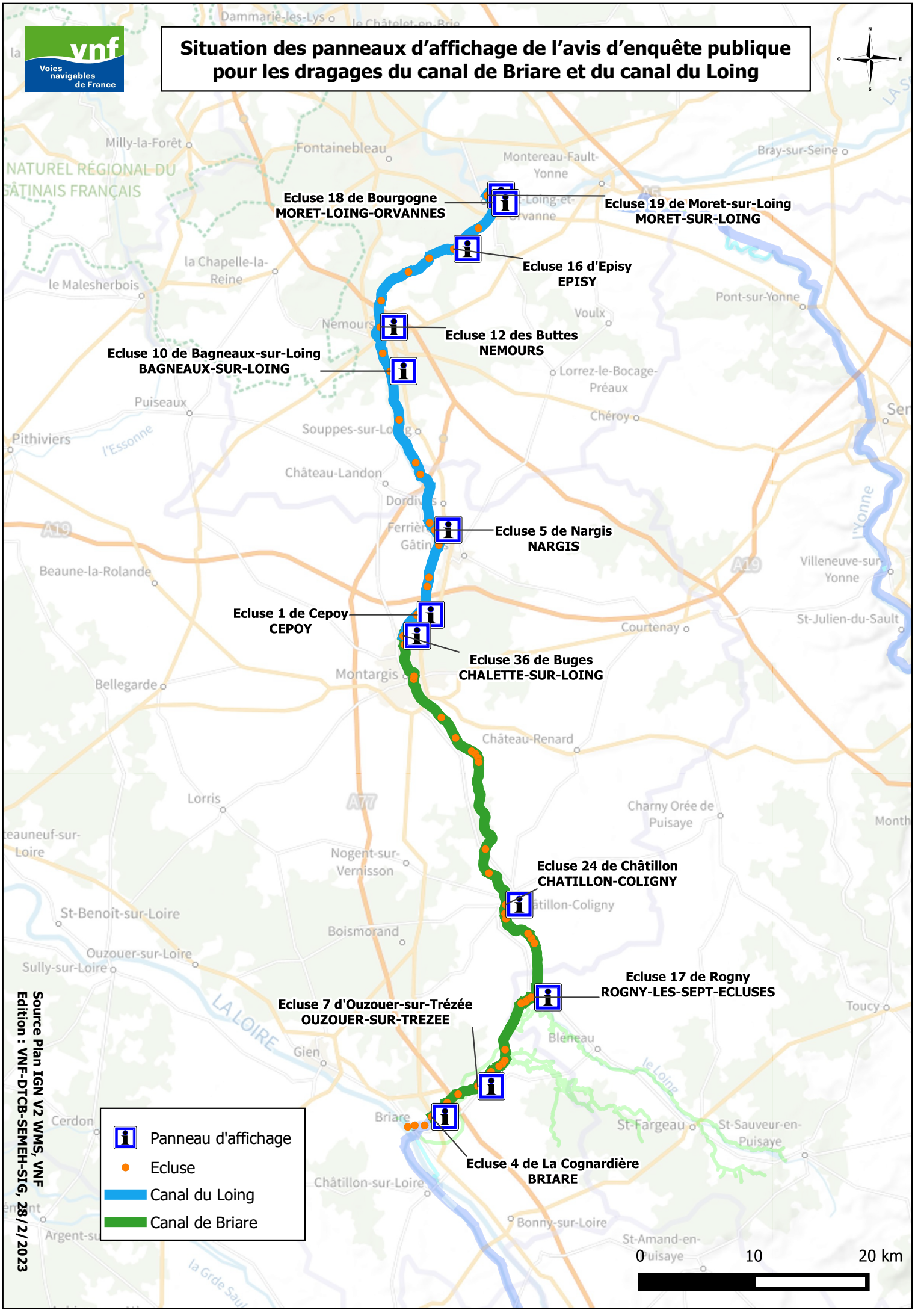

Source Plan IGN V2 WMS, VNF
Edition : VNF-DTCB-SEMEH-SIG, 28/2/2023

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de la Cognardière - Canal de Briare -Commune de Briare (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:56:04 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse d'Ouzouer -Canal de Briare- Commune d'Ouzouer sur Trézée (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:59:01 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Rogny - Canal de Briare- Commune de Rogny les sept écluses (89)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:59:35 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Chatillon- Canal de Briare -Commune de Chatillon Coligny (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:55:16 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Buges – Canal du Loing – Commune de Chalette sur Loing (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 11:54:28 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.**

Ecluse de Cepoy – canal du Loing - Commune de Cepoy (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 11:56:58 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Nargis – Canal du Loing – commune de Nargis (45)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:58:20 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77), **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Bagneaux – Canal du Loing – Commune de Bagneaux-sur-Loing (77)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : Semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 08:37:43 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse des Buttes- canal du Loing – commune de Nemours (77)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 11:57:24 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse d'Episy - canal du Loing- commune de Episy (77)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28/02/2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:56:54 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Bourgogne – Canal du Loing – Commune de Moret-Loing et Orvannes (77)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28 février 2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 08:38:29 +01'00'

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Christelle BERNES-CABANNE, adjointe au chef du service Exploitation, Maintenance, Environnement et Hydraulique, certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1): Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**.

Ecluse de Moret – canal du Loing- commune de Moret sur Loing (77)

Date d'affichage sur site : 16 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : semaine du 27 février 2023

Fait à Chalon sur Saône, le 28 février 2023

BERNES-CABANNE Christelle

Signature numérique de BERNES-CABANNE Christelle
Date : 2023.02.28 12:57:32 +01'00'

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de BRIARE

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 19/12/22

Date de retrait de l'affichage : 6/02/23

A BRIARE, **le** 08 février 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE BRIARE (LOIRET)

Pierre-François BOUCHET

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Ouzouer sur Trézée

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 06/12/22

Date de retrait de l'affichage : 06/02/23

A Ouzouer s/Trézée, le 06/02/23

MAIRIE OUZOUER SUR TRÉZÉE (LOIRET)

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Rogny les Sept Ecluses

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 08/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 04/02/2023

A Rogny les 7 Ecluses, le 06/02/2023

MAIRIE DE ROGNY-LES-7-ECLUSES 89 (Yonne)

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 01000001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Dammarie sur Loing

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9); de Seine-et-Marne (3)

et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 16/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 7/2/2023

A Dammarie s/Loing, le 21/12/2022

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Châtillon-Coligny

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : lundi 12 décembre 2022

Date de retrait de l'affichage : lundi 06 février 2023

A Châtillon-Coligny, le

Florent DE WILDE
Maire de Châtillon-Coligny

MAIRIE de CHÂTILLON-COLIGNY

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02 38 52 48 61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de STE - GENEVIEVE-DES-BOIS

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 16/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 07/02/2023

A Ste Geneviève des Bois le 07/02/2023

André JEAN
Maire

MAIRIE DE STE GENEVIEVE DES BOIS 45230 LOIRET

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

➲ 181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ✆ Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Montbouy.....

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3)

et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 05.12.2022

Date de retrait de l'affichage : 07.02.2023

A Montbouy....., le 07/02/23

Le Maire,
Yves BOSCARDIN

MAIRIE DE MONTBOUY 45 (Loiret)

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Montargis

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 13/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 04/02/2023

A Montargis, le 04/02/2023

Benoit Digeon, Maire de Montargis.

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

DG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Chalette/Loing

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 12/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 4/02/2023

MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING 45 - LOIRET

A Chalette/Loing, le 7/02/2023

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de NARGIS

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 9 décembre 2023

Date de retrait de l'affichage : 6 février 2023

A NARGIS, le 6 février 2023

MAIRIE DE NARGIS 45210 (Loiret)

P. DE TEMMERMAN

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

➲ 181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ✆ Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Chateau-Landon

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 7 Decembre 2022

Date de retrait de l'affichage : 7 Fevrier 2023

A Chateau Landon le 8 Fevrier 2023

MAIRIE DE CHATEAU-LANDON (S.-et-M.)

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

➲ 181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ✆ Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Souppes s/ Loing

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 07/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 06/02/2023

A Souppes s/ Loing., le 07/02/2023

Le Maire

Pierre BABUT

Mairie de SOUPPES S/LOING

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage.

181, Rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ✆ Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.52.48.61

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(dossier AIOT 0100001166))

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Moncourt-Fromonville

certifie que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée** au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de **dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing** sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77)., **a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée** à la mairie de sa commune.

Date d'affichage en mairie : 12/12/2022

Date de retrait de l'affichage : 06/02/2023

A Moncourt-Fromonville **le**

MAIRIE DE MONCOURT-FROMONVILLE R.F. (Seine-et-Marne)

Maire

Maxime LABELLE

NB : document à retourner à la DDT du Loiret au terme de l'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de BRIARE

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à BRIARE, le 13 février 2023

le Maire,

MAIRIE DE BRIARE (LOIRET)

Pierre-François BOUGUET

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de ...Ouzouer sur Trézée

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à ...Ouzouer sur Trézée, le 06/02/23

le Maire,

MAIRIE OUZOUER SUR TRÉZÉE (Loiret)

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre I[er] et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Rogny les Sept Ecluses

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Rogny les Sept Ecluses, le 8-12-2022

le Maire,

MAIRIE DE ROGNY-LES-7-ECLUSES

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Dammarie sur Loing

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), **Dammarie sur Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77),
(dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Dammarie s/Loing, le 21/12/2022

le Maire,

MAIRIE DE DAMMARIE SUR LOING ★ 45 (Loiret) ★

VU
LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE
03 FEV. 2022
MAIRIE DE
CHÂTILLON-COLIGNY

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Châtillon-Coligny.

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Châtillon-Coligny, le 03 février 2023.

le Maire,

Florent DE WILDE
Maire de Châtillon-Coligny

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de STE - GENEVIEVE-DES-BOIS

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Ste Geneviève des Bois, le 04/02/2023

le Maire,
André JEAN
Maire

MAIRIE DE STE GENEVIÈVE DES BOIS 45230 LOIRET

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre I[er] et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Montbouy

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77),
(dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Montbouy, le 07/02/2023

le Maire,
G. Bascardin

MAIRIE DE MONTBOUY 45 (Loiret)

VU

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre I[er] et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Montargis

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Montargis, le 03/02/2023

le Maire, Benoit Digeon

MAIRIE DE MONTARGIS (Loiret)

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

DC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de ...Chalette /Loing

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à ...Chalette/Loing..... , le 8/12/2022

le Maire,

MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING (LOIRET)

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de ...NARGIS.....

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à ...NARGIS..... , le 6 février 2023

MAIRIE DE NARGIS 45210 (Loiret)

le Maire,

P. DE TEMMERMAN

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre I[er] et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Chateau-Landon

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Chateau-Landon, le 8 Fevrier 2023

le Maire,

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre Ier et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Souppes s/ Loing

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Souppes s/ Loing., le 06/02/2023

le Maire,

Mairie de SOUPPES-SUR-LOING (S.-&-M.)

Pierre BABUT

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DU MAIRE

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

PROJET PRÉSENTÉ PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE CENTRE-BOURGOGNE

pour des opérations soumises à autorisation au titre du Code de l'Environnement, et notamment le Titre II du Livre Ier et les Titre I[er] et VIII du Livre II

Le Maire de la commune de Moncourt-Fromonville

CERTIFIE que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par Mme la Préfète du Loiret, par arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, sur le projet présenté par **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE Direction Territoriale Centre-Bourgogne,** concernant des opérations de dragages d'entretien sur 5 ans du canal de Briare et du canal du Loing sur le territoire de 13 communes réparties dans les départements du Loiret (9), de Seine-et-Marne (3) et de l'Yonne (1) : **Briare, Ouzouer sur Trézée, Rogny les 7 Écluses** (89), Dammarie sur **Loing, Châtillon-Coligny, Ste Geneviève des Bois, Montbouy, Montargis, Châlette sur Loing, Nargis, Château-Landon** (77), **Souppes sur Loing** (77), **Montcourt-Fromonville** (77), (dossier AIOT 0100001166), ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

Fait à Moncourt-Fromonville, le 12/12/2022

le Maire,

MAIRIE DE MONCOURT-FROMONVILLE R.F. (Seine-et-Marne)

Maxime LABELLE

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

CANAL DU LOING-CANAL DE BRIARE

Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'Environnement, pour les opérations de dragage d'entretien sur 5 ans.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 3 JANVIER 2023 AU 3 FEVRIER 2023

Département du LOIRET – Département de SEINE et MARNE – Département de l'YONNE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Remis et commenté le mardi 14 février 2023

La Présidente de la Commission d'enquête	Le Directeur Voies Navigables de France Direction Territoriale Centre Bourgogne

Madame Martine RAGEY – Monsieur Michel BADAIRE – Monsieur Michel CARQUIS

Commission désignée par décision du Tribunal Administratif d'Orléans -E22000104/45

1. PREAMBULE 3

2. ORGANISATION DE L'ENQUETE 3

3. BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC 4

4. OBSERVATIONS / QUESTIONS 4

5. REMARQUES DE LA COMMISSION D'ENQUETE 6
5.1. Sur le dossier 6
5.2. Sur la publicité : 7
5.3. Sur les observations du public 7

1. PREAMBULE

L'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 3 février 2023, concerne les opérations de dragage envisagées sur le canal du Loing et le canal de Briare.

La commission d'enquête a été désignée par décision du Tribunal Administratif le 5 septembre 2022.

En application des dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement qui prévoit :

> *« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations, »*

La synthèse des observations recueillies au cours de cette enquête est présentée ci-après.

Le procès-verbal de synthèse des observations du public ne rappelle pas les détails du projet. Son objectif est de donner une vision synthétique mais aussi une connaissance aussi complète que possible des observations du public

Il ne comporte pas d'avis de la commission d'enquête sur le projet, mais le cas échéant ses questions et ses remarques.

2. ORGANISATION DE L'ENQUETE

Le projet concerne des ouvrages s'étendant sur les départements du Loiret, de la Seine-et Marne et de l'Yonne. Aussi les dossiers d'enquête ont été déposés dans chaque commune concernées, soit au total 13 communes :

Briare (45), Ouzouer sur Trézée (45), Rogny les 7 Écluses (89), Dammarie sur Loing (45), Châtillon-Coligny (45), Ste Geneviève des Bois (45), Montbouy (45), Montargis (45), Châlette sur Loing (45), Nargis (45), Château-Landon (77), Souppes sur Loing (77), Montcourt-Fromonville (77).

Les permanences ont été organisées de la façon suivante:.

Mairie	Dates	Horaires
Montargis – 45 Siège de l'enquête	Ouverture - mardi 3 janvier 2023	9h - 12h
	Clôture - vendredi 3 février 2023	14h - 17h
Souppes sur Loing – 77	Mercredi 11 janvier 2023	9h - 12h
	Jeudi 19 janvier 2023	14h - 17h
Briare – 45	Lundi 16 janvier 2023	14h - 17h
	Mardi 24 janvier 2023	9h - 12h
Châtillon-Coligny – 45	Samedi 7 janvier 2023	9h - 12h
	Mardi 31 janvier 2023	14h - 17h

Le dossier était consultable dans toutes les communes ainsi que sur le site de la préfecture du Loiret où des observations pouvaient être déposées.

3. BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

On note peu de consultation du dossier, en dehors des permanences en mairie. On ne connaît pas les consultations sur le site de la préfecture, car elles ne sont pas enregistrées.

Les avis d'enquête ont fait l'objet de 6 publications presse au total dans les délais requis. Si les affichages en mairie ont été réalisés régulièrement, il ne semble pas que les affichages sur site, assurés par VNF aient été fait avec la même rigueur.

Les canaux, les écluses et les ports sont en général des espaces prisés par les promeneurs, piétons, cyclistes, touristes. Autour de ces lieux l'affichage avait toutes les chances d'attirer l'attention du public.

On ne peut pas lier indiscutablement le peu d'intérêt du public à un manquement sur la publicité de l'enquête. Mais la question reste posée devant une faible participation.

On peut penser que la réalisation des travaux fera davantage réagir le public, directement concerné ou non.

Les observations recueillies se répartissent comme suit :

Mode	Nombre	Numéro d'observation
Sur le site de la Préfecture	3	1 / 2 / 6
Registre de Briare	3	3 / 4 / 5
Registre Montargis	1	7
Registre Montbouy	1	8
Registre Rogny-Les-Sept-Ecluses	1	9

4. Observations / questions

4.1. Le 23 janvier 2023 – Monsieur Ourseau, Président de l'entente des canaux du Centre France :

Monsieur Ourseau écrit :

« En tant que président d'un collectif visant la défense, la valorisation et la promotion du patrimoine fluvial et accessoirement habitant au bord du canal de Briare, je voulais attirer votre attention sur la nécessité de ces opérations de dragage.

La conservation du patrimoine ne vaut que si, il est maintenu en état. Un canal sans bateau, dû à l'impossibilité de naviguer perd très vite son attrait, qu'il soit patrimonial, touristique ou économique. Les exemples du canal de Berry et du canal d'Orléans en sont des exemples frappant. Une simple visite au début de de la connexion du canal de Briare et du canal d'Orléans à Montargis, vous permettrait de voir les conséquences d'un canal non entretenu. L'attractivité d'un canal navigué n'est plus à démontrer. La fréquentation est plus large qu'un canal laissé à lui-même, délaissé par les cyclotouristes, les randonneurs et même les pêcheurs.

Dans une conjoncture d'évolution climatique et de sa prise de conscience, réduire l'impact de la pollution est indispensable pour notre avenir. Alors conserver un canal en état pour se préparer au retour du fret fluvial me semble incontournable. Merci à vous pour avoir pris de lire ces arguments qui soutiennent la nécessité de dragages périodiques de nos canaux. »

Commentaires :

Monsieur Ourseau attire l'attention de VNF sur 2 points importants :

Sans possibilité de naviguer, le canal n'est plus attractif. Ca peut paraître une évidence, mais pour M. Ourseau c'est fondamental et il évoque les conséquences du non entretien d'un tel ouvrage.

Pour M. Ourseau il faut aussi se préparer au retour du fret fluvial.

4.2. Le 24 janvier 2023 – Monsieur Ourseau, Président de l'entente des canaux du Centre France :

M. Ourseau complète sa précédente intervention sur registre dématérialisé

Un Complément suite à mon mail d'hier et à la réunion à la mairie de ce jour. Nous sommes évidemment très favorables à ce projet qui favorise la navigation sur ces canaux. Le dragage du port de Briare est très attendu.

Nous ne voyons aucune remarque concernant les techniques et méthodologies décrites par la DTCB de VNF. Un regret, le fait que le canal de Briare soit classer "plaisance" en grande partie, interdisant un retour rentable du fret, puisque limitant l'enfoncement des péniches de transport.

4.3. Le 24 janvier 2023 – Monsieur Ourseau, Président de l'entente des canaux du Centre France :

Sur registre en mairie de Briare

M. Ourseau tient à confirmer l'intérêt des travaux envisagés par VNF, en faveur de la navigation, du patrimoine et de l'économie.

Il souligne que le port de Briare ne paraît pas concerné par le dragage, alors qu'il en a grand besoin.

4.4. Le 31 janvier 2023 – Monsieur Philippe Lecot, Président du Fluvial Club de Briare :

« J'ai trouvé très intéressant cette enquête. Je vous adresse un mail afin de vous faire part de mes questions et ceux de mes membres. »

4.5. Madame et Monsieur Bisch – Bateau « Carmige » (membre de l'ANPEI Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures).

Mme et M. Bische écrivent :

« L'enquête publique nous intéresse beaucoup, étant régulièrement confrontés aux problèmes de tirant d'eau. Nous hivernons dans le port de Briare qui est aussi concerné par ces problèmes de tirant d'eau.

Nous sommes donc très favorables à ces dragages. »

4.6. Le 31 janvier 2023 – Monsieur Philippe Lecot, Président du Fluvial Club de Briare :

M. Philippe Lecot écrit

« Je vous remercie de votre venue et de vos explications. N'ayant pas consulté le contenu du dossier avant de venir à votre invitation, je me suis trouvé dépourvus quant aux questions qui pouvaient me venir à l'esprit. J'ai donc pris le temps au sortir de notre réunion de lire le résumé des opérations à venir et j'ai deux questions.

Si j'ai bien compris le tableau, le dragage du port de Briare fait bien partie des opérations à venir. Si j'ai bien compris le dragage devrait être fait pour 2023.

Ma question est: Faudra-t-il retirer les bateaux amarrés dans le port compris entre le bief 1 et le bief 2. Est-ce que le dragage comprend bien l'emplacement de stationnements des bateaux?

Si cela est le cas une information rapide devra nous être communiquée car certains propriétaires résident loin du port et ne venant pas fréquemment, devront s'organiser pour stationner dans d'autres endroits pour lesquels il devra être fait des demandes d'autorisations.

Si cela n'était pas le cas est-il envisageable que cette opération de dragage de cette partie du stationnement des bateaux, primordiale pour assurer la pérennité du port de Briare, soit mis à l'étude également?

Autre interrogation: Les boues retirées qui doivent par principe êtres restituées dans les cours d'eau en aval et que l'on retrouvera dans le canal quelques temps plus tard ici ou là, ne pourraient pas être mis à la disposition des agriculteurs de la région?

Voici les points sur lesquels j'ai des interrogations. Sinon je suis tout à fait favorable à propos des travaux et analyses qui ont été faites pour ce dossier. »

Commentaires :

M. Lecot pose des questions très pratiques sur le déroulement des travaux et interroge sur leur emprise réelle, en particulier au regard du stationnement des bateaux.

Il pose la question de la pérennité du port de Briare. Il s'agit sans doute du port de plaisance, celui dit de commerce n'étant pas concerné. Il convient de repréciser l'étendue des travaux. Les cartes ne permettent pas une visualisation correcte, en raison de leur échelle.

Il interroge également sur la destination des boues, et suggère une mise à disposition vers l'agriculture.

4.7. Le 27 janvier 2023 – Monsieur Michel Bourguin

Sur le registre de Montargis M. Bourguin exprime un avis favorable au projet

4.8. Le 23 janvier 2023 – Monsieur Gille Priault – Président de l'APPMA « Le Brochet de Montbouy »

Sur le registre de Montbouy

M. Priault souhaite être averti des travaux un an avant leur mise en œuvre afin d'accorder le plan d'alevinage annuel avec l'avancement des travaux.

4.9. Le 25 janvier 2023 – Monsieur Gérard Foucher – Maire de Rogny-Les-Sept-Ecluses

Sur le registre de la commune :

M Foucher indique que le Quai Sully a été entièrement réaménagé en halte nautique, planté d'arbres et de haires. Pour lui, cet espace ne pourra être utilisé pour recevoir les camions évacuant les résidus de drainage.

5. Remarques de la commission d'enquête

5.1. Sur le dossier

- Certaines pièces du dossier sont numérotées en fonction du cerfa de la demande. De ce fait, il n'y a pas une numérotation suivie.

  Il aurait été pertinent de joindre au dossier d'enquête un bordereau des pièces sans pour autant contrarier la numérotation réglementaire.

- Concernant la cartographie, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas ici d'un dossier de projet. Toutefois, certains secteurs auraient mérité d'être plus précisément représentés. On comprend les interrogations concernant le port de Briare.

- Le coût des travaux est estimé de façon très globale.

  Comment ce coût est-il réparti entre les différents types d'intervention, qu'il s'agisse du transport, des mesures prises pour la protection de l'environnement.. ? Pourquoi pas également une répartition entre les différents sites ?

5.2. Sur la publicité :

La publicité sur site doit faire l'objet d'un constat prouvant la date d'affichage.

Des photos seules, sans localisation et mention de date, ne sont pas suffisantes pour prouver la régularité de l'affichage, qui au demeurant, doit respecter certaines formes de dimension et de couleur.

5.3. Sur les observations du public

Indépendamment des questions d'ordre pratique liées à la réalisation des travaux, les intervenants se déclarent favorables au projet. Ils ont, à n'en pas douter, fait le constat de la nécessité de ces travaux.

C'est pourquoi nous vous posons la question :

> Une fois ce programme réalisé, quelles dispositions entendez-vous prendre pour ne pas perdre le bénéfice de ce qui va être accompli ?

La commission d'enquête

Le 14/02/2023
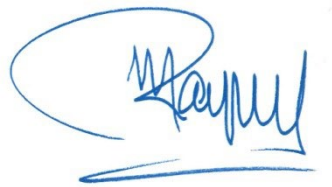
La présidente